

LORIENT 2007 - 20^{es} Journées nationales de formation
Usager...partenaire ? Vers quel accompagnement ?

20^{es} journées nationales de formation



Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale

Usager... partenaire ? Vers quel accompagnement ?



13-14-15 juin 2006 Lorient

SOMMAIRE

1 - OUVERTURE du COLLOQUE Alain AUCLERC président MAIS	4
2 - Bienvenue Jacky KERNEUR coordinateur de ces journées administrateur MAIS	7
3 - Yves GRANDIDIER animateur directeur d'un service d'accompagnement administrateur honoraire MAIS	11
4 - Bernard JAÏN directeur DISS du Morbihan	12

INTERVENANTS

5 - "Usager ou Citoyen?" Kofi YAMGNANE ancien ministre de l'intégration, vice président du Conseil Général du finistère	17
6 - "Autonomie et violence dans la relation d'aide" Jean Charles SACCHI, philosophe Université de SAINT BRIEUC	30
7 - "Les leçons de l'histoire" Armelle MABON Maître de conférence Université Bretagne Sud Docteur en histoire	55
8 - "Maintenir ouvert l'espace du singulier" Gérard BOUVELLEC Psychologue Clinicien - psychanaliste	70

9 - Parole MAIS Roger DROUET administrateur MAIS	90
10 - " Les droits personnels du majeur Vulnérable" Marie Helène INSERTION-REAL Avocate au bureau de Paris spécialiste en droit des personnes	95
11 - "L'instauration de partenariats paritaires pour l'autonomie" Jean Louis SIMON Coordonateur national de l'année du handicap 2003	120
12 - "Evaluation et valorisation dans le contexte de la loi du 2002/2" Christian LE MOËNNE Professeur Université Rennes II concepteur de programmes de formation sur l'évaluation et la qualité avec l'ANDES et l'ENSP	134
13 - " A la recherche du sujet" Jean Louis LOZE directeur IRTS Nord Pas de Calais	160
14 - Maryvonne CAILLAUX Mouvement ATD QUART MONDE	171
CLOTURE du COLLOQUE Jacky KERNEUR	181

OUVERTURE DU COLLOQUE

Alain AUCLER
Président M.A.I.S

Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui à Lorient.

J'avais déjà eu ce plaisir en 1996 à Chambéry.
Quel rapport me direz-vous ?

Celles et ceux qui étaient là se souviendront peut-être de l'histoire du Général de Boigne qui au 18ème siècle après avoir fait fortune aux Indes, de retour à Chambéry avait largement partagé sa richesse dans l'aide aux malades et aux plus démunis. Et bien lors de ces voyages, il y a des chances que ce Monsieur de Boigne soit un jour ou l'autre passé par Lorient !!! Ceci n'a sans doute pas grand-chose à voir avec ce qui nous réunit aujourd'hui. Quoique, les notions de partage et de partenariat sont peut-être liées ?

Mon plaisir est double aujourd'hui puisque vous êtes près de 300 à être réunis pour ces journées et la majorité d'entre vous êtes des adhérents de notre mouvement, je devrais dire de votre mouvement, soit par le biais de votre institution, soit individuellement. C'est ce qui fait la force de M.A.I.S. Soyez-en remercié.

20 èmes journées nationales de formation, voilà un chiffre qui compte pour une association. Traditionnellement en Inde, le chiffre 20 symbolise la sagesse divine.....M.A.I.S. aurait-il atteint une certaine sagesse. Les quelques anciens administrateurs que j'ai aperçus dans la salle et qui étaient à l'origine du mouvement pourront peut-être nous le dire ?

Mercredi matin un temps sera consacré à la parole M.A.I.S., ce sera l'occasion de faire un peu d'histoire et de donner la vision du Mouvement sur l'accompagnement social aujourd'hui.

Usagers Partenaire, vers quel accompagnement ?

C'est autour de cette importante question que nous vous proposons de travailler ces trois jours.

Dans quelques minutes Jacky Kerneur « vieux » Maissien et grand ordonnateur de ces journées vous en dira plus. Je tiens d'ores et déjà à remercier toute l'équipe d'organisation qui depuis un an travaille à ce projet. Il faut ici souligner la vivacité de cette Région de Bretagne qui après Rennes en 1990, Vannes en 1998, organise pour la 3ème fois nos journées nationales. 1991 – 1998 – 2006 peut être pouvons nous déjà nous donner rendez vous en 2014 ?

C'est pour moi l'occasion de souligner l'importance du travail en Région. C'est également une force de notre mouvement que de pouvoir s'appuyer sur ses réseaux régionaux qui nous permettent d'être au plus prêt des préoccupations des acteurs de l'accompagnement.

Il y a 10 ans Patrick Lapostolle, alors Président, faisait le constat que l'environnement social n'était pas des plus brillant et que l'exclusion évoluait à grand pas.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Après ce que j'appellerai une inflation législative avec la loi de 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, celle de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la loi de cohésion sociale, la décentralisation, les projets de loi sur l'immigration, de dépistage social avec le rapport de l'INSERM, les choses ont-elles vraiment changées ?

Certes, on ne parle plus de fracture sociale, mais de précarité. Précarité dans l'emploi, le logement, précarité sociale que nous rencontrons au quotidien.

Les mots changent mais sur le fond qu'elle différence ?

Les conditions sont-elles aujourd'hui réunies pour que l'usager de l'accompagnement social soit partenaire ?

Voilà quelques questions posées qui trouveront peut-être des réponses ou susciteront de nouvelles interrogations.

Pour terminer mon propos, je voudrai vous proposer une posture éthique susceptible à mon sens de favoriser et de développer le partenariat.

Elle se traduit sous la forme d'une citation attribuée au Mahatma Gandhi, je cite : « ce que tu fais pour moi, sans moi, tu le fais contre moi ».

Je vous remercie et vous souhaite de bons travaux.

Jacky KERNEUR
Administrateur M.A.I.S
Coordonnateur des journées

Bonjour,

C'est toujours un moment particulier, ce moment d'ouverture, un moment où il ne faut pas gaffer, ne pas froisser personne...

C'est pourquoi je commencerai par remercier toutes l'équipe du grand Ouest qui a travaillé sur la thématique de ces journées, un grand merci et bravo.

Merci à la ville de Lorient et à Monsieur le Maire qui nous accueillent ici au palais des congrès.

A monsieur le Directeur Général de la DISSS qui a bien voulu venir nous dire un petit mot sur la politique, et sur ce qui est mis en place au niveau social sur le département. Je crois savoir qu'il nous parlera de la maison du handicap.. .

Merci aux intervenants, à vous d'être là. Dans l'émotion j'espère n'oublier personne et si oui, ne m'en tenez pas grief...

Je vous souhaite à toutes et à tous comme je l'avais dis à VANNES en 98 la bienvenue en breton« Degemer Mad ar briez », Bienvenue dans notre bon pays de Bretagne et particulièrement à Lorient.

Je profiterai puisque j'ai la parole de vous apprendre un deuxième mot en breton, que vous utiliserez dans certain lieu, j'espère, avec modération. C'est un mot qui résume l'envie de

partager des moments agréables, avec convivialité et ou sans arrière pensée. Que l'on souhaite avec un verre de cidre à la main, ce mot est « eyc'her mad » bonne santé pas besoin de toquer le flacon pour vérifier qu'il 'y a du poison ou une arrière pensée dans ce « eyc'her mad ». Non, quand vous entendrez ce mot, il sera porteur de la volonté de donner en toute humilité le meilleur de notre humanité... et c'est ce que je vous souhaite pour ce Vingtième journée de notre mouvement et pour votre séjour en Bretagne. En espérant que le vent ne tourne pas à l'Ouest et nous envoie l'air du large si particulier à la ville de Lorient.

Vingtième journées nationales, vingt ans de réflexion, de promotion de notre conception philosophique de l'accompagnement, mais aussi un tour de France de souvenirs pour beaucoup d'entre nous...

Je rappellerai ici les propos de Christian LAIDEBEUR lorsqu'il ouvrait les premières journées à Montpellier en 87: « Il convient de rappeler que c'est à partir de la volonté de l'usager et du service que s'élaborent les moyens à mettre en place pour favoriser la promotion sociale de la personne et la réalisation de son projet de vie.

Utopisme créatif, innovant pour l'époque, volonté d'asseoir par nos actions, et d'affirmer que l'on peut envisager l'action sociale par un autre angle que la prise en charge. Mais qu'un accompagnement favorisant la place de la personne, l'écoute de sa demande, l'aider à être acteur de son devenir, de le considérer comme citoyen, de ne pas vouloir pour lui au nom du bien... est possible.

J'oserai dire que notre entêtement, nos écrits, notre action ont

fait écho auprès de nos législateurs dans l'élaboration de la loi 2000/2 rénovant la loi 75. La personne qui fait usage d'un ou des services sociaux a une place prépondérante et des droits avec une notion que je juge importante:

La reconnaissance qu'elle est et uniquement actrice de sa vie.

La loi de juillet 2005 vient renforcer cette notion dans un principe de non-discrimination et d'égalité des chances.

« Usager... Partenaire? Vers quel accompagnement... »

Le thème retenu par le groupe de la région grand ouest :

- pose la question: La personne qui fait usage d'un service social ou médico social, peut-elle en raison de ses difficultés momentanées ou répétitives, de son handicap, de la maladie être partenaire de ce ou ces services

- pose la question aussi aux professionnels: Quel regard, quelle écoute; quel partenariat va permettre à l'utilisateur d'être acteur ?.

- Pose la question aussi au politique, au financeur qui de par la législation nous fait obligation à créer, à associer la personne dans un projet de vie, dans quelque chose qui fait sens, qui fait lien... la réponse est - elle ou doit elle dépasser le simple service à la personne?

- Pose aussi la question dans ce partenariat, de la rencontre avec les personnes usagers, entendre les auto-déterminants qui se sont regroupés en association territoriale, nationales ou européennes et même phénomène de mondialisation à

l'échelle de la planète... Comment, veut-on, est ce possible de travailler ensemble?

Nous profiterons de ces trois jours pour tenter de répondre au plus près à toutes ces interrogations; Nous avons choisi un panel d'intervenants de différents horizons afin d'avoir une vision la plus large possible autour de ce thème qui nous rassemble aujourd'hui. Mais si l'on parle de partenaire il est vrai que la richesse de ces journées ne se fera pas sans votre participation. En faisant part en toute simplicité et humilité de vos réactions à ce qui va être dit ici pendant ces trois jours. Et je me permets de vous dire ce que je dis aux comédiens auprès desquels je travaille lorsqu'ils abordent une nouveauté « allez essaye, propose de toute façon se sera ce qu'il y aura de plus beau parce ça vient de toi... » et je vous dis la même chose: la meilleure question ou réaction sera celle que vous vous autoriserez à poser et de cette question ou réaction le groupe sera un peu plus riche ce soir...

Voilà, je vous souhaite la bienvenue, d'enrichissantes journées nationales et un bon séjour en Bretagne.

Merci de votre attention.

Merci à Jacky KERNEUR qui en posant les questions initiales et notamment celle de la place de l'utilisateur, celle qu'on lui donne, celle qu'il prend celle qu'on entend a largement introduit le sujet de ces trois journées.



Yves GRANDIDIER animateur
Alain AUCLER président MAIS

Bernard JAÏN
Directeur général des interventions sanitaire et sociales
Du Conseil général du Morbihan

D'abord je vais commencer en breton : « bonjour à tous. Une langue qui se perd et que j'espère on va commencer à sauver ».

C'est d'abord un souvenir, ça fait déjà huit ans, c'est Jacky Kerneur qui me l'a rappelé. J'étais intervenu dans vos journées en 1998 à Vannes. Je me souviens que j'avais déjà été intéressé par le thème de l'accompagnement des personnes. Aujourd'hui c'est devenu le cœur de la politique sociale.

C'est évident que depuis 2 ou 3 ans il y a un basculement qui s'est fait aussi bien pour les personnes âgées que pour les handicapées. La demande de service et d'accompagnement devient massive. C'est tellement vrai qu'à Lorient un organisme, ODELOR, a fait une enquête auprès des personnes âgées de 65 ans et plus, 90 % des personnes interrogées veulent rester à domicile. C'est évident que quelque chose a basculé. Est venu évidemment se greffer là-dessus La loi de juillet 2005 dont on parlé tout à l'heure avec cette idée que pour les handicapés il y aurait des services sur mesure. Et ça ne fera qu'amplifier ce tournant.

Pour ce qui est du Conseil général du Morbihan, on avait anticipé déjà à mon avis, depuis très longtemps ce tournant, bien même avant que ne paraisse l'APA, et effectivement les textes de 2005 et la création de la Maison de l'autonomie, on avait déjà mis l'accent sur l'accompagnement et le service à la personne. Aujourd'hui, sur un budget de 200 000 000 euros, c'est le budget de l'Action sociale, on a bien 80 000 000 euros qui

sont consacrés à tous ces développements des services. Je vous montrerai des exemples concrets, qui explicitent comment les choses sont en train de basculer et de changer et Kerneur n'y sera pas insensible puisque ça se passe dans une association qu'il connaît bien. Avant même la loi de 2005 on avait imaginé par exemple, on n'est pas les seuls, puisqu'on avait été voir dans le département de la Manche l'idée de créer des résidences qui sont des Sociétés civiles immobilières (SCI), les handicapés sont propriétaires de leur appartement. Cela n'a pas été simple de mettre au point ce projet. On a réussi à faire un montage juridique. A Hennebont, il y a 12 handicapés qui sont propriétaires de cette maison. Et ça n'a plus rien à voir avec un foyer : ils ont de vrais appartements. L'idée c'était même avant la parution de la loi de 2005, de compenser le handicap c'est-à-dire qu'au lieu de faire comme dans un foyer traditionnel, de prendre royalement 90 % de leurs ressources, on a renversé le raisonnement on préfère mobiliser leurs ressources, et le département compense la différence pour qu'une vie normale puisse se dérouler. C'est ce qui c'est fait dans cette résidence. Ce n'est pas seulement l'état d'esprit qui a changé mais aussi l'architecture, cette résidence s'inscrit parfaitement dans le quartier résidentiel où elle se trouve, d'autre part, depuis qu'elle est ouverte elle a pris une plus-value formidable parce que c'est un terrain superbement situé. Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est que les plus enthousiastes, ce sont les personnes handicapées elles-mêmes. Les parents ont suivi au début avec une certaine crainte et aujourd'hui, c'est l'enthousiasme. C'est presque l'inverse, on est obligés de freiner les demandes : trois projets pour ce type de maison sont programmés pour les années à venir.

Et alors on est en plein dans le thème du colloque, c'est-à-dire qu'au fond le handicapé devient effectivement un usager et un

citoyen qui choisit ses services .

Il a fallu suggérer à l'association de créer ce nouveau type d'accueil.

L'autre exemple de ce type de volonté de mettre l'usager ou la personne au centre de sa gestion, même quand c'est délicat. On a pour projet et imaginé dans le département de mettre des personnes âgées désorientées ensemble dans deux appartements « habitat social » auxquels on fait sauter une cloison pour constituer un séjour assez vaste et de chaque côté, on a quatre chambres. Cela fonctionne avec un service mandataire. On a plus d'une dizaine de maisons de ce type qui marchent à merveille. Et là aussi c'est l'exemple même de services à la personne pour des personnes qui elles sont désorientées donc théoriquement elles ne pourraient pas exercer ce choix mais le système mandataire n'interdit pas à des gens fragilisés d'exercer leur choix. On prend quand même des précautions car la plupart de ces personnes sont sous tutelle. Je pense que le système va se développer dans les années à venir. Vous avez été comme moi attentifs au plan de cohésions sociale et vous avez bien vu également que dans le secteur du service à la personne est en train de se structurer et qu'on ne trouvera plus seulement des opérateurs associatifs mais probablement aussi d'autres types d'opérateurs.

Il faut faire la part de l'effet d'annonce. On aurait pu penser qu'on aurait eu à faire à une déferlante nationale en particulier d'enseignes nationales mais la loi du marché est plus compliquée que cela. Il n'empêche qu'aujourd'hui des opérateurs se préparent pour se présenter sur le marché et du coup le handicapé ou la personne âgée aura sans doute le choix.

Cela engendre de fait un débat qui portera sur la qualité du

service qui sera rendu et sur son coût qui peut entraîner une déstabilisation par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui. Je pense que l'élan est donné et qu'on ne reviendra pas en arrière c'est clair qu'on va beaucoup plus vers le domicile, et le service à la personne et les alternatives au domicile mais moins et différemment que ce que l'on a connu par le passé. Voilà brossés rapidement les enjeux de la période.

Je vais dire un petit mot de notre maison départementale effectivement dans le département ici on a sacrifié à l'originalité mais c'est volontaire, on l'a appelée la Maison départementale de l'autonomie (MDA). Première remarque, je note aussi que la caisse nationale s'appelle Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie.

Il est clair que dans la loi de 2005 On voit se profiler une convergence des publics des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette MDA est installée à Vannes sur 500 m2. On n'a pas réussi pour le moment à mettre ensemble tous les agents de la COTOREP et CDES et le noyau dur de la maison de l'autonomie qui s'est constituée et qui fonctionne aujourd'hui. Son noyau dur est constitué d'une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de personnes environ dont le but est de travailler avec toutes les associations déjà sur le terrain pour répondre aux besoins des handicapés.

Actuellement la montée en charge se fait. C'est un peu laborieux dans tous les départements parce qu'au fond on a choisi un statut qui est un peu compliqué. Nous fonctionnons en Groupement d'Intérêt Public (GIP). L'avantage est que ça ouvre à beaucoup de partenaires, et l'inconvénient c'est que tous les acteurs doivent se mettre d'accord pour décider la même chose et surtout il faut que les financements suivent ce

qui n'est pas pour le moment assuré en particulier pour le fond de compensation du handicap.

Si on veut vraiment que le handicapé reste à domicile et ait un projet de vie digne de ce nom, il faut effectivement rajouter à cette prestation de compensation du handicap et c'est le rôle du fond de compensation.. Il faut que les financements suivent et là je m'adresse à un spécialiste qui était Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Peut-être pourra-t-il nous confirmer que l'attention à l'autonomie des personnes handicapées est un état d'esprit qui nous vient de l'Europe : cette idée de compenser le handicap et de faire de la personne handicapée un citoyen est une démarche qu'on retrouve dans beaucoup de pays européens. D'ailleurs déjà en 2003 nous avons eu dans le Morbihan un colloque « Ensemble, égaux et différents ». Nous avons eu différents représentants de pays européens et on voyait qu'ils se situaient dans cet état d'esprit au point que dans nombre de pays ils ne font pas l'objet d'une législation spécifique. Leur présence est prévue dès la conception des immeubles alors qu'en France il est toujours nécessaire d'adapter les logements, par exemple. Je pense qu'on va y arriver parce que cette loi de 2005 comporte tout un aspect lié à l'accessibilité. Dans le département cette évolution ne nous a pas surpris : nous ne faisons que prolonger cette tendance que nous avons anticipée. Nous sommes heureux que ce soit maintenant officialisé.

KOFI YAMGNAME

*Ancien ministre de l'intégration,
Vice Président du conseil Général du Finistère*

« USAGER OU CITOYEN ? »

Merci bonjour à tous, merci à l'association MAIS de nous accueillir ici sur un sujet qui est éminemment important : il s'agit de la cohésion nationale, il s'agit de veiller à ce que le tissu social de notre société, merci à Jacky Kerneur d'avoir pensé à m'inviter à m'exprimer devant vous. Quand il m'a contacté pour intervenir sur un sujet très particulier, « usagers/partenaires : vers quel accompagnement ? », il m'a dit ceci comment une personne de l'extérieur, et il me met entre parenthèses, excusez du terme, non il n'y a pas lieu de s'excuser, je suis vraiment une personne extérieure par rapport à la France : donc a su mobiliser de l'énergie et apprendre de l'autre, et devenir ce qu'il est aujourd'hui. Voilà le thème qu'il m'a soumis.

Moi, je suis originaire du Togo. Tout à l'heure en arrivant, il y a une belle dame qui m'a croisé et qui m'a dit « je connais votre village. » Je lui ai demandé : « Est-ce mon village de St Coultz ou est-ce mon village de Bengéli ? » Les travailleurs sociaux que vous êtes, c'est-à-dire les éducateurs, les assistants sociaux, calment dans une société normale les rouages essentiels où les blessés naturels de la vie c'est-à-dire les vieillards, les handicapés, ça c'est moins naturels,

Aujourd'hui pour revenir à mon parcours et à l'énergie qu'il a fallu que je développe, pour devenir ce que je suis aujourd'hui, un nouveau K Y en France est quasiment impossible. Je quitte mon village de B cette fois-là à 18 ans où j'ai passé le bacca-

lauréat de mathématiques, je viens ici comme le père missionnaire qui m'a instruit me trouvait à peu près convenable en mathématiques, il m'a inscrit au lycée de Kérichen ici à Brest, il me sort de ma brousse, il me dit voilà, vous partez en France, vous allez arriver au Bourget, c'était en 1964, vous allez voir une jeune femme blonde aux yeux bleus, je n'avais jamais vu une femme blonde aux yeux bleus, je n'avais jamais vu une femme blonde aux yeux bleus, je ne savais pas ce que c'était, elle va avoir dans sa main gauche un sac crocodile, et dans sa main droite le journal sentier, c'était notre journal de ralliement au collège Saint Joseph. Inutile de vous dire qu'au Bourget avec la foule qui passait, je n'ai rien vu, j'ai attendu là, que ça se dissipe et au bout d'un moment une jeune femme est venue vers moi et m'a dit : vous n'êtes pas Monsieur KY des fois ? « J'ai dit : Si, si, c'est moi. En effet elle avait bien un sac crocodile dans la main gauche et le journal sentier dans la main droite, elle était blonde, je n'avais rien vu de tout ça. Et elle m'amène à Montparnasse dans sa voiture et elle dit, voilà, je vous mets dans le train, n'ayez pas peur, dormez tranquille, c'est le terminus, vous allez à Brest, après c'est New York. Elle m'a remis une liasse de billets de francs, je n'en n'avais jamais vu autant de ma vie, donc dans le train, inutile de vous dire que je n'ai pas fermé l'œil, j'avais beaucoup lu sur les bandits corses, sur les gens dangereux dans ce pays, qui vont me dépouiller et me piquer tout mon argent, qui n'était pas à moi mais qu'on m'avait donné, je n'ai pas fermé l'œil de la nuit, un monsieur va venir vous accueillir à Brest, qu'est-ce qu'il aura ? Le journal sentier dans la main droite et gros cartable marron dans la main gauche (rires) de fait quand je suis descendu à Brest il y avait le surveillant général, on les appelait comme ça à l'époque qui est venu me chercher. Pour m'emmener en pension, j'avais le numéro 220, numéro que je connaissais depuis Lomé. Difficile pour un jeune immigré qui arrive aujourd'hui

dans ces conditions de faire des études à ce niveau là parce que l'enseignement s'est déglingué en Afrique, les blancs sont partis, l'enseignement a été laissé aux mains de gens qui n'avaient pas la compétence pour le faire donc ça se passe plutôt mal, un garçon de 18 ans qui passe le baccalauréat à Lomé aura à peine le niveau de 3e. C'est vous dire. C'est dans ces conditions que je suis arrivé et j'ai fait des études normales. Difficile. Un pays que je trouvais froid, pluvieux, où je ne trouvais pas les hommes sympathiques, ils marchaient toujours les mains dans les poches de l'imperméable, la casquette sur la tête, ils regardaient le bout de leurs godasses, ils avançaient dans la rue Jean-Jaurès ou la rue de Siam, c'est comme ça. Personne s'arrête pour dire bonjour à personne. On ne mange pas épicé, on mange froid. Les études sont difficiles, enfin voilà. Je me rappelle j'avais écrit au Père Luc, d'aller dire à mes parents que je voulais revenir, que je ne pouvais durer dans cette société. Le père Luc m'a écrit que de toutes façons tes parrains n'ont pas assez d'argent pour payer le billet de retour, tu vas faire des études et tu vas rester là-bas. Donc je suis resté. J'ai passé les concours comme les petits copains et la deuxième année j'ai passé les concours. Je suis rentré à l'école des Mines et pourquoi je ne suis pas rentré chez moi ? Je vous pose la question avant que vous ne me la posiez. Les gens me disent quand même est-ce que vous vous rendez compte ? Un ingénieur de haut niveau, un démocrate, le Togo a plus besoin de vous que la France, qu'est-ce que vous faites là ? Je vous réponds avant que vous ne me posiez la question. J'ai fini mes études en 1969, avec ma femme. Elle n'est pas blonde aux yeux bleus, elle est brune, elle est professeur de mathématiques, que j'ai rencontrée forcément, c'est à cet âge là que les jeunes se rencontrent et je suis rentré. Quand je suis arrivé au Togo comme mes congénaires sortaient, j'avais deux camarades, un était nommé directeur général du port auto-

nome de Marseille, et un autre au Havre, moi j'ai été nommé directeur général du port de Lomé, normal on était formé pour ça. On avait les compétences pour exercer le métier. Donc Je commence à travailler au bout de 9 mois je reçois un coup de téléphone du président de la République, on me dit le président veut vous voir ce soir après le travail. Il me reçoit il s'informe de mon travail, je lui que j'avais mis en place tout le système de transport de poisson frais dans l'intérieur du pays qui fait 600 à 700 kilomètres de long. Il n'y avait pas de poisson et les gens ont le goitre à cause de carence d'iode, j'ai compris cela seulement après. A la fin de l'entretien il me dit : « on m'a dit que tu n'avais pas pris ta carte du parti unique. Est-ce que c'est par oubli ou bien est-ce que c'est par conviction ? » Alors je lui réponds, ce n'est ni l'un ni l'autre, je suis un technicien, vous m'avez nommé là, je fais mon boulot, le reste ça ne m'intéresse pas. Il me dit d'accord, vous pouvez repartir. Sur la route du retour un militaire de mon ethnie m'a arrêté et m'a dit il faut que cette nuit tu sois parti ou tu es mort. J'ai d'abord évacué ma femme vers le Bénin et puis moi-même j'ai traversé la frontière à pieds dans la nuit et on est revenu là.. J'ai pris normalement un poste à la DDE du Finistère, c'était le département que je connaissais le mieux.

Quand on me pose la question pourquoi vous n'êtes pas rentré, voilà.

Et une fois que j'ai décidé de revenir là, il a bien fallu que je m'intègre. Notre petite fille est née en 1970, notre garçon était en gestation il devait naître à la fin de l'année 1975, je me suis dit qu'il allait falloir que je ne reste pas le seul étranger dans cette famille et j'ai fait la démarche de naturalisation. Je me suis installé à Saint Coultitz, un tout petit village qui avait à l'époque 254 habitants, dont 8 dans le bourg. Et il y en avait 4

chez moi, on comptait pour la moitié. J'ai continué à travailler normalement, j'ai fréquenté les gens de St Coultitz, je suis allé dans les familles, je suis allé dans les champs pour aider aux travaux. J'ai ramassé les petits-pois, j'ai battu les haricots, j'ai soulevé les bottes de paille, j'ai travaillé avec eux en permanence, je passais d'une ferme à l'autre, j'ai ramassé les poulets dans les batteries. Je ne demandais pas à être payé, j'étais payé, j'avais un très beau salaire déjà, je faisais ça parce que j'avais envie de savoir comment ça se passait dans ce village et qui étaient ces gens-là. Et donc on est arrivé au village de Saint Coultitz en 1973 parce que nous étions allés à Brest en rentrant, et la première fois que les gens du village sont venus me voir, je rentrais de la DDE avec ma voiture orange, j'avais une voiture orange comme tous les ingénieurs de la DDE, en rentrant chez moi un soir, il y avait deux tracteurs qui étaient en tête à tête avec des bottes de paille, la route était barrée, je ne pouvais pas passer. Je me suis arrêté. Je connaissais les deux agriculteurs qui étaient chacun sur son tracteur, je dis : qu'est-ce que vous faites-là ? On ne barre pas la route pour que tu ne passes pas, on barre la route parce que qu'on veut te parler. On savait que tu allais passer vers cette heure-ci. Dans la conversation ils me disent : il faut que tu te présentes aux élections municipales, on est venu te chercher pour ça. Moi ? Oui, toi. Vous m'avez regardé ? Oui, tout à fait. Déjà quand on est du village de Lothey ou de Cast à côté on est un étranger à Saint Coultitz, alors moi, l'africain, la peau noire, comment vous pouvez imaginer une chose pareille ? Ils m'ont dit tu n'y es pas du tout, tu n'y comprends rien, il faut que tu te présentes, on a le même maire, de la même famille depuis 75 ans, on en a marre, on veut que ça change. Il n'y a que toi pour le faire changer. Je rentre chez moi, je raconte ça à ma femme elle me dit : T'es pas bien ? Je suis bretonne, je sais ce que c'est. Il ne faut pas y aller. Les gens t'aiment bien, d'accord, mais de

là à voter pour toi c'est une autre affaire. Comme on est bien ici, nos enfants sont installés, non, non, il ne faut pas qu'un tel nous regarde de travers, il n'a pas dû voter pour moi, c'est pour ça que je n'ai pas été élu. Je ne veux pas d'histoires, tu restes tranquille à la maison. Bon, très bien, on ne bouge pas. Deux jours après, je vais chez un de ces agriculteurs et je lui raconte ça. Je lui dis que ma femme ne veut pas, elle a raison, ce n'est pas possible, vous êtes fous. Ils répondent, nous on va aller lui expliquer. Les deux agriculteurs sont partis chez moi, on avait acheté un bout de terrain, on a construit notre maison comme tout le monde. Ils sont venus chez moi, ils ont vu Anne-Marie, ils lui ont expliqué. Elle a fini par céder. Nous avons gagné les élections. Et naturellement ils m'ont dit : c'est toi le maire. Donc l'énergie que j'ai développée que j'ai utilisée pour m'intégrer, pour me faire accepter dans cette société elle est quasiment nulle. C'est eux qui sont venus me chercher. Je n'ai rien fait de méritant ou de méritoire quand je voulais voir comment ils élevaient leurs poulets, comment ils battaient leur blé, comment ils faisaient leurs feverolles, comme ils épandaient l'engrais, ça me paraissait tout à fait naturel, normal. Je n'ai pas senti que j'ai développé là une énergie qui pouvait me permettre de devenir ce qu'ils ont fait de moi. Je ne suis devenu rien, eux ils ont fait quelque chose de moi. Je me rappelle que le jour où j'ai été élu, il y avait beaucoup de presse dans le village, vous imaginez, 254 habitants, il y avait beaucoup de presse, la presse nationale, la presse étrangère, on posait la question aux gens de Saint Coultitz : est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous avez fait ? Les gens ils se demandait « qu'est-ce qu'on a fait » ? En particulier une journaliste américaine qui était arrivée, qui avait téléphoné au secrétariat de la mairie de Saint Coultitz. Il y avait une demi-secrétaire, elle trayait ses vaches le matin et le soir et l'après-midi elle venait à la mairie et elle n'avait rien d'autre à faire.

On l'appelle –tel magazine- et on lui dit « est-ce que vous pouvez nous passer le service communication de la mairie ? » (rires) Ma pauvre Marie-Laurence, je me rappelle, elle était complètement écroulée, elle ne savait pas de quoi on lui parlait. Est-ce que vous vous rendez –compte de ce que vous avez fait ? La première personne qu'elle a rencontrée, cette dame, lui dit : « Vous, chez vous, vous avez bien des maires noirs ? Oui mais chez nous ce n'est pas pareil ; chez nous, c'est la population noire qui vote pour élire un maire noir parce qu'elle est majoritaire dans la ville mais ici élire un maire noir avec 100°/° de votants blancs vous allez m'expliquer. Je n'ai rien fait de particulier pour ça. Ensuite l'événement nous a complètement dépassé parce que c'est parti dans tous les sens. Je crois que ce qui véritablement a bousculé le village, c'est la création du Conseil des Sages, c'est ça qui a bouleversé le village. Je sais bien que c'était en 1989 , que la France allait fêter le bicentenaire, non pas des révolutions comme m'a dit Mitterand, mais de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et que pour les journalistes français c'était l'illustration de cette capacité de ce pays à promouvoir l'égalité des chances et la liberté du citoyen. Dire qu'un enfant issu de la colonisation est arrivé dans un village rural de Bretagne et en est devenu le maire ? que pouvait –on faire de mieux comme illustration ?

Les journalistes l'ont compris, ils l'ont porté, Mitterand aussi l'a compris puisqu'il m'a nommé après au gouvernement. L'affaire nous a dépassés complètement et ce Conseil des Sages est advenu. Sans doute à cause de mon sens du respect et la culture du pays où je vis, je ne l'aurais pas introduit. Mais après mon élection, l'ambassadeur de France à Lomé Monsieur Chenu m'appelle un mercredi après-midi à la mairie : « Ecoutez, Monsieur le Maire, je suis allé jusqu'à votre village ; on n'a

pas idée d'habiter un village aussi lointain, je n'ai jamais mangé autant de poussière de ma vie.

Ah, oui mais que voulez-vous je suis sorti de là.

Je suis allé voir vos parents pour leur dire que vous êtes devenu maire dans mon pays. Mes parents lui demandent : c'est quoi être maire ? Il dit je n'ai pas trouvé d'autres termes que de leur dire : il est devenu en quelque sorte le chef du village où il habite.

Mes parents lui disent : Quand tu vas rentrer tu vas lui dire de revenir à la maison (rires) alors lui il essaie de s'en sortir comme il peut, ce n'est pas à Lomé c'est de l'autre côté des mers. Ils disent, ça ne fait rien, puisque tu as su qu'il est devenu chef de village, tu sais comment lui dire de revenir à la maison. Donc voilà le message que j'avais à vous donner.

Le samedi suivant j'étais chez moi. Je suis rentré.

Conseil du clan.

Kofi !

Oui.

Tu t'es regardé ?

...

Tu es beaucoup trop jeune pour devenir chef. Tu as vu tes frères, tous sont plus vieux que toi. C'est toi le dernier. Tu ne peux pas être chef du village. Nous on est des gens simples, on ne veut pas d'histoires, on ne veut pas qu'on nous vienne

nous dire après que tu as cassé ça, que tu as embêté un tel, que t'as fait ci, que t'as fait ça, donc tu vas rentrer là où tu habites et tu vas rendre la chefferie.

Cette histoire a duré 3 jours et 4 nuits de conciliabules.

Je leur ai expliqué que ce n'est pas tout à fait la chefferie comme ici, là les gens ils écrivent ton nom sur un papier, ils le glissent dans une boîte, on compte ensuite, on dit celui qui a eu le plus etc. c'est très compliqué, bon d'accord...

Oui mais il n'y a pas de vieux là où tu habites ?

Si, si il y a des vieux,

Pourquoi c'est pas eux qui deviennent chefs ?

Mais parce qu'ils n'ont pas été désignés.

Ah ! Bon.

Le matin du quatrième jour, ils me disent :

On a compris, tu ne veux pas rendre la chefferie.

Si, si, moi je veux bien la rendre mais c'est pas comme ça que ça se passe.

Quand tu vas rentrer chez toi, tu es autorisé à la garder, tu vas t'entourer des vieux du village, pour qu'ils t'évitent de faire des « conneries ».

Donc quand je suis rentré, voilà comment est né le Conseil des

Sages. Je suis allé voir les anciens du village que j'avais déjà un peu organisés, qui venaient prendre le café tous les mercredis après-midi, je suis allé lors d'un café leur expliquer ça, ce que je viens de vous dire. Je leur dis vous allez me désigner 9 personnes. Je ne sais pas pourquoi 9, nous on est 11 conseillers, 9, j'ai pensé au Conseil Constitutionnel. Là la réponse était nette :

Non, Kofi, nous on est vieux, on est dépassés, toi tu as fait de grandes études, on t'a élu pour ça, tu diriges le village, point à la ligne. Nous avons confiance.

– Je leur dis : non mais c'est pas ça le problème. Vous ne pouvez pas me dire que sous prétexte que vous êtes vieux, vous êtes finis, vous ne pouvez pas me dire ça à moi l'africain, ça n'a pas de sens.

On a débattu la palabre pendant deux heures. Je croyais que je n'avais pas réussi à les convaincre et donc on s'est séparé là-dessus et le lendemain j'allais à une réunion à Rennes justement. Quand je suis rentré, je passe le soir à mairie et il y avait 9 noms sur mon bureau. Il y avait 6 femmes et 3 hommes. Le premier conseil des sages était né à Saint Coultz et nous avons expliqué à la population ce que nous attendions de ce conseil : des conseils, des avis sur tous les sujets qui sont discutés au Conseil municipal. Quinze jours avant nous ils avaient accès à tous les dossiers, donc ils pouvaient émettre les avis sur chacun des dossiers et le Conseil municipal réuni quinze jours après, avait le même ordre du jour, savait les avis du Conseil des sages sur chacun des sujets, il délibérait en son âme et conscience, il décidait ce qu'il voulait et moi le maire j'exécutais .Il a fallu un long de travail de pédagogie pour expliquer aux anciens, qu'ils donnaient des avis,

au Conseil municipal, qu'il décidait, et que moi, j'exécutais. Ça c'est passé comme ça, ça n'a pas été simple et puis on a vu petit à petit que ça avait pris. Mes opposants ont commencé par dire : « Kofi il a créé un conseil de singes », « qu'est-ce qu'il croit ? », « on n'est pas en Afrique, ici », « s'ils veulent être élus, ils n'ont qu'à aller aux élections ». On a tout entendu. L'étape suivante a été ma propre majorité qui m'a dit : « Kofi il a donné tout le pouvoir aux vieux ! » Parce qu'en réalité quand ils donnaient un avis, c'était difficilement qu'on pouvait aller outre, parce qu'il s'agissait de sujets qui avaient été débattus dans les familles, ces gens-là étaient les parents de mes conseillers, donc en famille ils en avaient parlé, ils s'étaient réunis, ça avait été débattu, tout était mâché quand ils arrivaient au Conseil municipal. Ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient plus beaucoup de marge de manœuvre finalement. Dans la réalité on n'a jamais eu de décision contre-nature, toutes les choses qu'on a faites étaient des choses de plein bon sens, données par des anciens qui vivaient dans ce village depuis entre 70 et 80 ans, qui connaissaient bien les relations entre les familles, qui connaissaient le non-dit, qui savaient comment il fallait agir pour ne pas froisser un tel ou un tel, c'était vraiment quelque chose de très bien. Ça s'est parti aussi dans la presse sur le plan national, aujourd'hui il doit y avoir au dernier pointage 577 Conseils des sages en France, au point qu'il y a même une fédération des villes sages en France dont le siège a été longtemps à Saint Coultz et il est maintenant à Couëron, aux portes de Nantes. Personne n'a trouvé à redire à ça : qu'on dise aux anciens, vous avez votre place dans la gestion de la cité, vous avez votre mot à dire sur ce qui se passe, c'est normal. Je n'ai pas vu un journal en France critiquer cette affaire, à tel point que j'ai installé un Conseil des sages à Genève. Il y en a en Norvège. Je suis retourné à Dakar installer un Conseil des sages à la demande du

maire qui était aussi sénateur. J'ai dit : Je veux bien installer un Conseil des sages à condition qu'il soit être mixte, parce qu'en Afrique le Conseil des sages n'est composé que d'hommes. Le chef du village est là, autour de lui, il a le Conseil des Sages, tous les matins il vient lui dire ce qu'ils ont rêvé, ce qu'ils ont pensé de ceci, de cela, il écoute tout ça, il décide en son âme et conscience de ce qu'il faut faire mais ce ne sont que des hommes. A Dakar nous avons introduit des femmes au Conseil des sages, ce qui est quand même exceptionnel pour l'Afrique. C'est une avancée, normale, d'ailleurs. J'ai oublié de vous dire qu' à Saint Coultz à suivre les années, les hommes ont vite compris. Des 6 hommes et 3 femmes du départ, on est passé à 7 hommes et deux femmes. Les hommes ont compris que c'était quelque chose d'intéressant et où ils pouvaient exister. C'est tout cela qui a participé à cet essai de communion entre nous, de ce petit noir venu d'Afrique qui ne s'est pas opposé à la vie d'un village, qui a accompagné les mutations qui étaient nécessaires aujourd'hui, et Saint Coultz a maintenant plus de 500 habitants, dont plus de 300 rien que dans le bourg, on est parti de 8. On a créé un vrai bourg. Ça a été un grand thème des débats. Dessine-moi un bourg, tout le monde s'y est mis. On a imaginé ce que c'était un bourg, le côté commerce, le côté sports...

Quand on me dit : « comment vous avez réussi ? », c'est qu'il y a beaucoup de paramètres qui entrent dans cette affaire. Je ne sais pas lequel est prépondérant. Je suis parti d'un pays qui est francophone. Je parle le français quand j'arrive en Bretagne, je connais l'histoire de France autant que les gens qui ont mon âge. Avec les gens de ma génération on a fait le latin, le grec, la physique de la même façon. L'histoire de France, je la connaissais aussi bien qu'eux. Je savais que la guerre de 100 ans avait eu lieu aux Blancs Sablons, au Conquet. Ils n'en

savaient pas plus que moi. On avait reçu la même éducation. J'ai passé un baccalauréat qui était fait et corrigé à Bordeaux - on était, je ne sais pourquoi, rattachés à l'Académie de Bordeaux. Je suis baptisé, chrétien, communiqué, confirmé, salé et giflé par l'évêque. Je suis arrivé en Bretagne, j'ai épousé une bretonne, ce n'est pas rien. (rires) Je suis ingénieur de la DDE, ça c'est encore moins rien. C'était à l'époque une organisation extrêmement tentaculaire, tous les petits vieux du village, je me suis occupés d'eux, pour l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ils ne savaient pas faire les papiers, j'ai rempli des imprimés, il n'y avait pas toilettes dans la maison, vous ne pouvez pas rester comme ça. Il faut mettre des toilettes, faut mettre une douche, l'eau chaude mais comment je fais ? Je venais le soir, je remplissais le dossier le lendemain matin, j'arrivais à Quimper, je le donnais à un collègue qui s'occupait de ça : « ce soir tu me le donnes signé. » Le soir il était signé, on avait les papiers. Ça c'est passé comme ça. Ça, ça a compté : je n'étais pas un étripéur de poulets chez Doux, ça compte, je suis chrétien, je marié avec une bretonne, je suis ingénieur. Je ne suis pas sûr que j'aurais été marié avec une noire ou avec une maghrébine ça serait passé de la même façon. Je ne suis pas sûr que j'aurais égorgé les poulets chez Doux, ça serait passé de la même façon non plus, je ne suis pas persuadé que les gens m'auraient donné la clef de la mairie, je ne suis pas sûr que j'aurais été musulman au lieu d'être chrétien, ça se serait passé de la même façon. Tous ces paramètres là que je n'ai pas maîtrisés au départ, qui ne m'ont demandé aucune énergie particulière au départ étaient rassemblés ; ils ont fait que « la mayonnaise a pris ».

JEAN CHARLES SACCHI

Philosophe

Université de Saint Brieu

« AUTONOMIE ET VIOLENCE DANS LA RELATION D'AIDE »

- 1 - Une approche éthique de la relation d'aide
- 2 - La relation d'aide, entre violence et autonomie

Introduction générale

Remarque liminaire : Mon approche ne sera ni psychologique, ni sociologique, mais philosophique, il s'agira d'examiner l'aide en tant que relation dans une perspective réflexive et critique. Pour autant cette approche n'exclut pas l'exploitation d'études appartenant à d'autres champs disciplinaires.

Mon approche philosophique se développera dans une perspective essentiellement éthique. Aussi la relation d'aide sera interrogée en tant que participant ou non à la réalisation de notre humanité. C'est en ce sens que se pose, relativement à la relation d'aide le problème de l'autonomie et le rapport avec la violence.

Introduction

La relation d'aide est-elle de nature à favoriser, voire, à permettre l'autonomie de la personne aidée ? Contribue-t-elle en ce sens à son humanisation ! Poser la question relative à la relation d'aide, de cette façon, dans un colloque consacré à l'accompagnement et à l'insertion, c'est supposer, à titre d'hypothèse a priori, qu'une personne se réalisera d'autant mieux

dans la société, qu'elle sera parvenue à un plus haut degré d'autonomie. Ce qui revient à dire que nous devons avoir le souci de permettre l'insertion, dans la société, de citoyens responsables, qui soient des sujets libres, capables de penser par eux-mêmes et d'assumer la responsabilité de leurs actes. Approcher de cette façon la relation d'aide c'est bien l'interroger dans une perspective éthique.

Or, que la relation d'aide puisse être interrogée de cette façon cela peut paraître pour le moins étonnant.

La notion d'aide a, en effet, d'emblée, une connotation moralement positive. Venir en aide à quelqu'un d'autre, cela paraît d'emblée un acte altruiste qui manifeste ouvertement le souci de l'autre, d'une part, et qui semble d'autant plus méritant qu'il a nécessité plus d'efforts, de sacrifices de la part de l'aidant. Ainsi l'aidant peut-il apparaître digne d'estime ; mais qu'en est-il de la personne aidée ? Qu'en est-il de cette relation même ; est-elle toujours garante de plus d'humanité ? L'expérience montre, en effet, que si « aider » est une attitude dont l'intention est généreuse et altruiste, en fait il n'en va pas toujours ainsi. La relation d'aide peut aussi bien être source de dépendance, d'aliénation et de perte d'autonomie. (cf. par ex. l'aide accordée aux pays en voie de développement, cf. l'analyse que fait J.P. Sartre du cadeau). L'aide peut donc faire problème et l'on peut non seulement s'interroger sur sa finalité, sur ses objectifs, sur ses effets, mais encore sur ses conditions (cf. l'aide et le soutien pédagogiques dont les effets ne sont pas toujours à la hauteur des espérances ni des attentes !).

Comme on le voit la relation d'aide mérite un examen plus attentif notamment quant à sa nature éthique et sa capacité à faciliter l'accès à l'autonomie ; c'est d'ailleurs un problème ré-

current que l'on rencontre par exemple dans l'éducation : Comment, se demandait Kant, apprendre à un enfant à être libre alors que pour ce faire on doit le soumettre à des contraintes ? N'y a-t-il pas alors contradiction entre le but recherché, l'autonomie, et les moyens utilisés en vue de sa réalisation ? On peut penser que la relation d'aide porte en elle-même une contradiction de ce type ; reste alors à savoir comment faire pour bien faire, comment éviter que « aidant » et « aidé » soient « piégés » par la relation qu'ils entretiennent ? C'est là une question qui comporte une dimension proprement éthique que nous nous proposons d'examiner maintenant.

Pour bien saisir le sens de notre approche il nous faut d'abord bien préciser ce qu'il en est de l'éthique, caractériser cette humanité dont la réalisation est recherchée, examiner alors les conditions de l'autonomie pour, enfin, interroger la relation d'aide et nous demander dans quelle mesure et à quelles conditions elle peut permettre cette autonomie.

Chemin faisant il faudra analyser ses rapports avec la violence, car si la réalisation de l'autonomie de se libérer de ce qui enchaîne, peut-être faut-il aussi, pour y parvenir, exercer certaines formes de contraintes qui peuvent s'apparenter alors à l'exercice d'une certaine violence.

1 - En premier lieu en quoi consiste la pratique de l'éthique ?

L'universalité des règles morales et la pratique de l'éthique
Morale et éthique

Certains philosophes considèrent qu'on peut faire usage indif-

féremment de l'un ou l'autre des deux termes : « éthique » ou « morale ». Cette interprétation, ce choix, ont quelques justifications. Du point de vue de l'étymologie, en effet, « morale » vient du mot latin : mores qui signifie mœurs. Alors que le mot « éthique » a une origine grecque, éthos, qui désigne également les mœurs. En outre dans les deux cas il s'agit de s'interroger sur ce qu'il convient d'admettre au titre des « bonnes règles de vie ». Ainsi l'un et l'autre terme semblent se rapporter également aux conditions d'une vie bonne. Pour autant et par référence, non plus à l'étymologie, mais aux recherches, aux analyses réalisées plus particulièrement dans le champ de la réflexion philosophique, la distinction entre morale et éthique ne manque pas de pertinence.

La morale est constituée de règles qui se veulent universelles ; elles correspondent à des prescriptions strictes qui se présentent à nous sous la forme d'impératifs catégoriques. Ces règles universelles déterminent pour tout homme, en toute circonstance, ce que sont ses devoirs.

Cette universalité des règles morales peut faire problème.

D'abord parce que l'on a toujours affaire, dans la pratique, à des situations particulières.

Ensuite parce que les morales héritées peuvent être différentes et l'on peut être confronté à des valeurs morales différentes appartenant à des morales différentes. C'est le cas par exemple lorsqu'on a affaire à des morales dont le fondement est propre à telle ou telle religion ou culture. Il y a alors conflit de valeurs. Se pose alors la question quels repères moraux pourrait-on se donner pour choisir ? Devront nous dire « à chacun selon sa morale » ?

Si dans de telles situations l'on renvoyait chacun à ce qu'il pense être le mieux alors il y aurait enfin le risque d'un relativisme moral qui pourrait rendre toute conduite, toute décision moralement acceptable ! De ce fait, dans des situations où la décision doit être prise la question se pose de savoir sur quoi se fonder pour pouvoir être assuré que cette décision sera sinon la meilleure possible, du moins la moins mauvaise, ou encore la plus proche, la plus conforme au Bien. Que faire pour bien faire ? Faute de disposer d'une réponse appropriée dans le cadre d'une morale établie, il convient alors d'entreprendre un travail de réflexion, celui-là même qui caractérise véritablement l'éthique appliquée.

Définition de l'éthique

Nous pouvons maintenant définir l'éthique en tant qu'éthique appliquée ; elle consiste dans le travail que nous consentons à faire avec les autres pour qu'advienne, se réalise, au mieux, et autant que faire se peut, en nous et en l'autre, dans une situation donnée, la plus grande humanité possible.

L'éthique est un travail parce que cette humanité que nous portons en nous comme un possible n'est pas établie, réalisée, totalement, ni définitivement. De ce fait l'homme porte en lui, aussi, comme un « Autre » possible, la plus grande inhumanité ; c'est là un des traits fondamentaux qui distinguent l'homme de l'animal ; chez l'animal, en effet, l'animalité est établie en lui comme une essence indépassable ; chez l'homme par contre, pour reprendre un mot de J.P. Sartre, « l'existence précède l'essence ». Chacun construit cette existence tout au long de sa vie. L'être de l'homme est d'une certaine façon en devenir ; ce qui fait aussi sa fragilité et sa grandeur.

Ce travail se fait dans le monde, dans des contextes chaque fois singuliers où les règles morales, en tant que règles universelles, ne s'appliquent jamais, ou rarement, de façon mécanique. Entre les valeurs affichées dans les règles morales et les valeurs appliquées et révélées dans nos pratiques se manifeste un écart qu'il nous faut nous efforcer de réduire sans pourtant être assuré de parvenir à le faire disparaître. Ce travail est alors un travail de coopération, de co-production de sens, un travail de recherche et de promotion de valeurs communes. Il n'est réalisable que dans le cadre d'une communication dans laquelle :

sont supposés partagés les trois principes éthiques universels :

L'interdit de l'homicide

L'interdit de l'inceste

L'interdit du mensonge

Et se trouvent reconnus et exprimés les traits fondamentaux de l'humain. En fonction desquels chacun peut être reconnu par l'autre comme sujet et réaliser son autonomie.

Quels sont ces traits ?

2 – Les quatre dimensions essentielles de l'humain

On peut reconnaître assez simplement chez l'homme :

* Une dimension organique et biologique

- * Une dimension psychique et relationnelle
- * Une dimension symbolique et langagière
- * Une dimension historique et singulière

La dimension corporelle et biologique

L'existence de tout homme est corporelle. Notre corps est notre ancrage dans le monde, il est notre être au monde. En tant que tel par sa matérialité il est un objet du monde.

Pour autant ce corps n'est pas réductible à un objet. Le « corps que j'ai » n'est pas le « corps que je suis ».

Ainsi toute objectivation du corps tend à lui faire perdre sa dimension proprement humaine et personnelle.

La dimension psychique et relationnelle

(la nature dialogique de la conscience)

Si l'être humain est un être conscient, conscient de lui-même, encore faut-il s'entendre sur ce qu'on entend par là et sur ce que cela implique.

Il faut en effet reconnaître que toute conscience est intentionnelle, c'est-à-dire relation au monde, aux autres, et à soi. En ce sens on peut dire que la conscience de soi n'est pas la forme première de la conscience, la conscience de soi se réalise par la médiation de l'autre. C'est donc par la relation à l'autre et la reconnaissance de l'autre que je prends conscience de moi-même.

Pour exister véritablement comme un être humain, chacun a besoin de cette reconnaissance par l'autre, sans laquelle il est renvoyé à sa solitude. Qui suis-je si je ne suis rien pour l'autre ?

Mieux encore, c'est dans et par cette relation aux autres, que chacun se construit comme une personne ; la subjectivité est comme une émergence de l'intersubjectivité en même temps qu'elle y contribue.

La dimension symbolique et langagière

L'homme est un être de langage. Le langage est comme notre milieu de vie. C'est par le moyen du langage que nous pouvons exprimer, faire entendre, communiquer quelque chose à propos du monde, de nous, des autres.

Mais le langage proprement humain est un langage symbolique. Le langage signifie toujours en contexte et parce que le sens advient par le moyen des symboles, le langage doit toujours être interprété. En ce sens le langage humain soulève le problème de la détermination du sens, c'est-à-dire de la compréhension, de l'intercompréhension.

Ce langage peut prendre des formes différentes. Parmi elles la parole a un statut particulier, la parole est diachronique, actuelle, elle est présence vivante et engagée dans nos relations aux autres. En ce sens notre existence personnelle est présente dans la parole adressée à l'autre et dans la parole que l'autre nous adresse.

Selon le mode d'existence reconnu dans la parole de l'autre,

nous pouvons exister véritablement pour l'autre comme un sujet. Suis-je réellement considéré comme un interlocuteur ?

La parole qui m'est adressée me reconnaît-elle dans ma différence, dans ma singularité, dans mon altérité ? Nos « jeux de langage » se rencontrent-ils, se heurtent-ils ? Avons-nous un jeu de langage commun ?

Etre sujet, reconnu dans la parole qui nous est adressée, n'est-ce pas simplement une marque de respect ? Ne dit-on pas qu'on peut s'adresser à l'autre comme à un chien ? Que les paroles peuvent être blessantes ?

La dimension historique et singulière

Le monde est déjà là avant notre naissance, et cette naissance signifie aussi qu'une histoire a commencé bien avant-elle, une histoire qui est pour une part déjà la nôtre, avant même que nous nous l'appropriions par le récit qu'il nous en sera fait. C'est ainsi que les enfants peuvent naître avec le poids parfois considérable d'un passé, celui de leurs parents, celui de leur conception...

Mais chacun d'entre nous s'il est un héritier est aussi celui par qui une histoire se fait. Cette histoire n'est pas tant la suite des événements vécus que la mise en récit de ces événements. En ce sens l'histoire personnelle, celle d'une vie, est une histoire racontée par le moyen de laquelle, chacun exprime et construit son identité personnelle en ordonnant dans le récit qu'il fait, les différents moments de son histoire personnelle. C'est dans l'histoire racontée que cette identité prend forme. D'où aussi l'intérêt d'un tel récit quand des fractures, des évè-

nements traumatisants ont pu compromettre cette identité personnelle.

Ce récit, cette histoire par les moyens desquels on fait connaître et on reconnaît soi-même une identité singulière, pour jouer véritablement cette fonction doit pouvoir être racontée à quelqu'un qui écoute et qui ne fait pas que l'entendre, mais qui s'efforce de la comprendre.

Ainsi peut apparaître au croisement de ces quatre dimensions ce qui caractérise l'humanité de l'homme, car si chacune de ces dimensions a pu être distinguée, la réalité humaine dans sa complexité tient dans leur composition. En fonction de ce qui précède il est possible maintenant de s'interroger sur les conditions de l'autonomie et ses rapports avec la violence.

3 - L'autonomie, ses rapports avec la violence

Si on se réfère à l'étymologie, être autonome c'est se donner à soi-même sa propre règle, n'obéir qu'à soi-même, n'être dépendant de personne d'autre, ne devoir qu'à soi-même ce qu'on possède, ce qu'on est.

Conçue de cette façon l'autonomie serait garante de la liberté. Au fond être autonome et être libre ce serait la même chose.

Toutefois l'autonomie ainsi entendue est illusoire irréaliste et autodestructive.

L'autonomie ne peut pas consister, non plus, dans cette représentation d'une volonté indépendante de tout intérêt, de

toute motivation...comme le souhaitait E.Kant.

L'autonomie devra donc être pensée dans le cadre de relations interpersonnelles, sans lesquelles aucun homme ne peut se réaliser en tant qu'homme ; mais il serait illusoire de vouloir penser cette autonomie sans prendre en compte la personne humaine dans toutes ses dimensions.

Il nous faut alors concevoir un nouveau concept d'autonomie qui soit dynamique et évolutif et qui prenne en compte l'humanité de l'homme dans ses quatre dimensions.

L'autonomie ainsi conçue, est, non plus un état mais ce qui se construit en situation dans et par les relations que nous entretenons avec les autres. Par voie de conséquence, le sujet autonome est celui qui, en situation, assume son humanité dans ses quatre dimensions :

Biologique et corporelle

Langagière et symbolique

Historique et singulière

Psychique et relationnelle

(l'existence personnelle en tant que sujet étant fonction des relations que nous avons avec les autres cette existence ne sera assumée en tant que sujet qu'à la triple condition d'une reconnaissance de soi par l'autre comme digne de confiance, de respect (sujet de droit, ayant des droits civils, politiques et sociaux) et d'estime (ayant une valeur)).

Une telle autonomie est impensable sans contraintes et donc

sans une certaine forme de violence, nécessaire à notre existence personnelle en tant que sujet. Mais elle peut être aussi empêchée par une violence « diabolique » (destructrice) qui travaille à la rendre impossible.

C'est donc relativement à cette conception de l'autonomie que l'on peut maintenant s'interroger sur la relation d'aide pour se demander à quelles conditions elle peut ou non favoriser cette autonomie.

4 - La relation d'aide

a - La relation d'aide est-elle de nature à favoriser l'autonomie de l'aidant et de l'aidé ?

Analyse de la relation d'aide

Schématiquement elle pourrait se présenter de la façon suivante :

Une personne adresse à une autre personne une demande relativement à une incapacité, un manque.... Dont elle a conscience et qui, dans son histoire personnelle, à ce moment, fait problème (par ex. par rapport à un projet....)

La personne à laquelle cette demande est adressée est supposée par la première être capable de répondre à cette demande, soit de façon directe et immédiate, soit de façon indirecte et différée, soit en proposant des solutions permettant de satisfaire cette demande à court, moyen ou long terme.

Du côté de l'aidé le manque peut-être un manque de biens, de

moyens, d'être....

Dès lors cette relation est à la fois dissymétrique et complémentaire. L'un étant supposé disposer de compétences, d'aptitudes ou capacités personnelles.... Institutionnelles, professionnelles qui précisément manquent à l'autre pour pouvoir venir à bout par lui-même de la difficulté rencontrée.

La violence comme obstacle à l'autonomie dans la relation d'aide

Demander une aide met celui qui la demande en situation de dépendance. Il doit justifier sa demande et donc s'expliquer et pour cela il devra parler de lui-même, de ses difficultés, il livrera ainsi une part de son intimité ; il se livre, il s'expose, avec ses angoisses, ses inquiétudes, ses interrogations sur sa situation, sur lui-même, sur l'aide et l'aidant..

Le manque ainsi manifesté est de ce fait significatif de la conscience d'une incapacité qui peut être exprimée par un :

« Je ne sais pas » où « je ne peux pas » ou « je n'ai pas les moyens de » « je n'ai pas les aptitudes nécessaires pour... résoudre le problème auquel je suis confronté ».

L'aidant peut aussi, par le fait de cette relation d'aide, stigmatiser l'aidé et le confirmer dans son manque de confiance en soi, sa mésestime de lui-même.

Mais l'aidé peut quant à lui, se montrer exigeant, réclamer l'aide comme un dû, objectiver l'aidant, le renvoyer à sa fonction, l'instrumentaliser, faire pression...

L'aidé peut transférer sur cette relation sa souffrance, son mal être...sa révolte contre la société, la famille....

L'un et l'autre peuvent par leur attitude, leurs paroles « travailler » à l'encontre de leur objectif commun et faire obstacle à leur autonomisation. La position de chacun dans cette relation d'aide de nature dissymétrique, peut être telle que chacun veuille imposer à l'autre sa volonté.

Ainsi cette relation peut prendre la forme d'une relation dialectique dans laquelle chacun cherche à se faire reconnaître comme une valeur supérieure par l'autre ; on retrouverait ici l'analyse que fait Hegel de la dialectique du maître et de l'esclave.

Comme on le sait sans qu'il soit nécessaire de le préciser davantage, La relation d'aide peut être le lieu d'une grande souffrance chez l'aidé comme chez l'aidant, l'un et l'autre, l'un avec l'autre, contribuant à désespérer toujours plus des effets attendus de cette relation.

Dès lors peuvent être fragilisés :

- * La confiance en soi
- * Le respect de soi
- * L'estime de soi.

La relation d'aide peut être de ce fait porteuse de violences multiples et ceci d'autant plus que cette relation a pu s'établir entre personnes victimes, chacune de violences dans leur histoire personnelle. C'est bien souvent en tant que « victime » de violences sociales, professionnelles, personnelles...que l'aidé s'adresse à l'aidant, tandis que celui-ci doit faire face aux exi-

gences parfois agressives de l'aidé, dans un cadre institutionnel lui-même violent !

b - D'autres obstacles sont inhérents à la situation de communication

Si l'on tente de comprendre la relation d'aide dans une approche « communicationnelle » sous la forme d'un rapport réglé entre interlocuteurs.

Il faut faire remarquer alors que dans cet échange chaque interlocuteur est d'abord dans un « monde étranger » à l'autre. Chacun a ses attentes, ses exigences ses présupposés. Lesquels prennent sens dans un contexte institutionnel et personnel différents.

Chacun use d'un « jeu de langage » différent qui fait qu'il peut disposer d'un langage différent ; ou bien il peut se faire qu'employant un langage apparemment semblable ou identique, les symboles, les mots signifient autre chose pour l'un et pour l'autre parce qu'ils renvoient à des contextes d'usage différents.

Un problème plus spécifique peut encore se poser dans la mesure où la situation qui fait l'objet de la réflexion et de l'échange fait écho au vécu et à l'histoire de chacun ; elle peut éveiller des représentations, des affects. Dès lors se pose le problème de la juste distance à l'autre. Sans empathie difficile de se comprendre l'un l'autre, trop d'empathie empêche de voir clair, affaiblit les défenses que chacun élabore pour se rendre moins vulnérable. Se rapprocher, affectivement de l'autre permet de mieux comprendre son vécu, prendre ses distances permet de penser plus clairement la situation et d'élaborer des solutions

plus réalistes.....

Enfin les contraintes institutionnelles, comme les contraintes plus spécifiques de temps peuvent empêcher une évolution favorable de la relation et l'empêcher d'aboutir.

Comment alors penser cette relation d'aide pour qu'elle puisse permettre à chacun des partenaires de s'assumer de mieux en mieux comme sujet autonome capable de se passer progressivement de cette relation d'aide ?

c - La relation d'aide en tant que travail de coopération aidé et aidant étant chacun partenaire de ce travail

Penser la relation d'aide sous la forme d'une coopération nous confronte à trois paradoxes :

a) Pour que la relation d'aide permette cette progression vers plus d'autonomie il est nécessaire que chacun fasse confiance à l'autre avant même que cette confiance puisse être établie. Pour qu'il y ait confiance il faut la présupposer. La confiance ne s'établit que dans la mesure où elle est déjà présente.

b) Si l'une des finalités essentielles de la relation d'aide est l'autonomie, vouloir que l'autre soit autonome peut paraître paradoxal. « Sois autonome » ! Ne faut-il pas alors commencer par penser l'autre comme Sujet autonome pour qu'il le devienne ? Si je commence par penser que l'autre est incapable d'assumer sa liberté comment serait-il possible de lui reconnaître la responsabilité de ses choix et si je veux le protéger parce que je le pense ou le crois incapable d'assumer cette responsabilité comment pourra-t-il en devenir capable ? Comment pourra-t-il avoir confiance en soi ? Dès lors ne faut-il pas

ici aussi supposer l'autre autonome pour qu'il le devienne ?

Enfin penser la relation d'aide comme ce qui peut permettre la subjectivation, comme ce qui doit permettre à chacun d'exister pour l'autre comme sujet n'est-ce pas penser qu'au commencement de la relation tel n'est pas encore le cas ? Mais comment cette relation pourrait-elle permettre à chacun de se réaliser comme sujet si dès le commencement chacun ne commence pas par reconnaître en l'autre un sujet ?

S'il y a confiance réciproque (ce qui nécessite du point de vue déontologique la garantie du secret) et si chacun se reconnaît d'abord comme sujet, alors peut se réaliser une relation d'aide qui prendra la forme d'une coopération parce que, se reconnaissant l'un l'autre comme sujets, se trouve ainsi transformée la dissymétrie structurelle de la relation, chacun devenant partenaire à part égale, en tant que sujet, sans que pour autant soit remise en question le caractère complémentaire de la relation d'aide. Ce caractère complémentaire peut même se retrouver renforcé.

On peut maintenant tenter de représenter ce travail de coopération caractéristique de la relation d'aide et les conditions éthiques de sa réalisation.

1. Les partenaires doivent s'engager l'un et l'autre à entreprendre un travail de coopération conformément aux règles juridiques, déontologiques et éthiques qui encadrent la démarche (se rappeler à ce sujet que lorsqu'il y a difficulté dans l'application de la loi, ce qui importe c'est plus l'esprit de la loi que la lettre de la loi. Ainsi pourra-t-on se demander, comme le préconise Aristote : « Qu'aurait décidé le législateur

si lorsqu'il a pensé sa loi il s'était trouvé en présence de ce cas particulier ?).

2. Ne rien cacher à l'autre qui soit nécessaire à la poursuite de la relation d'aide, au bon traitement du problème...

3. Se mettre d'accord sur une représentation commune de la situation c à d construire ensemble une représentation de la situation qui soit satisfaisante pour l'un et pour l'autre ; ceci implique une re-contextualisation de la demande ; Ceci suppose aussi de pouvoir accéder à toute information utile ce qui signifie par exemple une collaboration entre différentes personnes, pouvant relever de différents services ou différentes institutions. Ceci suppose donc que puissent se rencontrer en même temps (et non séparément et successivement) toutes les personnes concernées par la situation, le problème. (comme on peut s'en rendre compte, d'un point de vue épistémologique, le présupposé ici est systémique et constructiviste)

4. Identifier correctement la demande ; Se mettre d'accord sur le problème et se proposer de le redéfinir ensemble.

5. Faire le point sur les échecs éventuellement déjà rencontrés.

6. Se mettre d'accord sur les objectifs et les mesurer aux capacités anticipées de l'aidé.

7. Construire ensemble une stratégie permettant d'atteindre l'objectif.

8. Se mettre d'accord sur les contraintes nécessaires et leur respect de part et d'autre.

9. Se mettre d'accord sur les critères permettant de s'assurer que l'objectif a été atteint.

10. Se donner une limite de temps, quitte à la renégocier ensuite.

Dans ce travail de coopération objectif, moyens... peuvent bien entendu évoluer chemin faisant. Il s'agit bien d'une démarche dynamique qui prend la forme d'un bon accompagnement, à la condition de ne pas confondre accompagner, avec : « faire à la place de » ou « penser à la place de ... », « décider, assumer ...à la place de... ». Ici accompagner l'autre en tant que sujet c'est le reconnaître comme personne singulière se construisant elle-même dans et par sa relation à l'autre dans le cadre d'un environnement donné, dans lequel, par lequel ses actes prennent sens. C'est le reconnaître comme responsable de ses choix, de ses engagements, de son devenir ; ce n'est donc pas le protéger ou le déresponsabiliser c'est au contraire lui permettre de mieux assumer sa responsabilité. Aider, accompagner c'est faire alors un bout de chemin ensemble, non en empruntant un chemin déjà tracé mais en construisant pas à pas le chemin parcouru, un peu au sens où l'on dit quelquefois de quelqu'un d'autre qu' « il fait son chemin ». Ce qui comporte alors une part d'incertitude, de doute, de risque, qu'il faut bien accepter. Quant à la responsabilité de l'aidant on peut la comprendre comme « la responsabilité de la responsabilité d'autrui » selon le mot de E.Lévinas (Ethique et infini, Fayard, Paris 1982 p.16).

Ce travail de coopération se fera d'autant mieux que l'échange langagier avec l'autre contribuera à le reconnaître comme sujet dans l'échange.

La qualité des décisions ne sera-t-elle pas, en effet, fonction de

la qualité de la communication qui se sera établie, de la compréhension de l'information et de la qualité de la relation. Mieux chacun sera reconnu comme sujet dans sa relation à l'autre et meilleure sera d'un point de vue éthique la décision qui sera prise.

Ainsi une des questions qui peut se poser est de savoir à quelle condition une intercompréhension est-elle possible et quelles sont les conditions d'une relation véritablement éthique à l'autre ? Au fond quelle est la forme idéale du rapport langagier à l'autre qui soit tel que les interlocuteurs parviennent par un travail commun, une co-opération langagière, à une intercompréhension ? La réponse à cette question est relativement simple : il s'agit du dialogue. Car un véritable dialogue nécessite des conditions proprement éthiques. On peut même prétendre que l'apprentissage de l'éthique consiste dans l'apprentissage du dialogue.

c - La pratique du dialogue comme forme idéale d'échange langagier avec l'autre dans la relation d'aide

Il faut bien reconnaître que parmi les moyens dont nous disposons pour établir et entretenir une relation qui puisse permettre à chacun de « cultiver son autonomie en cultivant l'autonomie des autres » (J.F.Malherbe), figure en première place, le dialogue. Mais le véritable dialogue a de traits spécifiques qui le distinguent de tout autre échange langagier avec les autres. Ainsi :

Dans un véritable dialogue chacun doit être reconnu comme interlocuteur au même titre et à égalité avec l'autre.

Dans un véritable dialogue chacun est reconnu dans sa différence.

Dans un véritable dialogue chacun a le souci d'écouter l'autre, ou si l'on peut dire de s'adresser à l'autre en prenant l'oreille de l'autre.

Dans un véritable dialogue chacun a le souci de rechercher la vérité et de participer avec l'autre à un consensus éventuel.

Dans un véritable dialogue chaque interlocuteur a le souci de favoriser pour l'autre l'expression la meilleure, l'argumentation la plus solide du point de vue qu'il exprime.

Dans un véritable dialogue chaque interlocuteur se montre sincère et authentique c'est-à-dire s'efforce de faire connaître par exemple les présuppositions qui sont susceptibles de mieux révéler le sens de ce qui est dit en dévoilant par exemple les intentions.

Dans un véritable dialogue la parole échangée porte en elle la double origine des interlocuteurs, elle est parole construite à deux, elle est coproductrice d'un sens. (cf. à ce sujet ce qu'en dit Maurice Merleau-Ponty dans son livre *Phénoménologie de la Perception*)

A l'entendre ainsi on peut dire du dialogue, non seulement qu'il est un lieu de promotion de la personne, mais encore que par les efforts qu'il requiert et les exigences éthiques qu'il mobilise, il se montre être un lieu d'apprentissage de l'éthique. De ce fait aussi on peut dire du dialogue, qu'il est sans aucun doute le meilleur garant d'une capacité à progresser vers la meilleure solution éthique possible, à condition aussi que la porte soit toujours ouverte aux questions, à la pensée ques-

tionnante car les questions importent d'abord et souvent plus que les réponses. C'est par le moyen des questions que l'on peut le mieux identifier la demande ; ainsi pourrait-on dire que l'art de questionner est ici un art « majeur » car il permet aussi de reconnaître l'autre en tant qu'interlocuteur ; en outre ce sont surtout les questions qui font chercher.

Mais parce que le dialogue est exigeant, il est aussi difficile, et nous ne sommes jamais à l'abri d'un conflit de jeux de langage et de valeurs dont la solution pourrait nécessiter la médiation d'un tiers.

Aussi, faire du dialogue comme un outil au service d'une plus grande humanisation dans les relations que nous avons les uns avec les autres, ne dispense pas de rechercher des stratégies permettant la résolution des problèmes. Lorsque les conditions effectives de la situation, sa complexité rendent difficile le dialogue alors il faut se proposer une stratégie compatible avec les principes fondamentaux de l'éthique.

Pour l'approche stratégique et la mise en œuvre d'une stratégie en vue de la résolution des problèmes éthiques nous renvoyons aux analyses proposées par Jean François Malherbe dans son livre : *Compromis, dilemmes et paradoxes en Ethique Clinique*. Ed. Fides, Québec.1999.)

Le rôle du tiers

Il nous faut souligner, pour finir, le rôle que peut jouer le tiers, dans la recherche d'une solution. La pratique montre qu'il peut être intéressant de disposer d'un tiers, non impliqué dans la situation. Cela oblige notamment à prendre du recul, à chercher un jeu de langage commun accessible à toute personne concernée par le problème. Cela peut faciliter la sortie d'une si-

tuation contradictoire ou paradoxale et permettre ainsi la reprise du dialogue.

Le tiers peut être celui qui va interroger, interpréter autrement, permettre au fond aux interlocuteurs de prendre le recul nécessaire à la réflexion, par ses interventions et la liberté qu'il a en n'étant pas impliqué directement dans la situation ; son rôle de médiateur peut donner l'occasion d'une réinterprétation des propos de l'un et de l'autre dans le langage de chacun ou le langage que chacun peut comprendre. Il peut permettre de construire un jeu de langage commun. Ce tiers peut être indispensable dans toute situation ou du fait de la complexité, du fait de l'importance de l'enjeu, du risque qu'il y a, de l'incertitude quant à la meilleure solution possible, du fait aussi d'une grande souffrance on peut avoir le sentiment d'un manque de clairvoyance et d'une impasse. Par sa participation le tiers peut, de ce fait, restaurer une confiance menacée.

Le tiers ce peut-être aussi l'autre, individu ou groupe, auquel l'aidant peut s'adresser pour tenter de sortir de la situation dans laquelle il est « enfermé », pour voir autrement le problème auquel il est confronté, pour prendre du recul par rapport à une implication affective émotionnelle, dans la situation et porter à la parole sa souffrance

Comme on peut s'en rendre compte maintenant tout ce travail d'autonomisation dans le cadre d'une relation d'aide ne peut se faire sans contraintes et donc sans une certaine violence ; elle ne peut se faire non plus sans collaborer à neutraliser la violence diabolique qui à tout moment peut faire obstacle à ce travail d'autonomisation.

Conclusion générale

Nous nous demandions à quelles conditions la relation d'aide pouvait contribuer à une plus grande autonomie des sujets. Nous pouvons maintenant répondre après avoir défini l'approche éthique, relevé ce qui constitue fondamentalement l'humanité de l'homme et examiné les rapports de l'autonomie avec la violence. L'autonomie n'est pas un état c'est plutôt ce qu'il faut s'efforcer de réaliser, car l'autonomie signifie assumer sa condition humaine dans sa complexité, se rendre responsable de son devenir. Or cela ne peut se faire que par et dans les relations que nous entretenons avec les autres. La relation d'aide peut participer à cette promotion en chacun de l'autonomie à condition qu'elle se fasse conformément aux conditions éthiques or ces conditions éthiques ce sont précisément celles qui conditionnent aussi la pratique d'un dialogue véritable ; dès lors c'est à, juste titre que l'on pourrait faire des conditions du dialogue, les conditions éthique de la relation d'aide.

Bibliographie sommaire

O. Abel, *L'éthique interrogative*, éd. P.U.F., Paris, 2000

H. Arendt, *Responsabilité et jugement*, trad. J.L.Fidel, éd. Payot, Paris, 2005

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, trad. J.Tricot, éd. Vrin, Paris, 1997

J.Ion et al., *Travail social et souffrance psychique*, Dunod, Paris, 2005

Jean-François Malherbe, *Les ruses de la violence dans les arts du soin*, éd. Liber, Montréal, Québec, 2003

Déjouer l'interdit de penser, éd. Liber, Québec, 2001

Compromis, dilemmes et paradoxes en éthique clinique, éd. Artel-Fides, Québec, 1999

Edgar Morin,
La Méthode, T.5, L'identité humaine, éd. Seuil, Paris, 2001
La Méthode, T.6, Ethique, éd. Seuil, Paris, 2004

Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, éd. Gallimard, Paris, 1945

Paul Ricoeur, *Du texte à l'action*, éd. Seuil, Paris, 1986

Soi-même comme un autre, éd. Seuil, Paris, 1990

Paul Watzlawick, *Une logique de la communication*, trad. J.Morche, éd. Seuil, Paris, 1972

L.Wittgenstein, *Recherches philosophiques*, trad. F.Dastur, M.Elle, J.L.Gautero, D.Janicaud, E.Rigal, éd. Gallimard, Paris, 2004

ARMELLE MABON

*Maitre de Conférence Université Bretagne Sud
Docteur en histoire*

« LES LECONS DE L'HISTOIRE »

Merci à votre Association M.A.I.S. et à Jacky Kerneur de m'avoir sollicitée pour votre colloque qui m'oblige à questionner différemment à la fois un passé professionnel et des événements historiques.

J'ai exercé la profession d'assistante sociale pendant plus de 15 ans et c'est justement pour comprendre les failles de cette profession que je me suis intéressée à l'histoire. J'ai soutenu une thèse en histoire militaire et étude de défense en 1998 et après des périodes de chômage je suis devenue fonctionnaire de l'éducation nationale en qualité de maître de conférences ici à l'UBS. Ce parcours d'assistante sociale mais aussi ses grandes difficultés à l'exercer demeurent chez moi comme un stigmate qu'il ne sert à rien de vouloir oublier car c'est aussi une grande richesse que la lecture du passé ne fait qu'embellir et en même temps sert à ranimer des blessures que certains changements pourraient sans doute cicatriser.

Au départ, je pensais évoquer aujourd'hui uniquement l'accompagnement donné par les services sociaux officiels ou clandestins durant la Seconde Guerre mondiale, l'absence de reconnaissance et donc de pouvoir à la Libération et ses conséquences.

Le lien est facile à faire entre par exemple le service social d'Aide aux émigrants au temps où les étrangers d'origine juive

trouvaient parfois dans ce service le seul appui pour une survie et la disparition du SSAE aujourd'hui alors que les étrangers clandestins sont mis à l'indexe au point de ne reconnaître le droit de rester sur le sol français que des enfants ne parlant par leur langue maternelle.

Depuis que je réfléchis sur ce terme d'accompagnement je n'arrête pas de voir des liens entre l'actualité et d'autres recherches que j'ai menées et je vais donc lancer plus des pistes de réflexion avant d'aborder ce sujet de l'accompagnement durant la Seconde Guerre mondiale.

Les leçons de la colonisation ou accompagnement et colonisation

Actuellement, je travaille sur l'histoire de ces hommes (transparents Croix-Rouge , etc...) oubliés et trahis, les prisonniers de guerre « indigènes » internés en France et non en Allemagne qui ont eux aussi bénéficié d'un accompagnement avec la population locale notamment des assistantes sociales (photo avec Croix-Rouge) et des gens de toutes catégories socio-professionnelles. Si j'ai pu sortir de l'oubli cette singulière captivité et rendre hommage à ces hommes, c'est bien parce qu'auparavant j'ai exercé la profession d'assistante sociale, expérience qui donne une sensibilité particulière dans la compréhension d'événements historiques en mettant en avant des faits individuels et singuliers. (documentaire et livre en chantier) Je pourrais parler longuement de cette histoire si méconnue mais cela nous éloignerait de vos préoccupations. Quoi que... à la réflexion.

Du fait de la position géographique particulière de cette captivité, ces prisonniers ont bénéficié d'un soutien par exemple de

marraines qui, pour certaines, ont renoué avec l'idée de mission civilisatrice avec des cours de catéchisme. D'autres ont participé à des filières d'évasion. Il y a eu aussi des histoires d'amour que l'administration coloniale et militaire a rendu impossibles et ils sont nombreux ces enfants devenus adultes qui n'ont jamais pu savoir qui était leur père. Ce qu'il faut aussi savoir, sous prétexte justement de rendre leurs conditions de captivité moins pénibles, Vichy a accepté de faire garder ces hommes par des officiers français à la place de sentinelles allemandes. Mais ces soldats n'ont pas été dupes de ce soi-disant adoucissement et ont ressenti durement la trahison.

J'ai choisi de vous parler brièvement de ces hommes après avoir vu cette phrase dans les archives à propos de l'accompagnement de ces anciens prisonniers de retour en terre natale (retour pour beaucoup douloureux du fait des traitements inégalitaires), note datant du 12 octobre 1945 écrit par un Commandant au retour d'une visite d'inspection dans les villages en Algérie :

« L'auto du capitaine est entourée de visages radieux et souvent disparaissent les réclamations exagérées souvent interprétées comme un mauvais esprit. Quand je leur promets de revenir pour apporter leur petit lot à tous les PG qui n'avaient pu se déplacer, ce sont des mains qui s'agitent en signe d'amitié.

En conclusion belle œuvre, belle propagande française et démonstration éclatante de ce que la France se grandit parce qu'elle donne effectivement et la manière dont elle donne tandis qu'elle se diminue aux yeux des musulmans par les promesses ou les discours.

Belle journée de travail passionnant avec une assistante sociale affective qui touche le cœur et attache le musulman à la France qui n'oublie pas les malheureux. »

Le recul permet de percevoir comment, dans ce contexte, l'accompagnement social pouvait être utilisé à des fins de sujétion et les objectifs sous-jacents qui étaient mis en œuvre. N'oublions pas qu'en Algérie justement des assistantes sociales travaillant dans des centres sociaux et amies de Germaine Tillion, ont été torturées pendant la guerre d'Algérie. Cela mériterait une recherche approfondie. A propos de Germaine Tillion que j'ai eu la chance de rencontrer à plusieurs reprises, elle a fait partie de ces gens qui ont eu l'intelligence de profiter de leur fonction et de leurs relations pour aider ces PG à rejoindre la zone libre par des stratégies comme faire indiquer par des médecins français « LEPRE » sur les lits d'hôpital. Je crois beaucoup à l'intérêt du stratège et de la duplicité dans l'accompagnement. Cette nécessité est sans doute plus vitale dans des époques troubles où la liberté est escamotée.

Durant le Front populaire, il est couramment admis que le service social n'a joué aucun rôle ou pire, que les assistantes sociales ont refusé d'admettre l'ouvrier comme individu majeur et ont contribué à faire accepter l'entreprise de domination culturelle (Ouvrage de Jeannine Verdès-Le Roux qui nous a servi de bréviaire durant notre formation AS dans les années 80). Ces assertions réductrices prêtent à discussion au regard des personnalités qui ont participé au développement du service social notamment Cécile Brunschvicg (1877-1946), qui est l'inspiratrice du premier service social en Afrique occidentale française alors qu'elle a été nommée, avec deux autres femmes, dans le gouvernement de Léon Blum qui envisage d'humaniser sa politique coloniale. C'est avec cette volonté

clairement affichée que naît le premier service social en Afrique occidentale française. A propos de partenaires, les objectifs des uns et des autres peuvent varier. Ainsi l'administration coloniale souhaitait que ce service social composé de trois femmes visite les familles préalablement sélectionnées. L'assistante sociale responsable de ce « projet », terme moderne que j'emploie à dessein, signale qu'il serait illusoire de donner des conseils de bonne alimentation à une nourrice si, par ailleurs, des mesures concertées d'amélioration de l'habitat, d'hygiène, des moyens de culture ne sont pas apportés. Hélène Renaud envisage donc son action de manière globale, éducative et morale afin d'emporter l'adhésion des « indigènes ».

Suspecté d'être un agent de promotion collective conforme aux attendus de l'action sociale mais contraire aux principes antidémocratiques de la colonisation, ce service « progressiste » sera donc supprimé rapidement.

Cette évocation rapide du service social colonial nous permet de questionner la réception de cet aspect « progressiste » par les usagers qui, dans ce contexte des années 30, sont appelés les « indigènes ». La création de foyers sociaux envisagés par ces pionnières de l'action sociale suppose un regroupement de population qui effraie les administrateurs malgré les avancées en matière de droit syndical. Le fait d'imposer aux assistantes sociales une liste de familles à visiter n'est guère compatible avec leur déontologie. Toutefois, elles parviennent à mettre sur pied quelques activités qui démontrent un souci constant de valoriser les jeunes filles dont elles ont la charge. Ainsi, Madeleine Martel - qui fut une fondatrice de la revue *Esprit* - a à cœur de leur faire pratiquer du sport alors que l'administration locale n'en perçoit pas du tout la nécessité. Elle y parvient à force de persuasion et la photo montrant l'équipe de

basket de l'École normale de jeunes filles illustre concrètement la volonté d'aboutir à de nouvelles relations (transparent) :

Propos de Mademoiselle Martel

J'ai vu Romani ce matin ; il est très content de mon activité... et du choix du short pour mes filles. Je crois que je lui ai rendu vivant le but de notre travail, et cela a provoqué une heure de "psychologie noire" dans son bureau. Que de diplomatie ne faut-il pas employer pour arriver au but.

Toutes mes filles se plaignaient de ne pas me trouver, elles sont nombreuses hier, pour me reparler sport. Je suis contente de penser qu'elles apprécient presque plus les distractions saines et vraies que celles factices qu'elles ont trouvées dans ces quatre mariages auxquels elles ont assisté. Le terrain est passionnant à défricher, mais il sera difficile.

Associée à la mission civilisatrice, l'action sociale apparaît dans les nombreux discours comme une justification de la présence coloniale alors que les femmes qui en assurent son développement sur le plan local et qui participent activement à la mutation des territoires vers le monde moderne sont méprisées. Elles sont coupables d'afficher cette « mise en contact » redoutée par un lobby colonial qui s'arc-boute sur les vestiges d'une suprématie sans partage. J'ai eu l'occasion de montrer cette photo à des personnes âgées musulmanes qui m'ont obligée à percevoir un éventuel autre sens que le seul aspect progressiste avec la lutte contre une administration coloniale frileuse. Et s'il était question de violence faite aux pratiques traditionnelles et culturelles par la suprématie du colonisateur dont le service social se faisait le relais malgré tout ? Avec le débat sur la colonisation qui revient en force, il y a lieu effecti-

vement de se positionner différemment et de percevoir non plus la psychologie du colonisateur mais celle du colonisé. Le prisme est tout autre.

Autre forme d'accompagnement qui m'a interpellé ces derniers temps avec une remise en cause récurrente qui me paraît bien dangereuse, je veux parler des vellétés de suspension d'allocations familiales aux familles posant problème. Ici il s'agit d'un accompagnement monétaire qu'on voudrait donc instrumentaliser. Permettez que je vous éloigne à nouveau dans le temps et dans l'espace pour mieux comprendre les risques encourus si cette pratique venait à se généraliser.

Prestations familiales, instrument de moralisation et facteur d'émancipation

A la fin de l'année 2005, deux débats d'importance ont fait la une des médias : celui sur la crise des banlieues avec la polygamie comme cause probable ainsi que nous l'a annoncé le Ministre de l'Intérieur, la responsabilisation parentale avec en conséquence la possible suppression des allocations familiales aux parents faillibles et celui sur la colonisation et la manière d'aborder son enseignement positivement. En fouillant à la fois l'histoire coloniale récente et les principes qui régissent la mise en place des prestations familiales, cette superposition à priori hasardeuse parvient à faire remonter à la surface des conceptions nauséabondes qui pourraient, si l'on n'en prend pas garde aboutir aux effets inverses recherchés et notamment la cohésion et la paix sociales.

Basée sur le principe de la solidarité, la sécurité sociale - et donc les prestations familiales - trouve ses fondements dans le

préambule de la Constitution de 1946 que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ne démentira pas : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ».

« Sans familles stables point de sociétés équilibrées ». La France dans les nombreux textes et promesses et ce dès 1941 devait permettre aux populations des colonies d'accéder au régime de prestations familiales. Elles attendront jusqu'en 1956 avant de voir enfin leurs réclamations aboutir et ce qui est intéressant de voir, ce sont les arguments avancés. A l'Académie des Sciences coloniales, certains parlementaires et missionnaires ont prétendu qu'il s'agissait là d'un encouragement à la polygamie qualifiée de « malédiction, de tare héréditaire, de danger social, de fléau social, de libido excessive » et à l'alcoolisme. Prendre comme prétexte l'alcoolisme des Africains pour leur dénier le droit aux prestations familiales relève d'une mauvaise foi et d'un manque de courage dans la détermination des responsabilités, la moralisation de certaines pratiques commerciales aurait pu aussi être édictée.

Certains rites ont perduré malgré la confrontation occidentale et, comme l'a souligné Georges Balandier, il est apparu un « traditionalisme de résistance » pouvant abriter des manifestations d'opposition ; la polygamie et la dot en sont justement des illustrations alors que dans certains cas, l'administration coloniale a encouragé ouvertement le paiement de la dot en numéraires dépouillant de ce fait l'institution de son caractère symbolique et de sa signification profonde.

Dans ces conditions, toute mesure qui permettrait aux jeunes célibataires (lesquels sont vigoureux et prolifiques) de lutter tant soit peu à armes égales avec les hommes fortunés (les-

quels sont souvent âgés, malades, stériles) en matière de paiement des dots exigées aurait à mon avis une portée éminemment familiale et sociale.

Accorder des prestations, c'est donner de l'argent et cela pose problème. Le choix entre prestations en nature et prestations en espèces n'est en rien anodine. Oubliant l'adage du vieux sage Korr Barma : « Si tu veux tuer le plus orgueilleux des hommes, chaque jour donnes lui à manger et tu en feras un serf », les encenseurs des prestations en nature souhaitent maintenir les populations colonisées en position d'assistés, d'éternels mineurs et de quémandeurs de bienfaisance or, « une famille ne peut se solidifier si elle prend racine dans la mendicité ». Et je pense à la problématique de l'aide alimentaire avec les Restos du cœur, les banques alimentaires, ... Ce goût du pauvre que nous fabriquons en toute bonne conscience en oubliant les règles de droit commun.

Une partie influente du lobby colonial n'a de cesse de présenter le travailleur africain avec des défauts infantiles, sans rendement et insuffisamment qualifié. Mais comme le fait remarquer Jacques Richard-Molard, un ouvrier devient bon moyennant un apprentissage technique et un niveau de vie suffisants. Pour le patronat, l'insuffisance du rendement constitue l'obstacle infranchissable à l'augmentation de la rémunération ouvrière. La perception des prestations familiales serait donc un frein à l'adaptation rapide du travailleur au salariat. Les stigmates du travail forcé sont bien présents et l'incompréhension repose en partie sur cette nostalgie de la main d'œuvre à bon marché. Certains se sont autorisés à faire valoir que l'abaissement du niveau de vie est certainement moins douloureux pour les populations accoutumées à la misère et habituées à se contenter de peu. L'Africain peut donc se suf-

fire d'un niveau de vie particulièrement bas.

Inspirés par le proverbe africain : « L'argent est comme le poil du nez : si on le tire, les larmes coulent », des élus favorables au régime des prestations familiales ont fait le rapprochement entre les bénéfices importants des sociétés coloniales et la stagnation du niveau de vie des travailleurs.

La mise en place de ce régime de prestations familiales en 1956 marque un tournant dans une dynamique de réformes. Mais contrairement à ce que l'administration coloniale avait escompté, la satisfaction de ces revendications n'a pas fait taire les désirs d'autonomie.

En renforçant les particularismes au détriment d'une unité d'action, c'est le progrès social qui a été condamné et la désertion législative a renforcé la suprématie administrative consacrant l'abîme entre les aspirations de mieux-être et les moyens d'y parvenir, et engendrant un profond sentiment de révolte chez ceux qui étaient désignés comme des « éternels mineurs ». Mais, dans le même temps, le social est à l'honneur y compris par les pouvoirs locaux pour calmer l'impatience des populations et l'ardeur des organisations internationales de plus en plus enclines à favoriser l'émancipation rapide des territoires non-autonomes. Si la France tente de détourner l'attention des organisations internationales vers l'action sociale plutôt que vers des considérations politiques, il n'en demeure pas moins qu'elle peut difficilement démontrer la réalité de son œuvre sociale.

A la lumière de l'histoire de la mise en place des prestations familiales dans les territoires non souverains, prenons garde de ne pas aujourd'hui utiliser ces allocations familiales comme un

instrument de moralisation alors qu'elles sont un facteur d'autonomie car nous pourrions voir des effets inverses se produire comme une exacerbation des pratiques délictueuses ou coutumières dont les femmes pourraient être les grandes victimes.

J'aime aussi évoquer l'éducation de base qui peut s'apparenter à l'éducation populaire. Et l'instauration de l'éducation de base dans les territoires non autonomes illustre bien la difficulté de mettre en place des mesures sociales destinées à favoriser le sens de la responsabilité si elles ne sont pas accompagnées d'une évolution politique des institutions de proximité. L'éducation de base et le développement communautaire sont d'inspiration profondément démocratique car ils permettent aux populations d'assurer progressivement leur propre administration dans le cadre des villages et des communes. Pour l'ONU, il s'agit ni plus ni moins d'assurer la marche vers l'autonomie. Le débat sur l'alphabétisation et l'emploi des langues met en exergue la dichotomie existante entre d'une part le remède à la sujétion intellectuelle par l'apprentissage de la lecture (revendication du Parti communiste afin de donner conscience aux gens de leurs droits) et d'autre part le respect de la tradition orale considérée comme une puissance magique parce qu'incomprise par l'administration coloniale. La lenteur dans les prises de décision a empêché l'éducation de base de se développer d'autant qu'elle suscitait de nombreuses réserves autant dans les milieux traditionnels africains par crainte de la modernité que chez les élites qui lui préféraient une éducation scolaire totale. Les autorités coloniales n'ont pas encouragé la formation de leaders locaux qui auraient permis que cette doctrine soit acceptée et en phase avec l'évolution de la population. Cette décentralisation ne pouvait être effective qu'accompagnée de mesures législatives per-

mettant une autonomie dans les prises de décision. Or, le contexte colonial a prévalu au-delà de toute logique. Nier l'évolution démocratique des communautés de base a empêché toute réussite d'une doctrine fondée sur la prise en main, par les Africains, de leur destinée.

Nous nous retrouvons bien avec ce questionnement sur la démocratie locale et la participation de tous. Sans doute faut-il faire éclater les frontières intangibles et pourquoi pas celles entre usagers et partenaires ? Et nous apprenons aussi que légiférer apporte de la liberté c'est ce que je vais illustrer dans une dernière partie en lien avec ce thème sur les services sociaux durant la Seconde Guerre mondiale.

L'accompagnement officiel et clandestin durant la Seconde Guerre mondiale

Ce choix est dicté par une actualité cruciale avec l'avant-projet de loi relatif à la prévention de la délinquance qui atteint le sens même du travail social qui deviendrait alors une instance de contrôle de populations cibles. Parce qu'on peut y déceler des méthodes d'investigation à charge et qu'il ne peut y avoir de confiance sans confiance et de confiance sans secret, je me permets de faire remonter à la surface le comportement de professionnelles quand justement le règne de la délation et de la collaboration était de mise. Je vous ferais entendre quelques voix qui méritent aujourd'hui d'être entendues comme un rempart aux dérives annoncées. Les enjeux de pouvoir à la Libération ont occulté ces myriades de complicités silencieuses et volontaires mais aussi une doléance précise pour faire respecter le secret professionnel que ces femmes ont su utiliser pour protéger les plus vulnérables. Ma propre expérience

déontologique et éthique m'a fait comprendre à quel point elles avaient raison. Il y a 20 ans ou presque, j'ai traité une collègue de « collabo » (rien de moins) car elle avait accepté de transmettre tout le courrier du service social au directeur du personnel, je m'y suis opposée et c'est moi qui ait été licenciée. Ce terme de « collabo » prononcée avec la rage du refus de la compromission m'a donné envie de voir du côté de la collaboration justement avec ce préjugé d'autant plus tenace que nous ne parlions jamais du service social sous Vichy comme s'il existait de vieux démons à proscrire que des écrits ne semblaient pas démentir.

Libération et crise du service social

Pour certains la Libération fut une véritable délivrance, pour d'autres, elle fut le début de sérieux ennuis. La Libération a profité aussi aux règlements de compte. Même ceux et celles qui se sont battus au péril de leur vie pour cette Libération ont parfois éprouvé un sentiment de déception immense parce que leur idéal n'avait pas forcément été respecté. La notion de pouvoir est vite apparue et avec elle une pléthore d'opportunistes qui cherchaient une bonne place. Les assistantes sociales, parce que bon nombre d'entre elles avaient travaillé dans les organismes sous la tutelle de Vichy, ont pu percevoir l'opprobre jeté sur leur titre. Celles qui auraient pu se défendre des critiques émises contre ce corps professionnel n'avaient peut-être plus envie de se battre : elles revenaient des camps, elles avaient été torturées et se sont repliées sur leur souffrance et la joie d'être de retour, vivantes. Pouvaient-elles compter sur une compréhension ? Les assistantes sociales diplômées n'ont pas été épargnées par les critiques servant d'exutoire au terrible choc des six années précédentes. Voici quelques extraits

d'articles de journaux qui illustrent la mise en accusation du service social après guerre

Avant 1940 existait un syndicat jaune d'assistante sociale. Il n'a pas été reconstitué. Mais il y a parmi les dirigeantes avouées ou occultes, les mêmes personnes qu'au défunt syndicat jaune. On a tout juste pris la précaution de pousser en avant quelques jeunes femmes qui n'étaient pas trop brûlées politiquement. On y retrouve aussi les animatrices du " Comité de liaison " Vichyssois naturellement ! Journal Liberté, 21 décembre 1945.

C'est qu'en effet, ce ministère, par l'intermédiaire des assistantes sociales, va pénétrer dans les familles populaires où se fera sous le couvert d'une œuvre sociale, une action politique aux ordres de Rome. Nous réclamons que l'État assure à celles qui voudront bien se pencher sur le problème de l'assistance sociale une vie décente, ne laissant pas seulement à la Bourgeoisie la possibilité d'accéder à cette belle carrière et de l'accaparer. A. Jamme, Forces ouvrières, n°9-1946

Les premières années qui suivirent la fin de la Seconde Guerre mondiale illustrent la méprise historique dont a été victime la profession d'assistante sociale durant ce long conflit. Méprise qui me semble encore d'actualité. Lorsque Jeannine Verdès-Leroux décrit en ces termes la profession durant cette période trouble : « Le service social en tant que corps fut alors pleinement à l'aise et il n'a pas eu à se censurer, il a pu exprimer ses obsessions sans détours et jusqu'à l'extrême. Le langage de la vocation, de l'auto-exaltation a pu aussi s'épanouir sans limite », il semble effectivement aisé de s'arrêter aux premières apparences et notre mémoire collective a retenu les quelques écrits flatteurs et malencontreux de Madeleine Delbrèl faisant

l'apologie du Maréchal Pétain occultant le fait que, dans le même temps, elle distribuait des colis aux familles de prisonniers communistes. C'est vrai aussi que les assistantes sociales ont souvent travaillé sous les portraits géants du Maréchal dans les structures comme le Secours national. Il est tout aussi avéré que les missions du service social s'inscrivaient bien dans la devise « Travail, famille, patrie » et dans les principes de la Révolution nationale où les valeurs de la famille ont été exhortées. Le service social représentant ainsi la cohésion sociale prônée par le régime de Vichy, dès lors, il n'est pas étonnant que dans la confusion d'après-guerre, les assistantes sociales aient pu difficilement se départir de préjugés tenaces comme celui d'être les héritières d'un régime déchu qui aurait eu des bonnes dispositions à leur égard.

GERARD BOURVELLEC

Psychologue Clinicien

Psychanaliste

« MAINTENIR OUVERT L'ESPACE DU SINGULIER »

Maître de Conférence associé à l'Université de Nantes en psychologie et psychanalyste, directeur de l'IMP Ange Guépin à Pontivy dans le Morbihan pour l'AMISEP.

J'ai trouvé intéressant comme thème de vos journées nationales cette question « Usagers/partenaires, vers quel type d'accompagnement ? » Puisque le terme d'usagers et de partenaires qu'on met en rapport est important à questionner. Je vais le prendre par le biais évidemment qui est le mien. Tout à l'heure, Armel Mabon*** parlait de son parcours, moi je peux vous dire que j'ai été éducateur spécialisé avant de prendre les fonctions que j'occupe aujourd'hui. Je me suis intéressé particulièrement à cette tension qu'il y a entre, d'une part le singulier et d'autre part, le collectif. On pourrait dire puisqu'on ne peut pas s'occuper du sujet tout seul. La psychanalyse nous apprend que le sujet n'existe pas par lui-même, tout seul. C'est dans son rapport à l'autre qu'il se construit comme sujet. Sujet veut dire assujéti à, ce n'est pas nécessairement quelque chose de négatif, ce n'est pas opposable à objet ; être sujet ce n'est pas nécessairement un déficit.

Alors, si j'ai voulu aborder les choses par le singulier, le terme que je peux utiliser aussi c'est la singularité, j'utiliserai aussi un autre terme, la particularité et vous verrez comment on va essayer d'articuler ces différents termes. Parler de maintenir ouvert l'espace de la singularité, du singulier, aujourd'hui c'est

très important de pouvoir le maintenir puisqu'il est en train de se refermer. Cela a été dit un peu tout à l'heure dans un contexte politique mais qui ne date pas simplement des dernières années, qui est ancien, qui peut remonter au début de l'ère industrielle. Je le mets en rapport avec un travail à plusieurs qui évidemment touche à la question de ce qui est institutionnel. Je vais faire un petit parcours par les nouvelles lois. Nous avons des lois depuis 2002, d'autres lois en 2005 et ces lois, au fond qui rénovent d'autres lois de 1975, mettent l'accent sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains en répondant de façon adaptée aux besoins de chacun. En soi c'est une bonne idée. Donc l'utilisateur devient le sujet des politiques au centre de tous les dispositifs comme citoyen responsable. Moi je dirais qu'on est sensible aux mots et qu'on va essayer de déployer tout ça. Mais d'emblée il y a un problème et il risque d'y avoir une disjonction entre un savoir universel pour tous ceux qui seraient concernés et cette particularité de chacun. Je vais essayer d'aborder cette disjonction qui n'est pas entièrement négative non plus, qui est paradoxale. Au fond on ne peut pas s'occuper de chacun sans prendre en compte tous. On ne peut pas non plus réduire ce qu'est chacun à ce qui pourrait ressembler par rapport à tous. Il y a un paradoxe. Pour évoquer la question de l'espace de la singularité dans une institution, à partir de l'institution que je dirige par exemple, qui concerne les jeunes à partir de 14 ans et jusqu'à 20 ans et même au-delà, comment prendre en compte la particularité de chaque sujet sachant que cette prise en compte ne s'accorde pas forcément avec les objectifs de l'institution, qui elle-même comme institution doit s'accorder avec les orientations données par ces différentes lois ? On va avoir un paradoxe qui va en se complexifiant.

Si on regarde juste les lois, de 2002 notamment, qui énoncent

ceci : « Elle tend à promouvoir dans un cadre interministériel l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables en situation de précarité ou de pauvreté et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. » Et je mets en rapport avec la loi de 2005 cette définition qui n'existait pas jusqu'à présent -on déplorait la définition qui manquait de « handicap ». « Constitue un handicap au sens de la présente loi toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitive ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de la santé invalidant. » On voit que cette définition essaie de cerner ce qui met la personne dite handicapée en différence par rapport à celle qui ne le serait pas. On tenterait au fond de compléter par des dispositifs divers et variés le retour à une forme de norme, en tout cas à une compensation qui permettrait à ces personnes de rentrer dans le droit commun. On voit que ces lois de 2002 – 2005 s'adressent à des personnes ciblées, handicapées, âgées, vulnérables, en situation de précarité ou en risque d'exclusion. En dehors des difficultés des personnes ainsi identifiées nous retrouvons cet objectif de cohésion sociale et de correction des effets de toute exclusion. J'ai travaillé aussi en CHRS comme psychologue et nous avons accueilli des personnes qui vivent une exclusion et que normalement on doit les aider à se réinsérer dans le social. On peut dire que, sans le vouloir, cette loi peut présenter un caractère discriminatoire dans la mesure où elle n'insiste pas suf-

fisamment sur l'intégration et sur les actions visant à rendre notre société plus adaptée à tous. On demande à ces personnes de s'insérer mais on ne pose pas la question à la société de savoir comment elle peut les intégrer. Ensuite, alors même que la loi emploie des mots aussi forts que droit, citoyenneté, et dignité, pour améliorer la qualité de vie des plus démunis, il faut aussi en prévoir le financement, à majorer à propos du nombre, la qualification, la rémunération des personnels, plutôt que celle des experts en contrôles en tout genre dont la qualité est de porter un regard critique sur des pratiques qu'ils n'ont pas ou peu exercées.

Le passage de la loi de 1975 sur les institutions sociales à celle de 2002 voudrait nous faire croire qu'il y a de grandes innovations alors qu'en fait on ne fait que reprendre des choses qui étaient déjà dites, notamment « l'utilisateur au centre » etc. Alors, l'utilisateur, c'est intéressant parce que dans une de mes précédentes interventions pour une journée régionale MAIS, j'avais repris une définition donnée par Joseph Rouzel qui reprenait le terme d'utilisateur. Le terme d'utilisateur vient d'un vieux terme du droit du Moyen-âge qui était à mettre en rapport avec les grappilleurs, les personnes qui grappillent après les moissons, c'est-à-dire qui prennent les restes et l'utilisateur pouvait être mis de ce côté-là. Et il donnait une deuxième définition, on pourrait aussi l'entendre comme si le mot ne se terminait par par « er » mais par « é », donc « ayant servi ». Une fois que ça a servi, on jette. Nous sommes dans une société où on ne garde plus mais on jette. Donc l'utilisateur, on peut aussi l'interroger sur le rapport à la loi, c'est-à-dire comment il serait repéré comme ayant un savoir sur ce qui est bon pour lui puisqu'il est déterminé comme citoyen responsable au centre de tous les dispositifs donc, il saurait. Mais quel est ce savoir ? On s'aperçoit que quand nous avons à faire à des personnes handicapées

ou déficientes on ne sait plus très bien au fond ce qu'ils pourraient savoir de ce dont ils ont besoin. En tout cas l'utilisateur doit être concerné, associé, accepter toutes les décisions qui le concernent indépendamment de sa minorité ou de son incapacité au sens juridique du terme. Il doit également avoir accès à tous les dossiers, toutes les informations, donc on peut dire que d'une certaine manière c'est une révolution paradoxale : de citoyen qui serait nommé comme citoyen qualifié, citoyen de droit, de droit à quelque chose, alors même qu'on dit qu'il est vulnérable, déficient, etc. il y a là un paradoxe. Dans le débat actuel, la question est de savoir de quel point de vue peut être défini le sujet de droit relativement au problème du handicap ou de l'exclusion sociale. La conception selon laquelle l'Etat aurait une dette par rapport aux handicapés ou à l'exclus implique que le handicapé existe donc comme un sujet de droit. Si l'Etat est en mesure de donner quelque chose, c'est parce que le sujet est considéré comme ayant droit à. La question sous-jacente est celle de savoir dans quelle mesure il peut être exigé par la personne qui est en difficulté qu'il se prenne en charge et dans cette affaire, à partir de l'idée qu'il faudrait se prendre en charge, évidemment c'est comme un fardeau, la charge, de là on passe facilement du fardeau à la culpabilité. Evidemment cela pose aussi la question de la responsabilité du sujet. Quelle est cette responsabilité ? C'est sujet qui pourrait répondre de ce qu'il a fait. C'est ça un sujet responsable. De ce point de vue le sujet responsable est un sujet coupable. La faute le vise, il est donc divisé par la faute, dans le sens où il est responsable de son acte fautif. Qu'est-ce que c'est que la responsabilité sinon que de répondre de son acte ? Or dans la société d'aujourd'hui, c'est tout à fait intéressant de repérer par exemple le paranoïaque, il nous apprend beaucoup de choses. Je reviendrai notamment sur cette approche de la psychose. Le paranoïaque se présente comme un sujet de plein droit. Il

se présente pour demander justice ou pour la faire, c'est-à-dire en fait qu'il est créateur d'ordre public et inventeur de nouveaux ordres. On a pu aussi voir dans l'histoire comment certains psychotiques inventent des nouveaux ordres. D'où la question : est-ce que le sujet social est coupable ou innocent par rapport à la situation difficile dans laquelle il se trouve ? A-t-il à se débrouiller avec la difficulté avec laquelle il est aux prises ? Se reconnaît-il coupable de ce qui lui arrive même si cet événement peut lui apparaître comme étant extérieur à lui ? Un exemple, quelqu'un qui est licencié, ce n'est pas là quelque chose qu'il a souhaité, néanmoins il peut se sentir coupable dans la mesure où c'est de son engagement personnel dont il s'agit. Mais le problème c'est que le sujet de droit est responsable de quelque chose dont il ne connaît pas la cause. On peut dire d'une certaine manière que Freud, fondateur de la psychanalyse, par le mythe du meurtre du père, le mythe fondateur, dit que c'est une réponse qui indique, au fond, de quoi le sujet est capable, je veux dire coupable (rires). Au fond nous sommes tous coupables du meurtre du père. C'est inhérent à la création de toute civilisation. Donc la culpabilité fait partie de ce que nous sommes parce que nous sommes passés de la nature à la culture et que la culpabilité au fond suscite la responsabilité. On ne peut pas dire comme une certaine ministre à l'époque « responsable mais pas coupable ». Nous sommes coupables d'abord, et responsables ensuite. Donc les enfants, les adolescents, les adultes accueillis dans les institutions sociales ou médico-sociales le sont souvent par défaut de structures adaptés en milieu ordinaire. Souvent nous accueillons les jeunes dans nos institutions par défaut, après on demande aux institutions de créer des projets d'établissements etc. Donc on peut dire d'une certaine manière que ce sont des exclus du milieu ordinaire et les professionnels qui les accueillent sont évidemment à même d'apprécier la nature des services non-

rendus qui ont amené les personnes à bénéficier de cet accueil. Pour autant évidemment ces accueils sont précieux. Dans l'institution médico-éducative, le sujet peut trouver, malgré toutes les contraintes que je viens d'énoncer, un espace d'élaboration singulière, malgré tout.

Mais quelques repères sont d'emblée nécessaires.

Ainsi l'accent peut être mis sur une problématique du manque. Là, il faut aussi reprendre le mot parce qu'on utilise très souvent le terme qui est beaucoup plus pris dans la définition de déficit plutôt qu'en rapport avec le désir. Par exemple l'adolescent qui présente des difficultés scolaires pourra les expliquer par son manque de motivation, un manque de communication sera repéré par tel autre qui ne parle plus avec ses parents, la fugue sera imputée à une aspiration à l'indépendance ou à l'ennui des jeunes en question. Il ne reste plus qu'à répondre par des solutions : mise en place d'un soutien scolaire, rétablir la communication, occuper l'adolescent par des loisirs... Là où un travail serait de repérer quelque chose, de permettre à une demande de se formuler, c'est du côté des besoins que le travail est axé. Il se trouve que certains jeunes acceptent précisément les solutions ou les projets des éducateurs. Ce sont rarement les projets ou les solutions des jeunes. Ce que les jeunes savent un peu moins, c'est que leur adhésion a valeur d'un contrat implicite : on a trouvé une solution, le problème est réglé, et tout doit rentrer dans l'ordre.

Autrement dit, la solution devrait faire taire le symptôme. Il se peut d'ailleurs que la solution fasse tenir le jeune quelque temps, que ça marche sans trop d'ailleurs savoir pourquoi. Donc, savoir ce qu'on fait ou ce qu'on dit pourrait donc être le préalable dans un travail avec les jeunes ou les moins jeunes

ce qui n'est pas toujours posé comme une nécessité. Même quand nous avons à faire à ces difficultés qui mettent en jeu des passages à l'acte, il est très fréquent de recouvrir le problème avec par exemple la notion de crise d'adolescence dont on suppose qu'elle n'est qu'un passage et qu'il n'y a qu'à attendre que ça se passe. On dit souvent ça chez les parents « il fait sa crise, il faut que ça se passe ». Ce n'est peut-être pas du côté de défaut d'inscription dans la réalité sociale (famille, loisirs, école ou apprentissage...) de ces adolescents qu'il faut aller voir, même s'il est évident que c'est l'expression du malaise de l'adolescent et qu'elle a des effets dans son environnement. Le malaise des adolescents n'est-il pas à lire autrement, c'est-à-dire que par exemple, l'adolescence est l'âge d'une grande variété de réponses possibles à cet impossible qu'est le surgissement d'un réel propre de la puberté et non pas simplement comme passage de l'enfance à l'adolescence, à l'âge adulte. Le réel de la puberté, c'est l'absence d'un savoir sur le sexe, sur que faire avec l'autre sexe. Cela amène l'éducateur à prendre acte de la limite de l'efficacité de son discours. S'interroger sur son travail, s'orienter dans sa pratique avec une orientation référencée, c'est un pari. L'orientation référencée, je l'évoque du côté de la psychanalyse mais elle peut être autre. Tenir compte des dimensions de la parole et là je vais, pour y revenir par la suite, faire un détour par la question de l'évaluation qui interroge dans nos institutions. Dans l'institution où je suis, on a fait ce qu'on appelle une évaluation interne avec l'aide du CREAL de Bretagne et il est prévu qu'il y ait une évaluation externe, par des experts qui viendront voir la mise en conformité de ce qui est dit et des moyens mis en œuvre etc. Cela touchera évidemment à la question budgétaire.

En tous cas ce qu'on peut repérer c'est que l'évaluation interne

permet de repérer que le champ de l'évaluation comprend trois grands domaines qu'il faut bien différencier. Il y a l'évaluation économique, dans une démarche d'optimisation, soit trouver les moyens, déterminer les décisions permettant d'allouer au mieux les ressources : c'est une évaluation du coût en termes d'efficacité. Deuxième type d'évaluation, c'est une évaluation des technologies, soit les procédures, le diagnostic et la thérapeutique. C'est aussi du côté de l'efficacité pour répondre aux questions sanitaires, sociales et financières. Les instruments sont les protocoles et les conférences de consensus. Troisième domaine d'évaluation, c'est l'évaluation des pratiques éducatives et thérapeutiques pour apprécier la pertinence, l'efficacité et l'utilité de ces pratiques, apprécier leur conformité par rapport aux critères de bonnes pratiques définies par les professions. Donc on voit qu'il y a une différence entre ces différents champs. La première, de type économique, sert à la planification, et à l'administration des institutions. La deuxième est beaucoup plus normative et s'appuie sur des références et des valeurs sociales. La troisième, dépendant des professionnels, des usagers et de leur entourage, nécessite de développer des outils d'évaluation.

Alors on pourrait dire que notre première préoccupation, pour nous praticiens, c'est de restituer l'histoire individuelle dans la vie institutionnelle et aussi dans l'action publique puisque les logiques gestionnaires posent la dictature du « nous » alors que nous avons à aider les gens accueillis à dire « je ». Donc d'une certaine manière, nous praticiens, nous pouvons aider les gestionnaires à entendre l'exception, c'est-à-dire au fond, que chaque sujet humain est exceptionnel, à prendre en compte la part du désir, à faire naître la marge pour que l'institution ait un avenir.

Notre seconde préoccupation est de faire entrer l'évaluation dans le processus de soin, en prenant en compte la dimension de l'inconscient, en faisant une place à l'énigme, aux limites de la raison, à la perplexité c'est-à-dire aux réponses du sujet face au réel parce c'est ce qui est irréductible. C'est pour tous ces sujets que nous accueillons dans les institutions l'expérience par un détour, c'est un passage dans les institutions, un détour, par delà les raisons médicales, éducatives, scolaires, juridiques, c'est donc sans doute l'expérience d'un rendez-vous avec ce qui les détermine. Dans nos institutions, créées quand même il faut le savoir, pour une remise en ordre selon les critères de la normalisation, le chemin est très étroit. Pour qu'une rencontre se produise, laissant au sujet de l'inconscient la possibilité d'expérimenter sa singularité, il est nécessaire de faire preuve d'invention, tout en nous orientant à partir d'une clinique très orientée. La psychanalyse qui est une des approches au fond psycho-pathologie*** nous enseigne l'importance dans nos pratiques du diagnostic, c'est-à-dire un repérage précis notamment entre névrose et psychose. C'est un petit rappel, c'est important de faire du repérage.

Dans la névrose, le repérage du désir comme insatisfait, ou comme impossible, nous permet en fait de pencher en faveur, comme insatisfait, du côté de l'hystérie, comme impossible, du côté de l'obsession. Ça nous donne comme ça une première piste. Dans la psychose le traitement du phénomène élémentaire, par le sujet, soit sur le mode de l'élaboration délirante, soit sur le mode d'une tentative de coupure avec l'autre, nous oriente pour le délire plutôt du côté de la paranoïa, ou pour une coupure avec l'autre, plutôt du côté de la schizophrénie. Si des troubles de l'humeur, parce que vous avez aussi l'EDSM notamment, s'imposent comme critère de diagnostic, si les troubles de l'humeur apparaissent, la solution n'est pas à trouver

seulement dans l'administration des psychotropes mais la solution est à trouver au cœur de la question qui se pose à l'être lui-même. On sait bien que dans les institutions on est tenté parfois de faire taire les comportements désagréables par les psychotropes en tous genres.

Enfin la question de la perversion, puisque c'est aussi dans le diagnostic de notre structure, ne s'appréciera que du rapport qu'entretient le sujet à la jouissance permettant de distinguer des traits de perversion qui ne sont pas la perversion elle-même. Mais l'établissement d'un diagnostic différentiel dans la pratique toujours en mouvement et refusant les cas trop stricts n'a pas pour but d'aboutir à une classification de plus qui finirait par jouer contre la particularité du sujet. En fait, cette limite différentielle permet de repérer ce qui fait problème pour un sujet de sa position par rapport à l'autre. Donc elle guide les pas de celui qui s'offre comme partenaire pour reprendre le terme de ces journées, pour permettre à l'intéressé de résoudre ce problème avec une idée claire et précise de la place qu'il convient d'occuper pour que ce soit possible. Il y a un élément intéressant justement du côté de la psychose, sans le prendre comme pour autant comme on le fait trop souvent du côté de la maladie mentale. La psychose ou la névrose sont des positions de structure du sujet qui nous orientent dans notre existence toute notre vie. Nous restons névrosés toute notre vie ou nous restons psychotiques toute notre vie. On ne guérit pas de la névrose ou de la psychose. Un point important aussi, la psychose n'est pas nécessairement plus grave que la névrose. Et ça aussi c'est quelque chose que l'on entend souvent : « Il est psychotique, mon Dieu, c'est dramatique. » J'ai même entendu dans l'institution, quand je suis arrivé, qu'il ne fallait pas parler de psychose parce que ça allait réduire ou entraver le travail des éducateurs, parce que c'était foutu. Eh

bien, non. La question de la psychose c'est une structure qui peut être beaucoup moins grave que certaines névroses. Il y a des névroses qui sont bien plus graves. Moi, ce que je constate en tous cas dans ma clinique depuis des années, c'est que précisément le sujet psychotique nous enseigne, c'est lui qui est notre enseignant et c'est comment nous pouvons accepter au fond d'être enseignés par le sujet psychotique. Être enseigné. En effet, la façon dont le psychotique tente de faire barrage à un autre jouisseur est riche d'enseignement. Le psychotique possède une rigueur extrême et une sensibilité remarquable aux moindres variations de la position de celui qui écoute et par rapport auquel il est peu enclin à supposer le moindre savoir chez l'autre

Pour la bonne raison que le sujet psychotique s'avance plutôt du côté de la certitude que l'autre sait, et que c'est dérangeant. Donc le psychotique est rigoureux dans les termes qu'il emploie –un mot c'est un mot- et dont la valeur n'est pas nécessairement celle que le sens commun leur accorderait trop vite. S'il est recommandé de ne pas comprendre –c'est ce que Jacques Lacan m'a dit- hâtez-vous de ne pas comprendre et de faire préciser certains mots, n'avons-nous pas intérêt à le faire également avec les névroses ? C'est-à-dire que ce qu'on va apprendre avec les psychotiques, va nous servir pour les névrosés. L'avantage des psychotiques, c'est qu'ils nous rappellent immédiatement à l'ordre si nous dérapons. Ils nous apprennent aussi à tenir notre langue, c'est-à-dire à ne pas parler à tort et à travers. La place que nous devons occuper dans le transfert nécessite en fait un repérage rigoureux, une position de témoin, une position de partenaire comme témoin, ni trop proche d'un autre lui-même, ni trop lointain sous peine de virer à la position de persécuteur. Alors tout ceci évidemment n'est pas exhaustif pour apprendre auprès des psychotiques pourvu

que nous soyions attentifs et que nous développions de bonnes pratiques enseignées par ces sujets-là. Alors, comment soutenir devant cette impératif de maîtrise généralisée un espace de la singularité, c'est-à-dire être en position d'entendre celui qui parle ? Quelle position pouvons-nous prendre auprès de lui comme partenaire ? C'est prendre ce que nous raconte le sujet au pied de la lettre, non pas pour une éventuelle modification des comportements mais de nous fixer à la logique de ce qui se déroule dans le discours du sujet.

Je prendrai d'ailleurs un exemple que j'ai vécu dans l'institution. Une jeune de 16 ans était en classe et ne savait toujours pas lire ni écrire. On avait donc mis en place comme dans toutes les institutions toute une série de pédagogies adaptées pour permette à cette jeune en question d'aborder la lecture et l'écriture parce qu'on sait bien que ce sont des bases importantes ensuite pour son projet professionnel. Pendant des années, pendant tout son parcours scolaire, elle avait toujours buté sur la lecture et l'écriture et une enseignante un jour me dit : «Comment je pourrais aborder les choses avec elle ? - Et je lui demande : -Que fait-elle ?

Elle ne s'occupe pas du tout de la lecture et de l'écriture, elle est toujours en train de construire des petits bricolages dans le fond de la classe. On avait la sensation qu'elle était toujours à côté de ce qui était attendu. Je lui ai demandé : - C'est quoi ces bricolages ? – Elle fait des constructions mais quand elle fait ses constructions, ça ne tient pas. Elle empile les choses et à un moment donné, ça tombe. Donc j'ai demandé à l'enseignante : -Est-ce que vous pourriez lui demander comment faire tenir ces morceaux-là ensemble ? – Bon d'accord. Elle pose la question à la jeune qui dit : - Voilà je voudrais les faire tenir mais je n'ai pas de colle. L'enseignante répond : - On va voir

avec les éducateurs techniques de l'institution quel genre de colle on pourrait utiliser en fonction des matériaux qu'elle va prendre. Là elle était avec des bouteilles d'eau en plastique et elle voulait les empiler. Donc quelles sont les colles (l'école) ? Donc la jeune apprend que toutes les colles ne sont pas identiques et qu'il faut choisir une colle. Donc elle choisit, elle expérimente, elle trouve une colle qui réussit à faire tenir les bouteilles de plastique entre elles. A partir de là, avec un ensemble de bouteilles, elle a construit une petite maison dans la classe dans laquelle elle pouvait entrer et sortir. Au bout d'un moment elle a demandé à l'enseignante de prendre du papier pour coller sur cette petite maison. Donc elle a collé ses papiers, et là sur le papier, elle a pris un feutre et sur le papier elle a commencé à écrire les mots. Elle SAVAIT en fait écrire mais il fallait faire tenir par de la colle les éléments qui ne tenaient pas les uns avec les autres. Donc en fait elle a appris à l'enseignante qu'il fallait, nous, être à sa disposition, que le savoir elle l'avait, mais qu'elle ne savait pas comment le mettre en œuvre. C'est un exemple qui nous laisse perplexes par rapport aux objectifs que nous avons souvent dans toutes sortes de pédagogies dites nouvelles etc. Nous fier à la logique de ce qui se déroule dans le discours du jeune.

Pour être attentif à cela, nous devons, nous, nous destituer de nous-mêmes au profit de l'élaboration du jeune. C'est une position d'humilité qui met entre parenthèses, je dirais notre moi, qui met entre parenthèses nos idéaux que ce moi évidemment entraîne. C'est donc d'une certaine manière se faire docile à la construction du jeune et ainsi favoriser une élaboration propre à ce jeune-là. Mais attention, ce n'est pas une recette. Il ne faut pas croire que par la position professionnelle que nous occupons dans l'institution nous soyons ou croyions être le partenaire qui conviendra au jeune. C'est une pente que nous

pouvons avoir assez facilement et qui peut être corrigée par le fait de parler dans le travail à plusieurs dans l'institution lors de réunions régulières, chacun à sa place, de moments de rencontre avec le jeune, ce qui peut avoir des effets sur chacun. Donc l'espace de l'institution est une scène où une rencontre est possible et qui entraîne du côté du professionnel une responsabilité, dès l'instant où nous disons « oui » à un jeune. C'est-à-dire qu'il ne faudra pas compter le temps de cet accompagnement dès l'instant où nous disons oui. Ceci implique non pas une interdisciplinarité comme on entend souvent, équipes inter-disciplinaires, ou pluridisciplinaires etc. mais une inter-responsabilité. C'est aussi découvrir que tout savoir à priori ne garantit pas un savoir-faire avec le jeune. Chacun est confronté à un impossible à dire, qu'il soit psychiatre, psychologue, directeur, assistante sociale etc. et que l'on ne peut se réfugier derrière le savoir supposé que nous pouvons avoir sans rendre compte à tous du travail de chacun dans l'institution. Il ne s'agit évidemment pas de faire comme le collègue mais de trouver la bonne façon qui est la sienne propre et c'est à nous de l'inventer.

Ces partages de moments de rencontre nous font apercevoir que nous ne sommes pas celui qui est choisi comme partenaire privilégié mais que d'autres le sont à d'autres moments. Nous ne sommes donc pas LE partenaire privilégié, à tout moment au cours de la journée il y a plusieurs partenaires privilégiés selon les moments de la journée, selon les lieux... Par conséquent il ne s'agit pas de mettre en avant le savoir-faire de tel ou tel professionnel mais d'éclairer l'élaboration même que produit le sujet. Ces rencontres à plusieurs nous tiennent éveillés et nous permettent de prendre la mesure qu'opère chaque sujet. C'est prendre la mesure du choix des partenaires du sujet au gré des horaires, des moments de la journée, de ce

que représente chaque professionnel, de cette façon chaque professionnel vaut l'autre en même temps que cela met en évidence le style de chacun et sa manière de faire. A partir du moment où le professionnel s'offre comme partenaire de l'initiative du sujet, celui-ci peut alors, et seulement alors, élaborer une suppléance à ce qui fait son impasse grâce au fait que cela se multiplie dans l'institution. Ces créations, inventions, du sujet comme des adultes, créent donc, on pourrait dire, une atmosphère dans l'institution comme un réseau non persécuteur. Cela me fait aussi penser aussi à un cas particulier quand j'étais en centre d'hébergement, j'étais dans un bureau d'accueil qui accueillait des gens qui sont SDF, marginaux, etc ... La question s'était posée d'une femme d'une cinquantaine années qui vivait dans sa voiture. Sa voiture était son domicile. D'ailleurs dans la voiture il n'y avait que de la place au volant, tout le reste était rempli. Plein comme un œuf. Arrive la période hivernale, le froid arrive. Evidemment les travailleurs sociaux commencent à s'inquiéter en disant : « mais elle va avoir froid. » Le maire de la ville est alerté par les services sociaux. Ce maire était ministre actuel, dans une petite ville proche d'ici, ce maire s'inquiète évidemment parce qu'il ne veut pas avoir un mort sur la conscience. Il interpelle le CCAS et sa directrice pour trouver un appartement à cette femme. La directrice va rencontrer cette femme en lui disant : - je voudrais vous faire visiter un appartement. Cette dame lui dit : - Très bien, allons-y. Elles vont visiter l'appartement. – Comment vous trouvez ça ? – Très bien, très, très bien ! Vraiment c'est un bel appartement. La directrice : -Alors vous venez quand ? – Ah ! mais non, vous m'avez demandé de venir visiter un appartement. Moi j'ai déjà ma voiture. En fait cette femme refusait l'appartement qui lui était offert. L'ensemble des professionnels du secteur se posait des tas de questions puisqu'elle interpellait en fait énormément de gens, elles interpellait évidemment le

CCAS mais aussi le Secours Catholique, la Croix Rouge, les Restos du Cœur, différents services comme le CHRS etc .. Elle avait toujours l'art d'arriver dans ces services cinq minutes avant la fermeture ce qui agaçait terriblement les bénévoles et les professionnels et elle demandait toujours quelque chose dans l'urgence. Au bout d'un moment les différents professionnels se sont réunis sous mon initiative : Que faire avec cette femme parce que tout le monde était agacé ? Le simple fait de réunir ces professionnels a permis déjà de repérer que cette femme utilisait un réseau, c'est-à-dire un réseau clos, que j'appellerai plutôt circuit. Un circuit toujours dans le même ordre. Elle arrivait toujours cinq minutes avant la fermeture, une chose qui agaçait tout le monde. Dès le moment où les professionnels se sont aperçus qu'ils n'étaient pas les seuls interpellés, les seuls agacés, c'était beaucoup plus facile à supporter puisque chacun se dit : au fond j'ai cinq minutes dans le circuit, ce n'est pas grand-chose. Il suffisait de le savoir. Cette femme a continué à parcourir son circuit, à dormir dans sa voiture, et c'est une femme qui va plutôt bien. C'est une psychotique évidemment. On voit là que si les services sociaux s'étaient mis à dire comme le maire de la ville y incitait la directrice du CCAS : « intervenons et logeons cette femme » comme cela s'était déjà passé plusieurs années avant (elle avait été hospitalisée en psychiatrie) ça aurait déclenché sa psychose évidemment. On voit bien là aussi comment dans les institutions nous pouvons offrir un réseau non persécuteur, favoriser les bonnes rencontres, et surtout ne pas céder au pari de l'existence de créations possibles du sujet là où tout permet de l'oublier aujourd'hui si facilement.

Donc, je dirai qu'aujourd'hui ma fonction politique de directeur d'établissement est de rappeler aux professionnels d'établissements, mais aussi à nous, que le ou les savoirs universels

pour tous ne régleront pas ce qui fait souffrir chacun de ceux qui sont accueillis dans nos institutions mais qu' il est essentiel de maintenir ouvert cet espace de singularité. Notre abri ce sont donc les institutions telles qu'elles sont définies par les lois existantes de l'Etat qui n'ont rien de palpitant ni d'exaltant, mais trouver abri, c'est introduire le paradoxe de lutter pour extraire la particularité de chaque cas sans chercher à le délivrer en voulant lui appliquer des idéaux. Rendre sa particularité au sujet, c'est donc le contraire de l'intolérance et de la ségrégation. Cela ne veut pas pour autant dire que le sujet puisse transgresser le monde entier au nom de sa particularité mais que l'élaboration d'une morale effective se juge au cas par cas. Cela suppose la remise en question de l'idéal de toute institution parce que l'institution n'est digne et respectable qu'en tant qu'elle peut être un endroit où chacun peut trouver un espace pour ce qui est sa particularité.

Je voudrais juste terminer par deux logiques pour rejoindre une question politique qu'on évoquait tout à l'heure dans deux types d'articulations qui pour moi m'ont beaucoup éclairé dans ma pratique. Nous avons été peut-être pendant deux siècles, ça a été mis en avant justement par les travaux de Freud, dans une dialectique entre besoin, demande et désir, ces trois termes qu'on utilise souvent. Si on satisfait complètement au besoin, ça éteint toute demande. Par contre si le besoin reste non complet, insatisfait, ça fait surgir évidemment une demande et ça crée un espace qu'on appelle le manque et qui met en œuvre le désir ; cela provoque évidemment un manque à être chez le sujet et dans cette logique dialectique-là nous étions dans une époque où les idéaux étaient bien plus importants que les biens de consommation. On disait au fond si je veux quelque chose il faut que j'économise, je vais reporter à plus tard.... ce qu'on dit aux enfants : « On ne peut pas tout

avoir tout de suite. » Donc il y avait d'une certaine manière l'importance des idéaux et une forme de force de surmoi qui impliquait qu'on pouvait attendre quelque chose. Aujourd'hui nous sommes dans une logique différente du fait de l'introduction du capitalisme depuis l'ère industrielle. Ce capitalisme transforme complètement le rapport aux biens de consommation. Aujourd'hui, ce n'est pas des besoins dont nous parlons mais ça commence par l'offre. Au fond, nous sommes dans un monde d'offre permanente. C'est-à-dire que, même si vous n'exprimez pas de besoin, on vous sollicite. Comme on nous propose, on dit : « Tiens, je n'y avais pas pensé, c'est intéressant. » Même si vous n'avez pas des moyens, on vous dit : « Ne vous inquiétez pas, dans les banques il y a l'argent pour ça. » Cette offre permanente fait un surendettement parce qu'on est poussé à consommer des objets dont nous n'avons pas besoin. On produit aujourd'hui pour consommer et on consomme pour produire. Cette offre-là, du coup, prend le pas sur la demande, elle écrase la demande puisqu'à partir du moment où cette offre est permanente, on ne peut plus demander quelque chose.

La seule solution qu'il puisse trouver aujourd'hui, c'est le refus, c'est de dire « Non ». Puisque nous ne sommes plus du côté d'un manque à être mais d'un trop à avoir. Nous constatons aussi bien évidemment que les jouissances sont supérieures aux idéaux. Nous parlons aujourd'hui de la chute des idéaux, nous parlons de la chute du pouvoir des pères, c'est toute la question de la fonction paternelle. Nous sommes donc poussés à consommer et si nous ne sommes pas capables de consommer, nous sommes pris pour des nuls. D'où au fond la demande des sujets modernes serait : « Aidez-moi à refuser ce que l'on me somme de consommer » c'est-à-dire au fond un appel à un autre peut me permettre de refuser en disant que

ce n'est pas ça la question, pour que je puisse pour moi retrouver ma question personnelle. Donc comment d'une certaine manière passer de la jouissance de l'agir consumériste à la jouissance de la parole, **** on pourrait dire son propre symptôme, et on pourrait dire du coup avoir de nouveau la possibilité de porter sa plainte auprès d'un autre qui entendrait cette plainte.

ROGER DROUET

Administrateur MAIS

« PAROLE MAIS »

Après ce détour par l'histoire, la partie qui m'est dévolue concerne le présent et les mois à venir !

Lors de nos journées de Clermont, nous avons fait une large place, dans nos débats, au décret d'application relatif au SAVS et SAMSAH et à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les décrets précisent dorénavant l'application de celle-ci.

A partir de ces textes, la commission « lois et règlement » de notre mouvement a mené réflexion, en guise de conclusion, j'aborderai brièvement :

Les équipes pluridisciplinaires au sein des CDA-PH :

Dans le schéma d'organisation de la Maison Des Personnes Handicapées, au sein de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées il est fait référence aux équipes pluridisciplinaires constituées de divers représentants « d'experts » dont les SAVS. Nous conseillons à toutes les équipes des SAVS de se rapprocher des MDPH pour participer à cette instance et justifier l'engagement des services dans ces lieux de décisions.

Il est primordial que nos services y soient présents et reconnus!
La prestation de compensation :

Ce principe du droit à compensation du handicap s'applique quel que soit l'âge, le mode de vie, la déficience, l'origine, ou la nature.

Les besoins de compensation sont inscrits dans le plan personnalisé de compensation. Cette prestation est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2006. Elle est destinée à financer le coût des aides techniques (aménagement d'un logement, d'un véhicule ...), humaines (y compris aux aidants familiaux), spécifiques ou exceptionnelles, et animalières. Elle peut être versée aux personnes hébergées dans un établissement social ou médico-social ou hospitalisées.

L'équipe pluridisciplinaire (instance évoquée plus haut), évalue les besoins de compensation de la personne handicapée, propose, sur la base du projet de vie de chacun, un plan personnalisé de compensation du handicap.

A cet endroit il s'agit bien de se féliciter que ces prestations constituent autant de réponses permettant aux personnes porteuses d'un handicap de vivre au sein de la société. Pour autant, il nous est fait retour que dans certains départements, pour les financeurs, la tentation est grande de faire l'amalgame entre les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et les Services d'Aide à la Personne en optant pour le financement des prestations individuelles de compensation. Il s'agirait d'attribuer aux personnes une allocation pour rétribuer directement ou indirectement l'intervenant. Nous récusons ce mode de financement pour les services d'accompagnement !

A ce propos, nous vous conseillons de lire notre dernière publication consacrée à l'étude comparative des ces deux types de services, leurs distinctions de fonctionnement et leurs mo-

dalités de financement. Voilà donc ce qui ponctue notre actualité !

Pour les mois à venir, il faut nous pencher sur un thème primordial que constitue l'évaluation, celle-ci inscrite dans la loi de 2002-2, se distinguant du suivi et du contrôle :

« Le contrôle vérifiant la légalité et la régularité de la mise en œuvre des ressources. »

« Le suivi, vérifiant la bonne gestion des interventions et analysant l'état d'avancement des réalisations. »

« L'évaluation se différenciant de la mise en œuvre du programme pour estimer celui-ci sur la base des résultats et impacts qu'il a produits sur l'environnement. »

Pour autant, il ne s'agit pas d'engager une évaluation avec les méthodes du contrôle ou du suivi !

Pour notre mouvement, une démarche d'évaluation interne suppose une méthode explicite et démocratique. Celle-ci s'intègre à la politique et à la stratégie du service et s'articule pleinement au fonctionnement singulier des équipes de professionnels (le projet de service). Elle se réalise conformément aux principes éthiques et déontologiques garantissant la liberté de parole et d'expression, le respect des droits fondamentaux des personnes, la reconnaissance de la légitimité de chacun ; elle doit être conduite en appliquant les règles de discrétion, de confidentialité, de déontologie professionnelle.

L'évaluation interne doit impliquer les différents acteurs l'institution (à travers ses valeurs, son projet, ses missions, sa

stratégie, son organisation et son mode de fonctionnement) ;

les personnels (à travers leurs responsabilités professionnelles, leurs différentes qualifications, leurs cultures, leur positionnement réciproque et leurs complémentarités) ;

les usagers (à travers leurs histoires singulières, leur projet de vie, leurs besoins mais aussi leurs attentes à l'égard du service).

« Plus qu'une démarche « participative » de type « consultatif », c'est un engagement et une co-responsabilité dans une dynamique de progrès. »

Le CNESMS (Conseil National de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale) vient de diffuser le référentiel de l'évaluation, qui apporte des indications sur les principes et méthodes d'évaluation et trace des principes méthodologiques à appliquer par les établissements médico-sociaux afin de réaliser leurs évaluations internes.

Cette présentation, n'est pas exhaustive, loin s'en faut ! Pour notre mouvement, il s'agit de se saisir de cette occasion pour justifier « la plus-value sociale » qu'apportent les services d'accompagnement dans le champ de l'insertion sociale.

Les dates sont fixées, 1er janvier 2009 pour l'évaluation interne et 1er janvier 2010 pour l'évaluation externe. Ce chantier mérite toute notre attention. Pour ce faire, la commission « lois et règlements » que je représente aujourd'hui poursuivra sa démarche de réflexion et ne manquera pas de vous informer régulièrement des conclusions de notre travail.

Je vous remercie de votre attention.



Elisabeth Le NOZAIH
Animatrice Bretagne - Pays de Loire

Jacky KERNEUR
Administrateur MAIS - Animateur Bretagne Pays de Loire
Coordonnateur des journées nationales

Anne Marie HERBLAIN
Vice présidente MAIS

« LES DROITS PERSONNELS DU MAJEUR VULNERABLE »

LA PROTECTION JURIDIQUE DES BIENS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE

Les différentes formes de protection judiciaire, le droit médical, la responsabilité civile, le droit pénal et le droit disciplinaire représentent les domaines juridiques de la protection de la personne et de ses biens.

Il est nécessaire de s'attacher aux droits de la personne en sa globalité.

Pour les professionnels, il peut apparaître une contradiction entre le respect de la personne et le respect des règles professionnelles. Chacun se sent enfermé dans un ensemble de règles contradictoires, dont il ignore la combinaison.

Nous allons essayer de trouver une cohérence entre les règles professionnelles et le droit afin que l'utilisateur soit désormais le partenaire de l'accompagnement que lui doit tout professionnel accompagnant une personne vulnérable.

La première génération du Droit issu de la Révolution et codifié dans le code civil de 1804.

Il constitue la mise en oeuvre des principes énoncés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen votée par l'as-

semblée nationale et placée en tête de la constitution.

Nous les connaissons tous:
LIBERTE EGALITE FRATERNITE.

Les HOMMES NAISSENT LIBRES ET EGAUX EN DROITS...

L'idée principale, en réaction aux fondements religieux de la Royauté, c'est la liberté.

C'est un droit qui concerne des citoyens.

Article 3 du code civil:
les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. Les immeubles, même ceux possédés par des étrangers, sont régis par la loi française.

Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français, même ceux résidant en pays étranger.

Après la guerre, par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1949 et la Convention Européenne pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du 4 novembre 1950, les individus se voient octroyer des droits.

Ce texte, qui est désormais inscrit comme obligatoire dans le droit français énonce:

Article 2 : le droit de toute personne à la vie est protégée par la loi;

Article 3 : nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines

et traitements inhumains ou dégradants;

Article 4 : interdiction de l'esclavage et du travail forcé;

Article 5 : droit à la liberté et à la sûreté;

Article 6 : droit à un procès équitable;

Article 8 : au respect de la vie privée et familiale;

Article 9 : liberté de pensée, de conscience et de religion;

Article 10 : liberté d'expression;

Article 11 : liberté de réunion et d'association;

Article 12 : droit au mariage;

Article 13 : droit à un recours effectif si les droits sont violés;

Article 14 : interdiction de discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité, la fortune, la naissance, ou autres situations;

Le titre II organise la juridiction qui sera saisie pour faire sanctionner les atteintes à ses droits par la Cour Européenne de Justice.

Ainsi, les individus se voient octroyer des droits et ne sont plus, comme auparavant, soumis à un Droit en leur qualité de citoyen.

Ce sont les droits à l'éducation, au logement, à la sécurité, à la santé, etc...

L'octroi des droits se concrétise par la loi d'orientation pour les handicapés de 1975, qui vient d'être modifiée par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

le droit à la dignité par la loi du 29 juillet 1994, modifiée par la loi du 7 août 2004, nouvelle loi bioéthique.

Ces textes modernes sont parfois repris par le code civil, comme par exemple les articles 16 et suivants.

Article 16 : La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie.

Article 16-1 : Chacun a droit au respect de son corps. Le corps humain est inviolable. Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial.

Article 16-2 : Le juge peut faire cesser toute atteinte illicite au corps humain et ses produits.

Article 16-3 : Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne.

Le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement, hors le cas où son consentement rend nécessaire une intervention thérapeutique à laquelle il n'est pas à même de consentir.

Article 16-4 : Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine. Toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est interdite.

Sans préjudice des recherches tendant à la prévention et au traitement des maladies génétiques, aucune transformation ne peut-être apportée aux caractères génétiques dans le but de modifier la descendance de la personne.

Article 19-9 : Les dispositions du présent chapitre sont d'ordre public. Il est impossible d'y déroger par des conventions particulières qui seraient nulles.

C'est en vertu de ces textes que sont interdites les manipulations génétiques non thérapeutiques.

C'est ainsi que l'on voit apparaître un droit de la consommation, un droit de la santé, etc...

Le droit civil se divise en de multiples droits complémentaires.

Nous insisterons plus particulièrement sur le droit à la santé et aux soins énoncé à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et de la qualité du système de santé.

Ce texte rappelle ces principes dans les articles 1110-1 et suivants du code de la santé publique :

respect de la dignité,

absence de discrimination,

secret médical,

soins appropriés qui ne font pas courir de risque par rapport au profit escompté et qui doivent être prodigués en toute sécurité, soins palliatifs et antidouleurs.

Ce sont l'expression particulière des textes généraux issus du Code civil et de la Convention européenne des droits de l'homme, appliqués à la santé.

Le droit civil énonce par ailleurs un régime de responsabilité des individus à l'égard d'autrui qui peut avoir des conséquences sur les liens entre parents, les éducateurs et le personnel médical.

I - LE MAJEUR ET SA PROTECTION EN DROIT CIVIL

Article 388 du code civil: Le mineur est l'individu de l'un ou l'autre sexe qui n'a point encore l'âge de 18 ans accomplis.

La capacité totale, liée à la majorité en âge, comporte des exceptions qui ne sont pas liées à la faculté de discernement, comme pour les enfants, mais à la double condition de l'article 488 du code civil : est néanmoins protégé par la loi, soit à l'occasion d'un acte particulier, soit d'une manière continue, le majeur qu'une altération de ses facultés personnelles met dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts.

L'article 490 du code civil précise les conditions de cette protection : Lorsque les facultés mentales sont altérées par une maladie, une infirmité, ou un affaiblissement du à l'âge, il est pourvu aux intérêts de la personne par l'un des régimes de protection prévu aux chapitres suivants.

Les mêmes régimes de protection sont applicables à l'altération des facultés corporelles, si elle empêche l'expression de la volonté.

L'altération des facultés mentales ou corporelles doit être médicalement établie.

Il faut toujours garder présent à l'esprit que la personne, même sous protection judiciaire, bénéficie de tous les droits dévolus à un citoyen majeur.

Ses droits ne sont diminués qu'en fonction de la loi, en vertu d'une décision de justice et dans les limites de cette décision.

La seule question que doivent se poser les praticiens est celle-ci : comment mettre en place une mesure de protection dans le cadre de la loi et de la décision du juge, et sous son contrôle, en sorte de permettre à la personne une plus grande autonomie pour l'exercice de ses droits ?

A. LE REGIME DE LA PROTECTION DES MAJEURS.

(loi du 3 janvier 1968):

La procédure est en principe contradictoire et seule une décision motivée prise par le juge en fonction de l'avis médical empêche que la personne concernée n'en soit avisée.

L'audition de la personne est obligatoire, sauf recommandation médicale.

Peuvent engager la procédure les requérants, notamment, le conjoint non séparé, les parents, enfants, frères et soeurs, le curateur et le ministère public. Le juge peut aussi se saisir d'of-

fice sur signalement d'un notaire, d'un banquier, d'un avocat, d'un proche, et plus généralement d'un service hospitalier.

La requête doit être accompagnée d'un certificat du médecin traitant, d'un spécialiste inscrit sur la liste du Procureur et d'un avis social et économique.

La protection doit être confiée au conjoint, à moins que la communauté de vie ait cessé, sauf décision contraire du juge.

1) la sauvegarde de justice,

Il s'agit d'une mesure occulte qui n'est pas publiée puisqu'elle est simplement inscrite, à la demande d'un médecin psychiatre, ou du juge des tutelles lorsqu'il ouvre une procédure de protection, sur un registre tenu par le Procureur de la République du lieu de naissance.

Puisqu'il s'agit d'une mesure non publiée, il sera donc nécessaire de démontrer la mauvaise foi de la personne qui a traité avec le majeur protégé et qu'elle connaissait sa déficience.

L'entourage a l'obligation de faire les actes conservatoires, comme payer le loyer. Cette mesure est cependant de portée limitée puisqu'elle ne permet pas, par exemple, d'empêcher à titre préventif la vente des biens. Elle n'a pour effet que de créer une sorte de période suspecte au cours de laquelle les actes et engagements pris par la personne pourront être annulés ou modifiés, s'ils lui ont causé préjudice et de faire annuler les mandats ou procurations qu'elle aurait donnés, à un escroc par exemple.

Elle peut être complétée par un mandat spécial (article 491-4

du code civil) qui permet à la personne désignée par le juge:

d'appréhender le courrier,

de faire inventaire,

et de bloquer les comptes bancaires.

Les seules justifications du mandat spécial sont l'urgence, le péril et la brièveté de sa durée puisque le juge des tutelles doit statuer dans le délai d'un an pour décider s'il y aura protection ou non.

2) Le deuxième degré de protection, la curatelle :

Le majeur, sans être hors d'état d'agir lui-même, a néanmoins besoin d'être conseillé, assisté ou contrôlé dans les actes de la vie civile. (articles 508 ^ 514 du code civil)

Il peut aussi être placé sous le régime de la curatelle pour prodigalité, intempérance ou oisiveté.

C'est une mesure de simple d'assistance pour les actes graves, comme par exemple les ventes ou les souscriptions d'emprunt.

Protégé de la sorte, le majeur ne peut pas non plus recevoir de capitaux ni les replacer sans l'assistance de son curateur.

La plupart des curatelles sont exercées comme des tutelles. Notamment lorsqu'il y a curatelle aggravée, le mandataire oublie qu'il doit remettre les comptes. Cette mesure est mal supportée par la personne protégée car elle nécessite une collaboration étroite avec le curateur. S'il manque de doigté, elle peut susciter une réaction de rejet.

Monsieur le Professeur CARBONNIER rappelle:
que la personne à protéger doit être en état d'émettre une manifestation de volonté socialement communicable ;
qu'elle ait une certaine réceptivité psychologique, un minimum de compréhension et de docilité.

Ceci est d'autant plus exact que la curatelle peut être aggravée (article 512 du code civil). Dans ce cas, le curateur doit en outre appréhender les ressources afin de payer les charges.

Mais la difficulté réside dans le fait qu'il ne doit en aucun cas être l'ordonnateur des dépenses afin que la personne protégée reste libre, par exemple, de ses choix de vie, comme faire des travaux dans son appartement ou engager des frais dentaires, prendre des vacances etc...

On imagine la difficulté, car il doit y avoir, en permanence, concertation.

Le majeur peut engager seul, sans l'assistance de son curateur, une action en justice pour les demandes qui concernent son patrimoine. Toutes les autres procédures, dites extra patrimoniales, comme les actions en divorce ou porter plainte, doivent être présentées avec l'assistance du curateur.

Le juge peut aussi l'autoriser à faire seul certains actes (article 511). C'est la curatelle aménagée.

Cependant, toute procédure doit être dénoncée au curateur afin qu'il puisse exercer sa surveillance, y compris lorsque le curatelaire engage lui même une procédure.

Il doit donner son accord pour le mariage, et pour les dona-

tions.

Le juge des tutelles est compétent pour trancher les conflits entre le curatelaire et le curateur mais seulement pour autoriser les demandes formulées par le curatelaire.

3) La tutelle, privation complète de la capacité juridique : (Articles 492 et suivants du code civil)

La tutelle est ouverte lorsqu'un majeur, en raison de l'altération de ses facultés mentales (article 490) a besoin d'être représenté d'une manière continue dans les actes de la vie civile.

Elle entraîne une représentation complète.

Un des corollaires est l'interdiction du droit de vote, l'interdiction d'engager des procédures et de faire un testament, une donation, souscrire un PACS, ou faire un acte de disposition, sans autorisation du conseil de famille ou du juge.

Cependant, depuis la loi sur le handicap du 11 février 2004, l'article 5 du code électoral est modifié et le juge peut autoriser le majeur à voter.

Les organes de la tutelle sont le conseil de famille (4 ou 6 personnes qui s'intéressent au majeur protégé) ou un administrateur légal sous contrôle judiciaire, ou bien un administrateur spécial ou enfin une association tutélaire.

Le tuteur doit rendre des comptes au greffier du juge des tutelles une fois par an.

Sur avis du médecin traitant le juge peut autoriser le majeur sous tutelle à faire certains actes. (article 501).

Cette législation ne concerne cependant que la protection des biens du majeur.

B - LA PROTECTION DE LA PERSONNE DU MAJEUR

Deux arrêts de la Cour de cassation en 1989 ont indiqué que la tutelle consistait aussi en la protection de la personne du majeur, mais pour rappeler dans chaque hypothèse que le tuteur et le juge des tutelles avaient pour mission de permettre le respect de sa volonté.

Ceci en application de l'article 490-1 du code civil: Les modalités du traitement médical, notamment quant au choix entre l'hospitalisation et les soins à domicile, sont indépendants du régime de protection appliqué aux intérêts civils.

Réciproquement, le régime applicable aux intérêts civils est indépendant du traitement médical.

Néanmoins, les décisions par lesquelles le juge des tutelles organise la protection des intérêts civils sont précédées de l'avis du médecin traitant.

Ce texte est en contradiction avec l'article 495: Sont aussi applicables dans la tutelle des majeurs les règles prescrites pour les mineurs à l'exception toutefois de celles qui concernent l'éducation de l'enfant.

Il résulte de la combinaison de ces textes et de cette jurisprudence qu'il s'agit concètement d'aider le majeur protégé à ex-

primer sa volonté et l'aider ou veiller à sa mise en oeuvre, non pas dans un esprit éducatif, mais seulement pour un motif thérapeutique.

Le principe 8 de la Recommandation du Comité des Ministres aux états Membres du 23 février 1999 énonce :

Lors de l'instauration de la mise en oeuvre d'une mesure de protection d'un majeur incapable, les intérêts et le bien-être de ce dernier doivent être pris en compte de manière prééminente.

Cet état d'esprit, souligné par le rapport de la mission d'étude dirigée par Monsieur le Président FAVARD et déposé en avril 2000, est capital concernant les personnes handicapées que l'on a tendance à maintenir en suggestion comme des mineures avec une tendance à prolonger pour le jeune majeur, la situation telle qu'elle était pratiquée au cours de la minorité et pour la personne âgée à la traiter comme si elle était un enfant.

L'article 501 du code civil pour la personne sous tutelle et l'article 511 pour le majeur sous curatelle prévoient des exceptions notables qu'il faudrait solliciter plus souvent:

La Cour de cassation considère par exemple que l'on peut laisser à un majeur sous tutelle l'initiative d'une demande en divorce ou un testament.

Quelque soit le régime de protection, le domicile doit être maintenu à disposition le plus longtemps possible. Le mandataire ne peut en disposer qu'après décision du juge après avis médical (art. 490-2).

Ainsi les questions éthiques restent entières en ce qui concerne la protection des majeurs. Les juges comme les professionnels ont tendance à protéger à outrance, pour prétendument couvrir leur responsabilité. Et oublient que la loi et la jurisprudence obligent à placer la personne au centre de la mesure de protection. Ce sera, non pas la personne abstraite, mais la personne concernée qui doit obligatoirement être entendue, ou tout au moins visitée par le juge ou le procureur. (article 490-3)

On devrait aussi lui donner, comme à sa famille, un avocat qui prendra le temps de tout expliquer et sera l'interlocuteur. La tâche du juge en sera facilitée, en lui imposant le respect de la loi et de la procédure.

Le droit médical, est très attentif à la personne. Ce modèle est important en la matière, car le médecin est au centre de la procédure de protection judiciaire. Il est souvent le plus proche interlocuteur de la personne vulnérable, surtout âgée ou malade. Mais la loi ne donne pas au médecin tous les pouvoirs.

I I- LA PROTECTION EN DROIT MEDICAL

La loi du 4 mars 2002 sur le droit des malades et la qualité du système de santé va inciter, non seulement les médecins, mais aussi tous les travailleurs sociaux, à modifier leurs habitudes. Et pourtant, elle n'a fait que rappeler des règles qui existaient déjà dans le code de déontologie médicale.

a- L'information :

Savoir c'est pouvoir.

* L'article 35 du code de déontologie médicale énonce: Le médecin doit à la personne qu'il examine, qu'il soigne ou qu'il conseille, une information loyale, claire et appropriée sur son état, les investigations et les soins qu'il lui propose.

Tout au long de la maladie, il tient compte de la personnalité du patient dans ses explications et veille à leur compréhension.

Toutefois, dans l'intérêt du malade et pour des raisons légitimes que le praticien apprécie en conscience, un malade peut être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic graves, sauf dans les cas où l'affection dont il est atteint expose les tiers à un risque de contamination.

L'information doit être ;

loyale (sans omission et complète),

claire (compréhensible, sans jargon médical),

appropriée.

Que signifie ce terme "approprié" appliqué à une information donnée à une personne handicapée et/ou âgée ? On peut penser qu'il s'agit pour le médecin d'adapter l'information qu'il donne à la capacité de compréhension de son patient. Les médecins dans leur ensemble pratiquent assez bien cette information et l'on peut constater une réelle évolution des mentalités.

Il doit apprécier si celui-ci veut connaître le diagnostic, la nature des soins, est capable de supporter l'incertitude et le doute sur l'efficacité du traitement. Il doit mesurer si l'angoisse du malade sera augmentée ou au contraire diminuée par les expli-

cations qu'il va recevoir. Le seul critère est l'intérêt du patient, ainsi que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 35 du code de déontologie médicale: c'est au praticien d'apprécier en conscience

Des arrêts de la Cour de Cassation en date du 25 février 1997 et du Conseil d'Etat, déjà, du 29 juillet 1994, puis de nouveau de la Cour de Cassation dans un arrêt du 14 octobre 1997, en renversant la charge de la preuve et en demandant au praticien de justifier de ce qu'il a bien donné l'information, ont semé un vent de panique chez les praticiens.

Le nouvel article L1111-2 du code de la santé publique reprend cette jurisprudence : Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé.

Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent (alors que la jurisprudence invitait à une information sur les risques, mêmes anormaux et exceptionnels) ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus. Lorsque, postérieurement à l'exécution des investigations, traitements ou actions de prévention, des risques nouveaux sont identifiés, la personne concernée doit en être informée, sauf en cas d'impossibilité de la retrouver.

Elle incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables. Seules l'urgence ou l'impossibilité d'informer peuvent l'en dispenser.

Elle est délivrée au cours d'un entretien individuel.

La volonté d'une personne d'être tenue dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic doit être respectée, sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Les droits des mineurs ou des majeurs sous tutelle (la curatelle est exclue) mentionnés au présent article sont exercés, selon les cas, par les titulaires de l'autorité parentale ou par le tuteur. Ceux-ci reçoivent l'information prévue par le présent article, sous réserve des dispositions de l'article L1111-5 (l'hypothèse où le mineur s'oppose expressément à la consultation du ou des responsables de l'autorité parentale afin de garder le secret sur son état de santé).

Les intéressés ont le droit de recevoir eux-mêmes une information et de participer à la prise de décision les concernant, d'une manière adaptée soit à leur degré de maturité s'agissant des mineurs, soit à leurs facultés de discernement s'agissant des majeurs sous tutelle.

En cas de litige, il appartient au professionnel ou à l'établissement de santé d'apporter la preuve de ce que l'information a été délivrée à l'intéressé dans les conditions prévues au présent article. Cette preuve peut être apportée par tous moyens.

b- La communication du dossier :

La loi du 4 mars 2002 modifie le code de la santé publique et organise la communication directe du dossier médical au patient, quelle qu'en soit la nature, y compris en psychiatrie puisque la communication est limitée et contrôlée seulement dans le cas des hospitalisations sous la contrainte (d'office ou

à la demande d'un tiers).

L'article L1111-7 complète le texte sur l'information: Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuille de surveillance, correspondances entre professionnels, l'exception des informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tel tiers...

Cette limitation est justifiée dans la mesure où il est nécessaire, parfois, de protéger les sources et ne pas aggraver les conflits dans les familles, particulièrement en cas de dénonciation de mauvais traitements.

Elle peut accéder à ces informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'elle désigne et en obtenir communication, dans des conditions définies par voie réglementaire au plus tard dans les 8 jours suivant sa demande et au plus tôt après qu'un délai de réflexion de 48 heures aura été observé. Ce délai est porté à 2 mois lorsque les informations médicales datent de plus de 5 ans ou lorsque la commission départementale des hospitalisations psychiatriques est saisie en application du 4^{ème} alinéa.

La présence d'une tierce personne lors de la consultation de certaines informations peut être recommandée par le médecin les ayant établies ou en étant dépositaire, pour des motifs te-

nant aux risques que leur connaissance sans accompagnement ferait courir à la personne concernée. Le refus de cette dernière ne fait pas obstacle à la communication de ces informations.

Nous trouvons là l'utilité de la personne de confiance, nouveauté importante de la loi puisque la communication directe du dossier médical est devenue un droit.

A titre exceptionnel, la consultation des informations recueillies, dans le cadre d'une hospitalisation sur demande d'un tiers ou d'une hospitalisation d'office, peut être subordonnée la présence d'un médecin désigné par le demandeur en cas de risques d'une gravité particulière. En cas de refus du demandeur, la commission départementale des hospitalisations psychiatriques est saisie. Son avis s'impose au détenteur des informations comme au demandeur.

Ce paragraphe a été déjà interprété à contresens: il ne concerne que les hospitalisations sous contrainte (hospitalisation d'office ou à la demande d'un tiers) et non toutes les hospitalisations psychiatriques qui, elles, relèvent du droit commun.

A cet égard, les services juridiques de l'AP-HP considèrent qu'une hospitalisation sous la contrainte, levée par le juge des libertés et de la détention, relève du droit commun et permet la communication automatique du dossier, sauf pour ce qui relève de la demande du tiers qu'il s'agit de protéger.

Il n'est pas question de communiquer au malade les informations portant sur des doutes et des interrogations.

D' où l'insistance à pratiquer une bonne tenue du dossier et l'importance du mot "formalisé" pour qualifier le contenu du dossier communicable. Les informations doivent avoir été "mises en forme", ce qui exclut les brouillons, les notes personnelles...

Mais attention, la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) vient de juger récemment le contraire et ordonne la communication des notes manuscrites.

Se pose la question des notes prises antérieurement, alors que le dossier n'est plus d'actualité et reviendra, en particulier en psychiatrie, sur des données sensibles et douloureuses. Certains médecins auront tendance à l'expurger. Il devra l'être, d'ailleurs en particulier, lorsqu'il concerne des tiers - les parents du patient en font partie en la matière...

En revanche, tout examen pratiqué, y compris la prise de tension aux urgences sera communicable, ce qui va obliger les praticiens à une bonne tenue du dossier.

Ce texte protège le malade (et le praticien) d'insistance de sa famille à qui il pourra répondre, lorsque la famille exige la copie des résultats analysés, par exemple, qu'elle n'a pas droit. La présence d'une personne de confiance, tout comme celle du médecin généraliste traitant, pourra clarifier bien des situations. Après le décès du patient, l'article 1110-4 du CSP prévoit: Le secret médical ne fait pas obstacle à ce que les informations concernant la personne décédée soient délivrées à ses ayants droit, dans la mesure où elles sont nécessaires pour leur permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt, ou de faire valoir leurs droits, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès.

De même pour la personne vivante, le paragraphe précédant: En cas de diagnostic ou de pronostic grave, le secret médical ne s'oppose pas à ce que la famille, les proches de la personne malade ou la personne de confiance, reçoivent les informations nécessaires destinées à leur permettre d'apporter un soutien direct, sauf opposition de sa part.

Ce texte est applicable. Le décret d'application pris en date du 29 avril 2002 a été publié le 30 avril 2002.

Il ne permet pas, contrairement à ce qu'on pensait certains majeurs sous protection judiciaire, d'obtenir la communication du certificat médical contenu dans le dossier du juge des tutelles qui relève d'un autre texte de procédure.

c- La personne de confiance :

L'exercice de ce droit est facilité par la présence d'une personne de confiance prévue à l'article L1111-6 nouveau du code de la santé publique: Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même sera hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Lors de toute hospitalisation dans un établissement de santé, il est proposé au malade de désigner une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation,

à moins que le malade n'en dispose autrement.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, le juge des tutelles peut, dans cette hypothèse, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit révoquer la désignation de celle-ci.

La désignation d'une personne de confiance est-elle entrée dans les murs hospitalières ? Rien n'est moins sûr, mais plus de personnes en bonne santé pratiqueront cette désignation, moins les questions d'interprétation se poseront.

Je conseille désormais aux personnes qui ne veulent pas être réanimées ou transfusées de désigner d'ores et déjà une personne de confiance et en profiter pour désigner aussi un mandataire éventuel pour s'occuper de leurs affaires, en attendant que la loi le permette. Ainsi le juge, en cas de perte de capacité, sera informé des choix de la personne et pourra, si elles sont toujours conformes à son intérêt au moment où il statue, entériner sa décision.

Mais attention, cette désignation ne se fait pas par testament: au contraire, sur papier libre, remis chez son notaire, son avocat, son médecin généraliste ou traitant.

Il faut l'avoir sur soi, avec sa carte VITALE. La proposition doit être approuvée par la personne désignée qui en détiendra aussi un exemplaire.

Cette mesure va réduire considérablement la charge du médecin.

Dans ce cas, faudra-t-il comprendre le terme « hospitalisation » au sens large comme l'admission dans un centre pour handicapé ou une maison de retraite par exemple ? La réponse est OUI. Cependant, il y a lieu de rappeler que si l'établissement doit exiger la désignation de la personne de confiance, ce n'est qu'une possibilité pour le patient.

La personne de confiance n'a qu'un avis consultatif et d'accompagnement.

La présence d'un tiers est officialisée cependant et c'est une bonne chose, compte tenu de l'état de vulnérabilité dans laquelle se trouve chacun d'entre nous lorsqu'il est atteint dans sa santé.

Il est particulièrement dommage qu'elle soit exclue pour les personnes sous tutelle qui ont d'autant plus besoin d'un regard extérieur sur le sort qui leur est réservé qu'elles sont placées en institution ou isolées à leur domicile sous la férule d'un de leurs enfants et ce, alors que la loi concernant les mineurs a exigé un tuteur aux biens différent du tuteur à la personne de l'enfant.

En raison de ces doutes, il est recommandé de prévoir la désignation de la personne de confiance le plus tôt possible, en période de procédure, par exemple, afin qu'elle soit désignée par le majeur lui-même. A défaut, en cas de placement sous tutelle, le tuteur deviendra le seul interlocuteur.

Il serait sage que lui-même ou le majeur sous tutelle saisisse alors le juge pour savoir si cette fonction ne pourrait être confiée à une autre personne de l'entourage, car l'on frémit, connaissant la charge de travail des délégués ou gérants de

tutelle, du nouveau rôle décisionnel que leur impose la loi.

L'on peut imaginer aussi de saisir le juge des tutelles en lui demandant de confirmer le mandat de fait donné à un membre de l'entourage, si ce dernier assurait le suivi médical de la personne, alors qu'il n'est pas nommé tuteur pour les biens.

Certes, les juges des tutelles, qui pouvaient ne pas s'estimer compétents pour prendre une décision médicale, en urgence, la plupart du temps vont s'en trouver soulagés, mais sur le terrain, les difficultés seront grandes.

En particulier lorsqu'il y aura conflit entre le majeur et son tuteur ou entre le tuteur et la famille.

Il faut rappeler que le tuteur devra saisir le juge en cas d'acte grave, portant atteinte à l'intégrité de la personne, et ne sera compétent que pour les autorisations usuelles.

La notion d'entourage est floue et l'on est bien obligé de se référer à la personne présente près du malade, alors qu'elle est parfois celle qui séquestre et maltraite.

Chacun d'entre nous sait, c'est particulièrement vrai en matière de droit de la famille, aussi bien concernant les décisions portant sur la résidence des enfants par exemple ou l'exercice d'une curatelle ou d'une tutelle, qu'il est très nettement préférable de tenir compte des aspirations des personnes concernées comme de l'ensemble de leur famille.

Plus la personne et l'entourage sont informés de leurs droits et sollicités pour les exercer et s'exprimer, plus ils participent à la décision, mieux elle est acceptée et son exécution facilitée.

Il s'agit de confirmer ce qui prévu à l'article 34 du le code de déontologie médicale: Le médecin doit formuler ses prescriptions avec toute la clarté indispensable, veiller à leur compréhension par le patient et son entourage et s'efforcer d'en obtenir la bonne exécution.

Les médecins ont l'habitude de solliciter l'entourage du patient pour faire respecter les prescriptions, et par conséquent, en même temps, participer à la prise de décision.

En résumé: s'il y a tutelle, le tuteur reçoit les pleins pouvoirs décisionnaires pour les actes usuels, la personne de confiance est consultée et indique ce qu'elle sait de l'avis du majeur, mais à condition qu'elle existe...

En cas d'acte grave, portant atteinte à l'intégrité de la personne, le juge des tutelles sera-t-il compétent? Théoriquement oui.

Il faut rappeler aussi que le code de la santé publique prévoit (article 3211-9) la désignation par la Chambre du conseil d'un curateur à la personne en même temps que le placement sous sauvegarde pour les personnes en hospitalisation psychiatrique sans leur consentement.

d) Le consentement aux soins :

Cette obligation d'information est destinée à justifier une prise de décision concertée avec le patient.

Article L1110-5 du code de la santé publique: toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des inter-

ventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité.

JEAN LOUIS SIMON

*Coordonateur national de l'année
du handicap 2003*

« L'INSTAURATION DE PARTENARIATS PARITAIRES POUR L'AUTONOMIE »

Je vais vous parler de notre action, notre vision de l'autonomie à nous, personnes concernées par la perte d'autonomie qui avons à en retrouver à la suite d'une déficience ou à la suite de quelle qu'autre difficulté que ce soit.

A l'origine, il y 23 ans, j'étais à votre place puisque j'étais éducateur spécialisé , et infirmier psychiatrique en cours de formation. Un jour, j'ai eu un accident de la route qui m'a laissé en fauteuil roulant et à la suite de ça j'ai été licencié pour inaptitude à la fonction. Donc je me présente souvent comme un professionnel du handicap licencié pour cause de handicap ce qui ramène le chose à une problématique qui nous habite tous et qui habite notre société à savoir comment et pourquoi –c'est ce qui m'a interrogé au départ- un professionnel lorsqu'il prend la configuration d'usager ne peut plus être professionnel. C'est une interrogation qui a donné lieu pour ma part à des premières recherches universitaires pour comprendre un peu qu'est-ce que la présence d'une déficience chez l'individu professionnel pouvait engendrer comme problématique qui menait à ces exclusions-là c'est-à-dire sans emploi, c'est-à-dire à un grand nombre de difficultés sociales liées à mes capacités différentes. Donc j'ai écrit un premier livre en 1989 « Vivre après l'accident », à la suite d'études universitaires où j'ai essayé d'étudier cette problématique sous l'angle personnel, sous l'angle familial et sous l'angle social un peu plus élargi

avec la question transversale qui était de comprendre les raisons de ces mouvements d'exclusion, de refus, de mal à l'aise face à ma nouvelle configuration, face aux personnes dites handicapées. Je me suis aperçu qu'il y avait une loi de 1975 qui n'était pas appliquée parce qu'elle interdisait mon licenciement théoriquement. Je me suis dit : « Quelle relation difficile entretenons-nous avec les personnes dites handicapées ! Pourquoi j'ai des difficultés à intégrer ma nouvelle identité, pourquoi mes proches, ma famille, mes amis, ont des difficultés à m'accepter avec les difficultés que j'ai maintenant ? Pourquoi la société dans son ensemble a tant de difficultés à me laisser une place, à me faire une place, à me permettre de retrouver un place en son sein ? » Tout ça est très contradictoire. Parallèlement, j'ai mené une série d'actions associatives, je me suis investi dans des associations. On ne voulait plus de moi en tant que professionnel salarié, j'ai donc retrouvé une place en tant que bénévole militant au sein de différentes ONG, ce qui m'a amené aujourd'hui à ces responsabilités-là en tant que président de la région Europe de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées qui est un mouvement de défense du droit qui se base d'abord sur l'accès des droits de l'homme pour tous. C'est sûr que nous travaillons exclusivement sur une population de personnes qui est discriminée parce qu'elle a des capacités différentes. J'ai animé en 2003 l'année européenne des personnes handicapées, en lien avec trois ministères. J'ai été nommé par Madame Royale, j'ai suivi avec Madame Boisseau, et j'ai conclu avec Monchamp, ce qui m'a donné une expérience du fonctionnement ministériel dont je ne parlerai pas ici, ce n'est pas l'objet. Aujourd'hui je donne des consultations sur les questions du « handicap ». Les guillemets je les mets systématiquement parce que j'ai rayé systématiquement ce mot-là étant donné que je l'ai rayé de mon dictionnaire personnel et que j'essaie, même si dans mon sec-

teur d'activité c'est très compliqué, d'utiliser à chaque fois des solutions alternatives comme je le fais régulièrement dans la vie courante et en tous cas de trouver d'autres mots, c'est-à-dire d'avoir d'autres perceptions de ce dont il s'agit. Voilà pour la phase de présentation.

Ce dont je suis venu vous parler aujourd'hui, c'est quelque chose que j'ai ressenti dans mon vécu personnel de la réhabilitation. Il se trouve que dans l'hôpital de rééducation où j'ai été accompagné, rééduqué, après mon accident, j'ai rencontré un jeune paraplégique qui était dans un fauteuil roulant depuis deux ans déjà avec une bonne expérience de l'autonomie avec le type de déficience que je découvrais. Il m'a guidé d'une façon beaucoup plus efficace que les professionnels que je rencontrais à l'hôpital (kiné, infirmier, psychologue). Il m'a montré concrètement ce que ça voulait dire de vivre en fauteuil roulant. Il m'a fait comprendre concrètement que ce n'était pas une fin mais le début d'une aventure que je ne connaissais pas, il avait ces termes là. Donc il m'a permis de découvrir cette façon d'exister de façon tout à fait positive. Il m'a largement aidé à me réadapter rapidement. Je suis sorti au bout de trois mois d'hôpital avec ma voiture pour rentrer chez moi mais sans travail, évidemment, mais avec des projets plein la tête. Je pense, je suis convaincu que lui m'a fait gagner énormément de temps. Sur ce constat et sur le constat qui a été fait par d'autres personnes qui ont vécu des situations un peu similaires, à travers l'association nous nous sommes dit : « Mais comment on peut faire ? » J'avais mon passé d'infirmier, et donc j'étais un professionnel de la santé et tout à coup j'ai basculé de l'autre côté, je me suis retrouvé avec des professionnels de la santé en face de moi qui répondaient à mes besoins, qui étaient censés répondre à mes besoins et la première réflexion que je me suis faite, peut-être très peu de temps après

mon réveil de coma a été de me dire : « Mais nous, les professionnels, on se goure complètement sur ce qu'on croit que la personne handicapée, ou en tous cas que le malade, attend ». Je voyais une distance importante entre la représentation de l'infirmière et mes propres demandes, et qu'il y avait un fossé là. Je me suis demandé comment on pouvait combler cela. Nous avons visiblement des interprétations quelque peu différentes. Je sentais l'infirmier, le personnel soignant éloigné de mes préoccupations identitaires, même s'ils étaient proches de mes besoins de santé en rééducation, et ils y ont répondu et tant mieux, je dois dire. Mais sur mes besoins de reconnaissance identitaires, je les sentais complètement largués, et ignorants de la vraie demande, en fait. Entre ce constat que j'ai fait avec ce pair, ce parrain, que j'avais rencontré à l'hôpital et l'attitude des professionnels, je me suis dit qu'il y avait une place pour que je retrouve une place. En tant que professionnel de la santé, je n'avais plus de place dans le corps médical, on me l'a fait comprendre. Je n'ai pas rencontré d'autres personnes en situation de handicap à une place équivalente à celle que je tenais avant, c'est-à-dire en tant que soignant. Il y avait bien un kiné aveugle et c'est à peu près tout. Donc je n'avais pas de vision qui me permettait de réinvestir l'avenir de façon positive.

A travers nos actions associatives, après avoir rencontré le mouvement international aux Etats-Unis, à San Francisco, j'ai découvert un mouvement qui mettait en œuvre exactement ce que nous avions pressenti. Je découvrais des équipes de peer counselors, des « pairs conseillers ». Ce sont des personnes paraplégiques, tétraplégiques, amputées, hémiplégiques, qui travaillent dans des centres, independant clinic centers , centres dits autonomes et qui sont là pour conseiller, pour orienter, pour encourager, pour stimuler, pour informer, des

personnes qui découvrent qu'elles ont à vivre dans des situations similaires. Et puis j'ai visité ce centre à Berkley où j'ai vu une personne tétraplégique répondre à une autre personne tétraplégique au téléphone sur la meilleure façon d'utiliser sa commande de fauteuil roulant, où j'ai rencontré des groupes de paroles, où des personnes qui essayaient de retrouver une autonomie en ville venaient faire part de leurs difficultés à des personnes plus expérimentées qu'elles qui avaient déjà derrière elles quelques années de vie avec une déficience d'autonomie, et où les anciens échangeaient des trucs avec les nouveaux. Je me suis dit que c'est exactement ce que j'ai rencontré avec mon pair à l'hôpital, mon parrain à l'hôpital. J'ai pensé qu'on pouvait structurer cela. S'ils le font aux Etats-Unis, on doit pouvoir le faire en France. Aux Etats-Unis la pratique est très aboutie. En France la problématique du corps médical au sujet de la réadaptation c'est l'annonce du handicap, comment on va faire pour présenter l'aspect définitif de la déficience au patient.

L'annonce du handicap est une thématique de colloques récurrente chez les médecins de rééducation. A San Francisco cette problématique est résolue depuis longtemps, notamment grâce à l'intervention des peer counselors, c'est-à-dire des personnes qui interviennent à côté, en accord, et avec le corps médical. A San Francisco, ils ont une pratique qui sera peut-être difficile à importer chez nous de cette façon-là : quand le patient nouvellement traumatisé doit passer du lit au fauteuil, ce qui est quand même un des instants de prise de conscience, c'est-à-dire que quand je vais mettre les fesses dans mon fauteuil, dans un fauteuil roulant qui n'est pas encore le mien mais qui est un ustensile dont je dois apprendre à me servir, qui sera le mien pour toute ma vie, et qui est chargé d'une image assez négative vous en conviendrez,

puisque personne ne veut s'asseoir dedans et tout le monde croit que ça va porter malheur. Là-bas, à ce moment-là, une personne tétraplégique déjà utilisatrice du fauteuil roulant depuis quelques années, accompagne le patient, c'est-à-dire qu'il est là tout simplement au moment où le patient utilise pour la première fois le fauteuil roulant et puis ils vont tous les deux ensemble devant un miroir. Ils vont devant un miroir en pieds qui est là dans le couloir et qui à disposition dans de nombreux endroits du centre de rééducation et puis, devant leur reflet, le peer counselor dit au nouveau : « Voilà ta nouvelle image, il va falloir t'y habituer et je vais être là avec toi pour t'accompagner dans ta nouvelle acquisition de ta nouvelle identité. » C'est traité d'une façon pragmatique, rapide ; voilà comment est faite l'annonce du handicap : « Voilà ta nouvelle façon d'exister, j'existe comme ça depuis de longues années, ce n'est pas une fin, ça peut être aussi un début. Voilà les solutions que je te propose et d'autres de mes amis qui vivent ces situations là ont d'autres solutions à te proposer si les miennes ne te conviennent pas. » L'annonce du handicap est réglée de cette façon là. En France on aurait du mal à le faire, d'autant plus que les miroirs dans l'hôpital de rééducation que j'ai fréquenté il y a 23 ans, il y avait des miroirs effectivement dans le hall d'entrée, miroirs qui étaient le reflet exact du déni que nous pratiquons chez nous c'est-à-dire qu'on ne voyait que la partie supérieure du corps. Ils vous donnaient l'illusion que rien n'avait changé. On voit ici toute la différence d'approche que nous avons pour aborder ces questions-là. Chez nous c'est la gêne, l'embarras, là-bas, c'est un peu plus direct parce que ce sont les personnes elles-mêmes concernées qui accompagnent cette prise de conscience et donc nous nous sommes dit au niveau associatif : comment on va pouvoir introduire cette notion-là, cette pratique-là en France ? Comment nous allons pouvoir la structurer ? Parce qu'effectivement le soutien par

les semblables, par les pairs, est quelque chose que j'avais découvert par hasard, quelque chose que d'autres personnes en situation découvrent aussi notamment à travers handisport. Je crois que le sport en fauteuil roulant pour des personnes paraplégiques ou des personnes handicapées en général est quelque chose qui leur fait rencontrer énormément de personnes qui sont autonomes, il y a donc un croisement d'anciens et de nouveaux qui est riche. Une grande partie des échanges d'expérience se fait par là, mais un grand nombre de personnes n'ont pas accès à ces expériences-là

Nous avons conclu à la nécessité d'organiser une action pour faire en sorte que les échanges puissent se faire de façon beaucoup plus systématique. Nous avons démarré en 1997 avec l'aide d'un financement européen un premier projet pour la constitution d'équipes régionales de soutien par les pairs. Dans la première rencontre avec les peer counselors qui pratiquent en Irlande, en Hollande, en Allemagne, en Europe du Nord qui sont venus nous expliquer leurs méthodes de travail, nous avons convenu de traduire le terme de peer counselors qui est littéralement le pair conseiller, d'utiliser un terme qui puisse traduire une dynamique de formation, nous avons utilisé le terme de « pair-émulation », l'émulation par les pairs. Nous avons donc composé un nouveau mot qui traduit la pratique que nous souhaitons structurer et systématiser de façon à ce que dans tous les hôpitaux de rééducation on puisse rencontrer des pairémulateurs, que les médecins en rééducation puissent faire appel à des pairémulateurs lorsqu'ils sont en difficulté, c'est maintenant le cas dans certains hôpitaux. Que les personnes qui ont le désir d'accéder à plus d'autonomie, qui vivent dans un foyer, qui vivent dans une structure d'encadrement, puissent rencontrer des personnes qui vivent dans les mêmes situations qu'elles pour accéder à plus d'autonomie,

c'est-à-dire qu'elles puissent bénéficier de leur expérience. C'est une action qui tend à se structurer. Nous sommes dans une phase charnière sur la question de la formation des intervenants dont nous allons finaliser bientôt le cadre, sachant que la première connaissance de ces pairémulateurs est celle qui est issue de leur expérience, et que nous allons nous appuyer là-dessus, évidemment sur les techniques de la valorisation des acquis d'expérience pour essayer de structurer tout ça. Il y a donc des pairémulateurs parce qu'ils sont évidemment chargés d'un savoir que vous professionnels non expérimentés ne pouvez pas avoir. Ils ont des interventions tout à fait complémentaires aux vôtres, parce que si les professionnels que vous êtes ont des compétences qui ne sont pas remises en cause par notre mouvement, en termes d'accompagnement, en termes de soutien des personnes à mieux vivre avec les autres, nous sommes, nous, chargés d'expériences concrètes qui sont tout à fait complémentaires de savoirs et tout à fait indispensables. Par exemple, à l'hôpital de rééducation on m'a appris à conduire une voiture avec mes mains, et passer un permis qui m'en donne l'autorisation, donc j'ai repassé ce permis-là, mais par contre on avait oublié de me montrer comment monter mon fauteuil roulant dans la voiture. Donc je possédais un des aspects essentiels de l'autonomie, je savais conduire, mais je ne savais pas comment mettre mon fauteuil dans la voiture. Un des aspects de l'autonomie avait été oublié. J'ai bâti ma propre technique sur la base de ce que j'ai pu voir chez d'autres.

Cette pratique en cours de structuration est développée maintenant à Lyon, à Caen et à Paris, en cours de développement à Rennes, en Poitou-Charentes, à Bordeaux, j'espère, et dans un peu plus longtemps à Montpellier et à Toulouse, mais aussi à Lille et à Strasbourg où nous avons des contacts en cours.

Cette pratique est en train de se développer mais nous avons du mal à la structurer parce que nous avons une question en suspens sur laquelle je ne souhaite pas qu'on apporte de réponse maintenant encore parce que je pense que la question ne va pas être résolue comme ça : est-ce qu'il faut vraiment professionnaliser cette pratique ou faut-il lui garder une dimension bénévole et une dimension militante ? Je pense que la pairémulation tient de ces deux aspects : un aspect militant qui lui donne une couleur importante et une notion de solidarité. Cette solidarité bénévole qui n'entre pas dans les circuits financiers donc qui ne peut pas se catégoriser dans la professionnalisation mais il y a aussi l'aspect de complémentarité à l'action des professionnels et cet aspect de reconnaissance de l'utilité de l'action doit aussi passer par quelque chose de professionnel. Nous n'avons pas encore résolu cette question-là. Notre action se situe un peu entre les deux, ayant à voir avec deux. Certains de nos intervenants pouvant être considérés comme des professionnels coordonnant l'action, renvoyant sur des situations qu'il connaît ailleurs. Par exemple une personne en fauteuil électrique a du mal à choisir son matériel, le coordinateur va le renvoyer vers deux ou trois personnes du réseau qu'il connaît, qui vont pouvoir l'orienter. Je pourrais donner d'autres exemples... Ce coordinateur-là a évidemment tout le profil d'un professionnel parce qu'il y occupe son temps pratiquement à temps complet. Par contre celui qui va accompagner François, Pierre ou Jeanine au restaurant un soir ou au cinéma, simplement pour lui donner confiance, pour lui montrer qu'il peut se présenter aux autres dans un fauteuil roulant, qu'on peut aller au restaurant avec sa canne blanche, qu'on peut commander sans honte dans un restaurant où on a des questions, des regards par forcément des plus sécurisants, on peut reprendre confiance en soi. Cet accompagnateur ponctuel qui va être un pairémulateur de situation doit-il

être enfermé dans un statut professionnel ? La réponse, nous ne l'avons pas.

Voilà ce qu'est la pairémulation et je pense que nous avons tous à y gagner.

Nous menons des actions de formation de pairémulation parce qu'il ne s'agit pas d'envoyer des personnes vers d'autres uniquement parce qu'elles sont en fauteuil roulant, parce qu'elles peuvent être aussi dangereuses. Une personne non formée qui va aider quelqu'un en déshérence, il ne faut pas que le pairémulateur croit que sa situation est la situation de handicap par excellence, elle n'est qu'une situation parmi d'autres qui doit résonner dans une dimension intersituationnelle. Il doit avoir une connaissance élargie des situations d'autres personnes qui sont soumises à d'autres difficultés, qui ont trouvé d'autres ressources alternatives. Donc on doit avoir une connaissance de réseau, on doit avoir une capacité d'écoute, une capacité d'empathie ; ces stages brefs, pour l'instant de trois jours d'entrée dans la fonction de pairémulateur, qui sont composés de la façon suivante : deux jours de formation généraliste, et une journée de formation sur la philosophie de réseau qui sont donnés par des pairémulateurs avant de lancer un nouveau pairémulateur. Ces interventions de formation sont utiles pour accompagner sa prise d'autonomie.

Cette entrée en relation avec son accompagnateur met en jeu une dynamique importante. C'est pourquoi la pairémulation c'est aussi un terme pour lequel je n'ai pas de traduction, on peut parler d'émancipation mais c'est plus fort que ça, la pairémulation c'est aussi de l'empowerment, c'est-à-dire comment vais-je pouvoir renforcer la capacité d'autodécision de l'individu. Il faut savoir que quand vous avez des besoins d'aide

quotidiens, il est très difficile de garder la maîtrise de sa vie parce que celui qui vous aide a une tendance instinctive à prendre le pouvoir sur vous. Je l'ai découvert par ma double expérience. L'équilibre est à trouver : les aidants doivent faire très attention à ne pas devenir trop directifs et autoritaires, c'est une des difficultés de la fonction d'aidant. C'est une des grandes difficultés du pairémulateurs à partir du moment où ils deviennent aidants, sauf que lui alimente son action de ce qu'il a lui-même expérimenté dans sa situation d'aidé. Peut-être que faire l'expérience d'être aidé est importante. Quand on est aidant, il faut peut-être avoir une discipline importante pour éviter de trop prendre le pouvoir sur l'autre. C'est une réalité que nous connaissons bien où nous avons du mal à reprendre la main sans clash et sans conflit. Nos mouvements associatifs pilotés par des personnes handicapées sont nés de cette confrontation-là, ils sont nés dans un clash contre les professionnels et contre les parents qui avaient tendance à vouloir diriger nos vies. La grosse difficulté est que celui qui vous aide est toujours dans une bonne intention et comment je vais refuser quelque chose qui m'est donné avec une bonne intention ? Oui je veux de votre aide, mais de la façon dont je peux l'accepter, dont j'en ai besoin. Donc que n'est pas pour vous de m'aider à aller là-bas alors que je veux aller ici, il faut simplement m'écouter. Il faut commencer par dialoguer, c'est aussi cela l'apprentissage de la pairémulation parce que si aujourd'hui je fais de la pédagogie plutôt que de me fâcher, j'aurais gagné du temps si on m'avait pris conscience de toutes les déficiences de mon interlocuteur qui veut m'aider c'est-à-dire que lui ne sait pas toutes les difficultés auxquelles j'ai à faire.

Le plus difficile c'est d'affirmer ce que l'on veut, d'avoir confiance en soi. Par exemple, ma première démarche a été

d'aller à la Préfecture chercher l'autocollant GIC. J'ai commencé par téléphoner et par dire à l'employé : « Excusez-moi, je suis handicapé, comment on peut faire ? »

Il me répond : - Il y a un problème parce que nous sommes au premier étage et vous allez avoir du mal à venir le chercher. »

On me passe à un autre service ; ça a été très compliqué, on s'est très difficilement retrouvés. Mais en fait mon premier réflexe a été de téléphoner et de dire : « Excusez-moi, je suis en fauteuil roulant, je suis handicapé ». Je dis aux personnes handicapées : « Sortez, ce « excusez-moi, je suis handicapé » de votre esprit et de votre pratique. »

Maintenant je dis : « Bonjour, ah, vous avez un problème : vous allez devoir me monter jusqu'à votre bureau. » Mon problème, c'est le problème de celui qui m'accueille. J'ai découvert ça parce que je prenais des cours à l'Université de Lyon et la salle de cours était au troisième étage. Chaque semaine pour accéder au cours les étudiants me montaient au troisième étage. Ils arrivaient exténués, essoufflés et souvent je rigolais et je disais : « Alors le problème de l'accessibilité c'est pour qui ? Moi ça va ! (rires dans la salle) ». Cette espèce d'humour et de confiance en soi, permet de faire une sensibilisation percutante de la question de l'aide aux handicapés. C'est là où l'association usagers/professionnels trouve toute sa richesse. Toute personne qui est en situation d'accompagnement peut apporter de par son expérience un enseignement à celui qui l'accompagne ou à ceux qui doivent l'accompagner et l'on doit introduire de la parité et des échanges. Quand nous, handicapés, sommes en situation de donner et non de recevoir, c'est réintroduire de la parité, c'est réintroduire de l'échange. Dans cette ré-introduction de l'échange, nous avons tous à y ap-

prendre. Moi, parce que je vais reprendre de l'assurance pour moi-même, je vais prendre de la valeur et vous parce que vous allez découvrir une autre facette de ma personnalité, là où vous ne voyez que de l'incapacité, vous allez découvrir une autre capacité. C'est quelque chose que je recommande à tous les professionnels : donner à tous ceux qu'ils aident dans le quotidien l'occasion d'inverser les situations. Ça demande une grande modestie de votre part, un peu de souplesse, mais c'est très enrichissant. C'est surtout enrichissant pour les personnes que vous allez aider. La meilleure façon de les aider c'est peut-être de leur donner l'occasion de vous aider, là, on est au cœur de ce que j'appelle la pairémulation.

CHRISTIAN LE MOËNNE

Professeur Université Rennes II

*Concepteur de programmes de formation sur l'évaluation et la qualité
avec l'ANDESI et l'ENSP*

« EVALUATION ET VALORISATION DANS LE CONTEXTE DE LA LOI 2002/2 »

Difficile d'intervenir après un moment poétique.

L'évaluation est souvent considérée comme quelque chose à la fois d'agressif et de technique, comme si l'évaluation c'était la mesure traduite ensuite par des chiffres, des statistiques et avec des fromages, des courbes...

Il me semble que la question de l'évaluation telle qu'elle se pose à partir notamment des travaux de la Commission nationale des établissements médicaux-sociaux qui ont l'air de s'activer pour fournir des guides puisque je crois savoir que début juin ils ont travaillé sur un guide de l'évaluation interne.

Il me semble que c'est assez intéressant comme contexte parce que la question de l'évaluation semble ouverte au débat public et beaucoup moins fermée qu'on pouvait le penser. Il me semble aussi que la question de l'évaluation ne peut pas se faire, ne peut pas se poser évidemment en dehors du contexte et en dehors d'une certaine conception de l'évolution des usagers et donc la moindre des choses qu'on puisse dire en entendant l'intervention de M. SIMON est avant tout à fait intéressants et qu'au minimum il y a une complexification de la notion de l'utilisateur, de l'utilisateur concret et une complexification

de la relation entre usagers et professionnels qui m'amène à dire que l'un des enjeux actuels depuis un certain temps pour les mois et les années à venir, je dis pour les années parce que le thème de votre prochain congrès pour l'année prochaine c'est aussi semble suggérer qu'il y aurait une disparition de l'éducatif ou bien que l'éducatif ou le professionnalisme éducatif est sur la défensive générale voire en situation de devoir se défendre etc....

Cà veut dire qu'il y a un débat public ouvert sur la question suivante et qui est au cœur des questions de l'évaluation : dans le fonds c'est quoi le professionnalisme, ou, que sont les professionnels dans votre secteur aujourd'hui et qu'est-ce que l'on peut appeler d'une certaine façon comment se redéfinit comment se déploie, comment se construit la différence entre sphère professionnelle et sphère privée.

Il me semble que là il y a une première question qui renvoie directement à l'articulation à la réflexion sur ce que c'est que le service évidemment, et l'articulation avec les usagers. Un certain nombre de vos établissements évidemment sont confrontés à ça de façon quotidienne. Ce que j'entends par sphère professionnelle, un certain nombre de choses et qui me semblent pour clarifier les choses : d'abord, une sphère professionnelle, c'est une sphère normative, ce n'est pas un espace professionnel, pour faire la version courte, vous pouvez être dans un espace professionnel et pour autant être dans des relations avec la sphère privée. Il paraît qu'une partie importante des professionnels rencontrent leurs conjoints et leurs histoires d'amour sur le lieu du travail, ça montre bien qu'on peut dans ce contexte là et sur ces lieux-là avoir des relations avec la sphère privée. On voit bien également que la question des sphères normatives, ce sont des normes. Qu'est-ce qui fait

d'une attitude jugée professionnelle, qu'est-ce qui fait que des normes, des règles, des procédures, des façons de faire, des attitudes, des langages sont jugés professionnels, et qu'est-ce qui fait que d'autres attitudes relèvent de la sphère privée ? Qu'est-ce qui fait qu'on va trouver des modes d'équilibre sur ces questions, ce qui relève finalement de processus professionnels et de processus privés. Etant entendu qu'évidemment ça a un certain nombre de conséquences sur les pratiques puisque vous êtes censés vous revendiquer des pratiques professionnelles et évaluer des pratiques professionnelles et non pas des pratiques privées.

On peut prendre des exemples mais enfin je discutais hier et avant-hier dans une situation assez amusante. Vous savez que la Loi de 2002 dit qu'il va falloir mettre en place des dispositifs d'évaluation qui soient internes ce qui est assez intéressant puisque vous avez échappé à l'accréditation hospitalière version dure, tant mieux d'ailleurs parce qu'elle était en échec complet, mais du coup on est en train de faire émerger quelque chose d'assez intéressant et amusant qui est une négociation sur les conditions d'évaluation entre ce qui est une auto-évaluation et une évaluation interne c'est à dire la façon dont vous seriez capables à tous les niveaux de faire émerger des modalités d'évaluation de vos pratiques et on verra après comment on fera ça et des évaluateurs externes qui vont venir eux avec éventuellement j'espère du moins un certain nombre de critères d'évaluation dont on dit qu'ils seraient capable de faire émerger des bonnes pratiques, c'est à dire vous évaluez avec des critères, des modèles, de bonnes pratiques mais le premier moment ça va être un débat sur qu'est-ce que c'est qu'évaluer et en quoi votre modalité d'évaluation externe sera-t-elle supérieure ou bien sera-t-elle adéquate à ce que nous avons mis en place nous pour évaluer

nos pratiques. Mais tout cela suppose que vous remettiez à plat vos processus professionnels et que vous soyez capables de les distinguer des processus d'évaluation privés etc..

Or il y a une situation où la Loi dit vous devez évaluer vos processus professionnels et pas vos situations privées, et la Loi ne dit pas qu'il doit y avoir d'évaluations individuelles des personnes, or là on est dans une situation assez intéressante parce que vous avez des entretiens individuels annuels dans lesquels ensuite qu'est-ce qui se passe ? On vous demande d'être évalué sur quoi ? Sur vos qualités privées, sur le fait que vous ayez été de bonne humeur pendant une partie de l'année et de mauvaise humeur pendant l'autre partie, sur le fait que vous ayez été sympa, gentil, de bon compagnon avec vos collègues de travail ? En plus individuellement, d'ailleurs on vous évalue personnellement, mais si on ne vous a pas dit avant comment on délimite la sphère privée et la sphère professionnelle, de quoi est-ce qu'on parle. On est quasiment en situation de harcèlement moral, je suggérais ça récemment, on a prit ça assez mal, mais si on n'a pas eu préalablement une délimitation forte et une évaluation collective de l'équipe professionnelle en tant qu'équipe professionnelle sur ses objectifs professionnels et ensuite éventuellement sur la base de ce premier entretien d'évaluation avec votre supérieur hiérarchique, sur le bilan etc. On vous demande de compléter par des entretiens individuels si vous le souhaitez sur éventuellement vos projets professionnels et personnels ou bien sur votre demande de formation etc.

A ce moment-là on est dans un paradoxe où d'un côté la Loi vous dit de mettre en place des modalités d'évaluation professionnelle donc forcément collective de vos processus donc professionnels donc de vos établissements etc. et même

temps on disloque cette obligation légale en allant en permanence se centrer sur l'individu privé ou bien une situation qui n'est pas nette. Donc première remarque il faut distinguer entre sphère privée et sphère professionnelle ; évidemment si je veux en rajouter une couche l'urgence de cela dans la relation entre les professionnels et les bénévoles, surtout quand les bénévoles se situent dans une situation qui n'est pas claire dans laquelle eux-même sont un peu dans la confusion, ils ne savent pas très bien s'ils sont des professionnels, des usagers, etc. des commanditaires, des donneurs d'ordre et des évaluateurs, c'est un peu cette situation, comment dirai-je avec prudence une situation compliquée des associations de parents dans lesquelles les situations ne sont pas toujours très nettes.

On voit bien que ce qui est intéressant dans la situation ouverte actuellement, c'est qu'il va falloir clarifier tout ça. Il va falloir clarifier ce qui relève de la sphère professionnelle, ce qui relève de la sphère privée dans un contexte où les usagers sont en train de devenir des entités extrêmement dynamiques et dans un contexte où il va falloir repenser à la fois les processus professionnels comme processus collectifs et les situations de production de service en voyant bien que le service, à la différence du produit qui nous attend dans stock quelconque le service lui ne précède pas la situation de production des services. Le service c'est ce qui émerge dans une situation de co-production et l'intervention de M. SIMON montre bien la tension qu'il y a là aussi sur la définition de ce qu'est la compétence du service du point de vue à la fois de l'utilisateur et M. SIMON en particulier, c'est un professionnel qui est devenu un usager, qui a en même temps la formation pour prendre la distance de théorisation des deux situations et d'être en quelque sorte un médiateur d'interface, mais tous les usagers ne sont pas comme ça.

Moi je connais un président d'association qui est un ancien professionnel du Bâtiment et des travaux publics et un manager de ce secteur là. Est-ce que ça en fait un bon professionnel pour votre secteur ? Je ne suis pas complètement sûr. Peut-être que ça en fait un bon Président ? Mais peut-être que des procédures devraient être revisitées ? Etc. Bon ; Voilà un peu le contexte à mon avis.

Il me semble que dans ce contexte la question de savoir ce qu'on entend par évaluation est très ouverte au débat sous réserve évidemment et aux critiques. Je pense qu'il faut entendre toutes les critiques, toutes les remarques, toutes les réticences. Vous savez avant il y avait des sessions de formation aux changements, on vous disait en substance la chose suivante : Quand vous arrivez pour prendre la direction d'un établissement le personnel se divise en trois catégories, ceux qui sont pour, ceux qui sont contre et ceux qui sont au milieu, qui ne savent pas ou qui s'en fichent, etc.

La stratégie de changement c'est de s'appuyer sur ceux qui sont pour, pour neutraliser ceux qui sont contre en ralliant ceux qui sont au centre etc. Je ne sais pas si ça existe toujours. Dans les démarches d'évaluations internes de qualité, de valorisation, etc. ceux qui sont contre sont pour. Et le pire c'est ceux qui jouent l'Institution en ayant un sourire en disant : « moi je suis pour mais je ne dis rien, cause toujours mon lapin tu te fatigueras avant moi, etc. ». Donc vous êtes dans une dynamique là où il est intéressant de faire critiquer et de faire examiner sous une réserve d'évaluation.

Je dis l'évaluation me semble être ouverte au débat public à condition que ce soit une évaluation professionnelle et que donc vous reconstruisiez, vous mettiez à profit dans le fond

cette situation pour reconstruire, réexpliciter, et valoriser vos professionnalisations. Il y a là un enjeu tout à fait majeur, parce que votre culture professionnelle, excusez-moi je n'en fais pas partie, je n'ai jamais été éducateur spécialisé, je n'ai jamais été assistant social, je n'ai jamais été dans votre secteur mais disons que je suis un observateur proche et attentif depuis des années qui va pinailler en posant des questions à des équipes en disant : pourquoi vous faites ça plutôt qu'autre chose et qu'est-ce qui me prouve que vous n'avez pas fait une improvisation personnelle et privée ? Qu'est-ce qui me prouve que c'est bien professionnel et donc ça a bien été pensé collectivement etc. et je m'aperçois d'une chose c'est que dans bien des cas les conditions dans lesquelles se sont transmises et se sont accumulés vos savoir-faire professionnels sont des conditions de transmission qui sont fondées sur l'oralité et sur l'imitation par mise en situation qui fait qu'une bonne partie de votre savoir-faire vous ne le revendiquez même plus comme savoir-faire ? Je ne parle même pas du problème de la mémoire, la mémoire collective qui est une sacrée question.

J'en prends un exemple, je suis en train d'intervenir à une tribune. Je suis là avec une espèce d'ersatz de drapeau américain qui a été inventé dans les années 20 par des gens qui ont collaboré avec le fascisme après et dont une bonne partie des jeunes de la génération qui m'ont précédé dont mon père, auraient absolument refusé d'intervenir si on n'avait pas enlevé ça immédiatement de la tribune parce qu'ils ont fait le coup de poing contre les chemises vertes dans les années 30. Bon maintenant je ne dis pas que c'est resté sain comme symbole, je dis que la mémoire c'est quelque chose de complexe, la transformation de la mémoire, c'est une question compliquée et les années 70 le Joint Français était passé là-dessus et ça a réhabilité tout ça et ça a occulté la mémoire.

Disons que le débat était ouvert. Le débat pour vous pour savoir ce que c'est que le professionnalisme, c'est un débat qui suppose que vous vous y lanciez assez franchement. C'est à dire que vous acceptiez de comprendre que l'un des enjeux majeurs actuels c'est que vous soyez capables, plutôt que d'être dans une position défensive du genre ça y est, on nous attaque, on met en cause l'éducatif, etc. que vous saisissiez franchement, volontairement la question de : Quels sont nos savoir-faire ? Quels sont nos processus ? Quelles sont les situations professionnelles dans lesquelles nous intervenons, de façon à les expliciter, ce qui déjà suppose un petit saut culturel par rapport à vos habitudes qui consistent à penser que finalement il y a de l'indicible, de l'inexplicable, il y a du secret, je ne nie pas, je n'ai pas dit que tout était explicitable, ceci dit si vous n'expliquez pas, et vous pouvez décider de ne pas expliciter, et dites que là il y a là quelque chose qui est trop compliqué, et laisser les professionnels prendre toutes initiatives qu'ils estimeront nécessaires dans cette situation, sous réserve qu'ils en rendent compte à l'équipe après et qu'on en discute bien sûr. Et donc vous avez une première question me semble-t-il dans laquelle il y a deux façons de prendre le problème. Soit on dit ça y est on veut nous réduire, nous contrôler, on veut nous mettre sous le feu des contrôleurs absolument inacceptable et en plus on ne les comprend pas, ils sont de mauvaise foi parce que s'ils savaient ce qu'on fait ils n'auraient pas besoin de nous demander d'expliquer et donc s'ils ne savent pas ils ne pourront pas comprendre ; On se demande pourquoi expliciter, j'ai là un premier argument, une première hypothèse : dans le contexte actuel tout le secteur dont vous êtes une partie a intérêt à expliciter en partant de l'idée que ce qui ce jour là ce n'est pas forcément du contrôle, c'est de la valorisation. Il me semble que la question de savoir si on est dans une logique de contrôle ou dans une logique de valorisation

des pratiques est une question totalement ouverte au débat professionnel dans votre secteur, c'est une question qui n'est pas du tout close.

J'ai là les derniers textes que j'ai récupérés sur les débats dans la commission nationale d'évaluation de l'action sociale du mois dernier etc. le débat est particulièrement ouvert à ce que c'est que l'évaluation et un pan entier des membres de ce Conseil considèrent que c'est de la négociation, de la valorisation, que c'est quelque chose qui doit être négocié avec des professionnels, autant vous dire qu'on a là actuellement un débat très important et si vous voulez éviter comme un certain nombre d'entre vous d'ailleurs le pointent à juste titre, de vous faire plaquer des modèles artificiels issus de l'Iso ou d'autres secteurs de l'agroalimentaire etc. comme modèle de processus disant ce qu'est la bonne pratique etc. dans le mode Anglo-Saxon, good practice et compagnie Eh! bien, je vais vous dire une chose, n'attendez pas, valorisez, organisez-vous pour valoriser vos professionnalismes, c'est à dire pour expliciter vos professionnalismes et pour construire enfin cette distinction entre ce qui relève de la sphère privée et de la sphère professionnelle parmi vos compétences. Je peux prendre un exemple plus concret et que je prends parfois pour vous expliquer en quoi ces choses-là ne sont jamais posées en quoi votre professionnalisme n'est pas posé, n'est pas acquis, etc. La peur, défaillance évidente des compétences professionnelles pour un éducateur ou une éducatrice, ou problème professionnel collectif ou politique. Je ne vais pas attendre que vous me répondiez de la salle, vous savez bien que pendant toute une époque on a considéré que pour être éducateur il fallait avoir soit le tour de main, soit l'étoffe d'un héros, etc. Certains ont peur, certains ont l'angoisse, certains réussissent, avec d'autres il n'y a jamais de problèmes etc.

Mais la peur, tant que vous n'avez pas examiné ce problème, je prends la peur face à des violences, face à des personnes, vous savez bien expliquer mieux que moi des situations ; Est-ce que c'est un problème professionnel de base, « normal » qui donc doit avoir été examiné par les équipes, et le fait qu'une équipe professionnelle examine les hypothèses, les situations critiques, dans lesquelles ça peut arriver, en fait revient à professionnaliser cette question et à protéger les professionnels dans un contexte où ils risquent d'être mis en cause pudiquement, en un problème majeur, basique, qu'on examine tranquillement, vis à vis duquel on va travailler, avec une capacité à traiter la présence distante, le renforcement d'une équipe, le rôle du chef de service, le rôle de tel et tel compétent. Vous savez faire ça, vous le faites. Il faut l'explicitier, il faut le revendiquer. Il y a toute une série de savoir-faire.

Autre exemple, la prise en charge des personnes, dans les problématiques d'accompagnement, il y en a de multiples types d'accompagnement, je suis allé chercher sur Internet hier soir : accompagnement social, je connais deux ou trois petites choses par rapport aux CAT, j'ai travaillé aussi avec des personnes dans le Morbihan, j'avais fait le bilan du PITH, en 96 ou 97 en faisant un tour des CAT, etc. je connais un peu la situation mais il y en a des multiplicités de formes d'accompagnement. Donc pourriez-vous me dire, derrière la multiplicité de ce que vous entendez pratiquement comme accompagnement ce qu'est l'extraordinaire de savoir-faire et les compétences professionnelles qu'il y a là-dessous ?

Est-ce que vous pouvez me sortir des textes, est-ce que vous pouvez me sortir des bilans des établissements, même dans vos documents quelque chose qui synthétise tout cela, de façon à ce qu'on prenne en compte les différenciation profes-

sionnelle la notion même de prise en charge d'accompagnement en fonction de la spécificité des personnes. Voyez là il y a un enjeu tout à fait majeur. Vous le faites, vous ne prenez pas les choses en compte de la même façon en fonction des personnes, vous un secteur qui prend en compte très finement les différences de demande, les différences Vous êtes capables de produire dans des temps variables des différenciations extrêmes de services adaptées à des personnes. Où est-ce que vous le revendiquez ? La question, l'enjeu actuel sur l'évaluation c'est aussi un enjeu majeur pour l'ensemble du secteur qui n'est pas un enjeu défensif selon moi qui est un enjeu offensif qui est un enjeu sur la revendication de savoir-faire collectif extraordinairement important, extraordinairement complexe. Je travaillais avec des familles d'accueil récemment. Les familles d'accueil, c'est à partir d'hypothèses, si la famille naturelle est défaillante, si vous avez une bonne famille qui fonctionne bien dans l'environnement en mettant 1 ou 2 jeunes dedans,, simplement spontanément, par un simple jeu de la façon d'être de la famille d'accueil, le jeune va trouver un contact et se repérer socialement, va être normalisé, etc.

Et voilà qu'on professionnalise les familles d'accueil, on va les assistantes maternelles, les assistantes familiales. Est-ce que l'accueil et la prise en charge d'un jeune et son installation dans la maison, dans le foyer, dans la famille, est-ce que c'est une situation privée ou une situation professionnelle ? Est-ce que il y a là du savoir-faire, est-ce qu'il y a là de la compétence professionnelle ou pas.

Est-ce que n'importe quelle personne qui a eu des enfants est capable de le faire ouest-ce que c'est bien une situation qui a un enjeu professionnel tout à fait majeur ?

Lorsque je dis qu'il faut professionnaliser, cela suppose que

vous repensiez l'ensemble de vos processus professionnels et l'ensemble de nos professionnelles pour les expliciter et que vous les explicitiez comme situation professionnelle. Il y a là un enjeu tout à fait majeur

De ce qui en jeu dans le débat sur l'évaluation actuellement et notamment sur l'évaluation interne, c'est-à-dire que ce qui me semble être en jeu actuellement à travers cela, c'est la question d'une explicitation, d'un passage à des problématiques d'écriture évidemment, mais personne n'a dit qu'il fallait écrire de trop, etc. et une explicitation et une revendication, une valorisation des pratiques. Cela me semble un des enjeux.

Alors qu'est-ce ça peut donner si vous voulez du point de vue des façons de faire et du point de vue de la culture professionnelle antérieure et actuelle de votre secteur.

Il y a un premier enjeu. Il me semble qu'il faut avoir déjà le débat dans les établissements. On voit bien que la Loi de 2002 vous demande de faire émerger des modalités avant d'ailleurs janvier 2009 d'évaluations internes qui doivent être explicites et qui doivent pouvoir être fournies à tout évaluateur et que cette évaluation interne va être une évaluation de la qualité de service. Il y a une première conséquence c'est que le professionnalisme n'est plus impressionnisme individuel mais c'est un impressionnisme collectif. Il me semble et ça rejoint mes remarques sur l'évaluation personnelle et individuelle annuelle. Il me semble que l'unité élémentaire de travail social etc. et de travail médico-social ça n'est pas le professionnel, c'est l'équipe. Et que donc il faut repenser l'ensemble de l'analyse des professionnalismes dans une logique d'équipe et ce n'est pas simple. Et ça veut dire que l'équipe n'est pas une somme d'individus et de professionnels, mais que à la limite, pour aller

vite, si vous voulez, et pour être un peu provocateur on pourrait dire qu'actuellement ça devient bizarre qu'une équipe revendique d'avoir son mot à dire sur celui qu'on va recruter pour en faire partie, puisque ça voudrait dire que l'équipe revendique que le nouveau recruté ou la nouvelle recrutée soit identique finalement à ceux-là et là on est dans une logique de critères qui dit : on veut qu'il soit capable de s'intégrer dans la famille ou bien dans le clan ou dans la tribu plutôt que dans l'équipe professionnelle. Donc là il faut repenser les équipes comme des collectifs qui agissent avec, et qui s'enrichissent des différences plutôt qu'ils s'enrichissent ou qui s'enrichiraient comme c'était le cas avant de l'identité et de la conformité.

Donc première chose, quelles sont les différences, qu'est-ce qu'une équipe professionnelle, il faut le redéfinir et comment l'explicite-t-on. L'unité élémentaire c'est l'équipe. Deuxième conséquence, le métier ne me semble plus être le métier individuel mais c'est le métier collectif. Je pourrais définir les métiers comme l'ensemble des processus que vous êtes capables collectivement de mettre en œuvre et dont vous garantissez la mise en œuvre. En gros il y aurait les métiers de vos associations et de vos établissements et ça serait intéressant que vous explicitiez les métiers. Dans bien des cas si vous êtes capables d'accueillir des personnes, de les prendre en charge, de bâtir un projet individualisé et de constater que vous n'avez pas le plateau technique pour le mettre en œuvre, mais vous êtes capables de faire une orientation, vous avez donc un métier d'expertise dans le temps, prise en charge, orientation et évaluation des compétences et des capacités des personnes, élaboration d'un projet individualisé orientation. C'est un métier différent de la même chose, plus prise en charge sur le long terme. C'est un truc différent de, enfin vous avez plusieurs métiers. Quels sont vos métiers collectifs. Si vous pen-

sez en terme de explicitation des compétences collectives des établissements, il y a là toute une problématique qui amène à penser les métiers dans une là encore de valorisation.

J'ai travaillé avec une équipe récemment qui poussait un peu. J'en étais à 12 métiers. Je dis, vous en rajoutez. Il y avait des tas de compétences collectives qu'ils ne revendiquaient même pas parce qu'ils ne les pensaient même pas comme des compétences, tout simplement. C'est intéressant de repenser cette affaire-là.

Une autre conséquence qui là résulte du fait que dans le fond vous débarquez pas

J'avais vu un numéro de Promofaf qui avait pour titre « professionnaliser le secteur social et médico-social ». Ils n'ont pas attendu aujourd'hui pour être des professionnels. A la limite, on peut débattre de : Quel professionnalisme ? Mais pas, devenez professionnels. C'est un peu dérisoire et insultant. La question c'est : si vous êtes professionnels, à ce moment-là vous avez tout. Vous n'avez pas attendu aujourd'hui pour écrire. Vous n'avez pas attendu aujourd'hui pour avoir des projets d'établissement. Vous en avez même des fois 4, 5, 6 qui sont accumulés dans les tiroirs, etc. Donc première conséquence de cette idée de revalorisation et l'idée que les choses sont ouvertes, faites surgir des exemples, plutôt que d'attendre qu'on vous amène ça de l'extérieur. Tâchez de vous donner, et vous en avez ici avec M.A.I.S. et avec des quantités d'autres associations. Faites circuler les exemples d'explicitation, de valorisation de la qualité, faites surgir et valoriser et distribuez et communiquez les exemples d'établissements, d'associations qui ont mis en œuvre des dispositifs d'évaluation interne et partagez votre intelligence collective, faites-le de façon or-

ganisée. Si vous ne l'avez pas valorisé comme l'intelligence, comme des savoir-faire, si c'est pas écrit, si vous ne le diffusez pas, ça n'existe pas. N'attendez pas que ça vous tombe de l'extérieur, parce que vous serez choqués, évidemment, partez de l'existant et n'acceptez pas ceux qui viennent à chaque fois : faut réinventer la poudre à chaque fois. Vous l'avez. Partez de l'existant. J'ai travaillé dans IME une fois avec une dame qui partait à la retraite et qui était d'accord pour qu'on travaille là-dessus à fond. Elle me dit ça m'intéresse. Je lui dit OK. Elle était là depuis 25 ans, chef de service. Je lui ai dit : vous récupérez tout ce que vous pouvez trouver comme référentiel de tout etc. Il avait trois caisses. Il y avait 10 fois trop. Evidemment les gens n'avaient plus la mémoire. On reclasse. C'était passionnant. Il y avait tout. Beaucoup trop. Donc deuxième principe. Partant de l'existant. Plutôt que de complexifier en explicitant, simplifions. Un bon référentiel, je vous donne la définition. Qu'est-ce qui permet de se coordonner dans l'action. Ce n'est pas forcément un écrit, mais ça peut l'être, et la bonne définition du référentiel c'est : il est utilisé et utilisable. Je peux vous tuer l'idée même de référentiel. Je peux vous tuer toute démarche en faisant l'ultra référentiel. Moi je vous fais les 1257 items qui permettent de suivre une personne dans son accompagnement et je passe 3 jours à les remplir. J'ai tué l'idée même de référentiel, etc. Le meilleur référentiel du monde, il est simple, il est utilisable, il est limité, certes un truc vraiment sommaire, ce n'est pas une grille qui prétend rendre compte de la vie, aucune grille ne rendre jamais compte de la vie. Donc le problème des référentiels c'est leurs limites, ne pas leur faire dire plus, et qui sont utilisables dans la durée. D'ailleurs la vie on ne peut pas rendre compte directement par des grilles, par des modèles, des trucs comme ça. C'est pour ça que le roman existe, l'art, la littérature, la musique parce que on n'est pas capables de signifier de façon mécanique, etc. Et c'est impor-

tant de le rappeler.

Donc si vous avez un référentiel avec des items à examiner avant la synthèse, n'oubliez jamais le dernier item « autres remarques » et là vous en avez pour 15 pages, vous pouvez mettre ce que vous voulez, et aucun problème, cet item-là a permis de résoudre la fameuse question entre fermer et ouvrir.

Autre point. Ce que moi je reçois dans cette évolution complexe de la relation entre usagers et professionnels et son côté instable. Quand je dis qu'il faut construire la distinction entre sphère privée et sphère professionnelle c'est aussi la distinction entre sphère privée et sphère professionnelle, sphère publique. On voit bien que dans cette distinction les frontières sont instables, elles sont floues. Vous aviez sans doute dans tous vos projets associatifs, ils devaient tous commencer, ils commencent tous encore, par une série de déclarations morales du genre : il vaut mieux aimer les enfants mais pas trop, etc. ou les jeunes. Mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade et nous avons pour objectif de transformer les personnes en citoyens et autonomes, dans la mesure de leurs possibilités. Ça tombe bien. Ils deviennent des citoyens. On l'a vu d'une part de façon passionnante dans des interventions précédentes et même des personnes ou des familles mettent une heure pour trouver un avocat, une association de défense, des familles victimes du juge pour enfants, etc. et donc dans la ½ heure la sécurité s'exerce évidemment à votre encontre, puisque vous êtes les plus proches.

Donc la question de publicisation de l'interrogation sur le professionnalisme, à mon avis c'est une conséquence pour l'ensemble de vous, et pour vos directeurs, etc. c'est qu'il y a un bouleversement de la notion de risque professionnel, une évo-

lution. Tout professionnel est susceptible d'être évalué publiquement dans les médias et éventuellement dans les tribunaux. Vous serez évalués, non pas sur ce qui va, tout le monde attend de vous fassiez ce que vous promettez mais évidemment, au moment où il y a un événement, où ça ne va pas, où il y a un problème critique, etc. Et donc là la question de l'évaluation et l'explicitation doit aller de pair avec une problématique de protection des professionnels dans un contexte de bouleversement de la notion de risque professionnel. C'est quelque chose qui me semble tout à fait fondamental aussi c'est à dire que la question de la confiance dont il était question tout à l'heure pour l'utilisateur, c'est une question qui se joue entre les employeurs et les salariés, entre les professionnels eux-mêmes. Je ne peux pas le développer mais il ne semblerait pas aberrant que toutes les associations de France prennent publiquement l'engagement suivant : si un de nos professionnels est attaqué en justice en témoignage ou autre pour une situation professionnelle dans laquelle il n'est pas en faute professionnelle grave, une situation banale, l'association lui paye l'avocat, le Président de l'Association et le Directeur général l'accompagnent au Tribunal pour le soutenir physiquement, on ne le lâche tout seul en rase campagne, éventuellement, s'il y a un dommage l'association porte plainte parce que si on vous dit que c'est à vous tout seul de porter plainte, c'est que vous ne valez rien comme ressource humaine puisque si vous êtes envoyé à l'hôpital, en fait, on ne porte pas plainte c'est qu'il n'y a aucun dommage subi. Enfin, il y a toute une série de clarification comme ça, qui à mon avis devrait être faite, devrait donner des garanties qui ne sont pas toujours données actuellement.

Autre conséquence sur ces questions d'évaluation. Il me semble que, ce que je vous suggère là dans le fond, c'est de re-

venir aux fondements même de vos missions et de vos professionnalismes, je dirais aux fondements historiques de vos missions. Quand je vous dis qu'il faut expliciter vos savoir-faire, ce n'est pas vrai que cela prend autant de temps. Je vois l'objection venir : mais où est-ce qu'on va trouver le temps. Moi j'ai fait le bilan heure par heure avec une professionnelle qui a travaillé à bâtir pendant trois ans ½, qui était pilote pour bâtir des classeurs d'explicitation de la qualité de service, qui étaient des petits outils de travail quotidien pour les professionnels. Sur trois ans, elle a passé en temps effectif de travail, moins de cinq jours à 6 heures par jour. Evidemment c'était dispersé. Il y avait tout. Il fallait trier, fallait éliminer, fallait classer. Fallait le répartir sur le parcours de l'utilisateur. Vous savez le truc de l'utilisateur au centre, pour moi c'est bidon. On prend le parcours de l'utilisateur et on voit quelles sont les situations du parcours de l'utilisateur entre les moments où il entre dans votre champ de perception et le moment où il en sort, on voit ce que c'est que tous les problèmes de la prise en charge, de l'admission, de l'accompagnement, de l'accueil, etc. et par rapport à ça on voit ce que vous avez comme savoir-faire, comme référentiel, comme problématique. Quelles sont les situations professionnelles que vous rencontrez, comment vous les résolvez habituellement, quelles sont les situations critiques. Les situations critiques ce sont les situations dans lesquelles vous êtes susceptibles de ne pas être en état de rendre le service que vous dites être capable de rendre par ailleurs. C'est à dire qu'il y a une conséquence me semble-t-il là aussi c'est que vous retournez au fondement de vos missions, c'est une première conséquence, c'est à dire qu'on vous demande finalement de valoriser, de retourner aux fondements de ce qu'était l'éducatif, de ce qu'était le travail social, c'est à dire vous êtes censés être des intellectuels agissants. Vous êtes censés aux termes de la Loi être des gens qui avez une théorie de vos pratiques,

vous êtes censés être des gens dans ce que vous faites dans ces textes que vous écrivez, ces journées d'études, de formation que vous avez, eh bien la Loi vous permet de valoriser ça de revendiquer très hautement. Et là aussi il y a un enjeu, c'est d'aller dans ce processus d'évaluation, de le revendiquer comme un processus de reconnaissance professionnelle très fort, un processus de reconnaissance de la capacité professionnelle à théoriser les choses. Donc ce que je mets derrière valorisation c'est véritablement un enjeu majeur, une problématique et quelque chose qui doit faire débat et qui me semble-t-il doit faire débat et dans les établissements et les services, mais un vrai enjeu politique au sens fort du terme pour l'ensemble de notre secteur.

Un autre point sur cette question : qu'est-ce que c'est que valoriser ? Il me semble que vous êtes un secteur professionnel, mais je ne trouve pas dans vos projets, je ne trouve pas revendiqué, on pourrait dire que vous êtes des professionnels qui sont capables collectivement de faire face collectivement en permanence dans des temporalités extrêmement variées et d'extrême urgence jusqu'à des temps très longs, à des rythmes variés avec des accélérations de rythmes, des ralentissements. Donc avec une conception du temps qui est plus inscrit sur la durée vécue et que sur le temps industriel et mécanique qui est le temps comptable vous êtes des professionnels qui êtes capables dans ce contexte là de faire face à des situations problématiques ou critiques et pour l'essentiel en venir à bout, pour l'essentiel être capables de trouver parce que vous avez accumulé une expérience collective, parce que vous êtes capables d'innover. Vous avez trouvé le moyen collectivement de faire face à ces situations à trouver, à inventer en permanence des procédures, des façons de faire qui permettent d'y faire face. Et vous ne le revendiquez pas, vous pas-

sez votre temps à essayer de masquer le fait, à faire croire qu'en fait il ne se passerait rien, qu'il n'y a pas de situations graves, pas de situations problématiques, et à mettre en avant ce que vous savez faire dans une conception carrément publicitaire, voilà la qualité de ce qu'on sait faire, alors que tout le monde attend de vous c'est que vous soyez en train de valoriser vos savoir-faire en montrant que vous êtes capables de faire face à des situations problématiques, à des situations non prévues, à des situations auxquelles les autres ne seraient pas capables de faire face. Ça donne des situations totalement surréalistes. Vous êtes le rêve de tout organisateur industriel de chez Citroën ou de l'agroalimentaire qui n'arrivera jamais à avoir des équipes de travail autonomes aussi adaptables, aussi intellectuellement capables de faire des bilans que les vôtres. Et on voit des secteurs entiers, des pans entiers de votre secteur qui est en train de nous dire qu'il faudrait adopter des normes ISO de la série 9002 qui n'existe pas pour votre secteur et d'ailleurs j'avais dit une fois qu'il faudrait les mettre immédiatement en procédure de licenciement pour faute professionnelle grave parce qu'aller adopter des trucs du secteur marchand pour le secteur non marchand pour le secteur qui agit par délégation de service public, ça me semble une faute professionnelle. Mais c'est un autre débat.

Donc vous devez vous centrer et valoriser votre capacité de faire face à des situations critiques à des situations problématiques et à des situations qui sont des situations à risques permanents et auxquelles vous êtes capables de faire face. Il me semble qu'en faisant ça vous vous donnez les moyens de valoriser de façon beaucoup plus crédible le savoir faire et en étant dans une logique d'explicitier toujours ce que sont vos qualités positives pensées, on ne parle pas des problèmes qu'on a, on va parler des situations où il n'y a pas de pro-

blèmes. Vous n'y croyez pas vous-mêmes. Si demain matin vous voulez mettre votre vieille maman dans une maison de retraite, nous n'allez quand même pas croire le catalogue publicitaire du genre : dans un environnement verdoyant, une campagne luxuriante, la maison de retraite excalibur qui accueillera votre maman. Vous allez dire : attendez, est-ce que là-dedans, combien de temps ils mettent pour la toilette du matin. Après, si jamais elle est incontinente on vient lui changer sa couche dans la matinée ou est-ce qu'on la laisse tremper dedans sur son lit sans voir personne, etc. Ce sont les problèmes que vous vous posez. Est-ce qu'il y a des antécédents sur la violence, non seulement physique. Bien sûr on va vous dire qu'on ne l'attache pas sur son lit etc. et qu'on ne lui donne pas de douche froide pour la calmer. Mais est-ce qu'il y a une violence symbolique, est-ce qu'on la tutoie sans lui demander son avis, est-ce qu'on l'oblige à aller manger à des heures fixes avec des personnes qu'elle ne supporte pas. Est-ce que vous avez la garantie que sa fin de vie ne sera pas un enfer ou est-ce qu'on la ramène au pensionnat du premier âge version années 50 etc. C'est ça qui nous intéresse. Ce qui vous intéresse c'est qu'on vous donne la garantie qu'ils ont bien la maîtrise et qu'ils ont bien pensé toutes les situations identifiées comme des situations critiques, comme des situations de non-qualité. Tout le monde pense la même chose pour vous. Ce qu'on veut c'est que vous preniez en compte évidemment les usagers dans toute leur complexité, que vous soyez capables d'entendre les acteurs complets, la personne qui a un problème, comme une partie de l'utilisateur, que vous soyez capable d'entendre la place des parents et de l'ensemble des tuteurs de tout son environnement comme un élément de l'utilisateur complexe et que vous soyez capables d'entendre les deux et de garantir que vous entendez les différentes parties et que vous n'avez pas une approche dogmatique de cette si-

tuation. On attend que vous ayez résolu le problème et que vous donniez des garanties sur la violence non seulement physique, institutionnelle, mais également symbolique, etc. que vous ayez clarifié ces problèmes-là. Ce qu'on attend c'est que vous ayez donné quelques garanties sur le savoir-faire etc.

Donc en explicitant votre capacité à faire face aux situations critiques vous donnez les outils d'évaluation majeure, vous valorisez d'une façon centrale le savoir-faire éclectique. En gros ce qu'on attend c'est que vous soyez capables de nous dire, comme Woody Hallen : la réponse est oui, tout le monde le sait mais quelle est la question. C'est- à dire que vous avez été capables de vous interroger sur vos limites et vous êtes sinon capables d'avoir des solutions, de vous confronter sérieusement et explicitement aux questions qui se posent et que vous n'ayez pas peur de vous poser les questions. C'est ça que tout le monde attend et c'est ça que vous attendez vous-mêmes des autres.

Donc voilà un certain nombre de conséquences. Ce que je suis en train de vous dire c'est que la question c'est d'autant plus marrant que le Comité national d'évaluation nous dit que pour l'évaluation interne on doit être prêt pour 2009. Aux dernières nouvelles ils en discutaient encore la semaine dernière pour savoir s'il ne conviendrait pas de retarder un peu. C'est encore une situation où la moitié des gens seront en retraite lorsque les premières évaluations auront lieu, donc vous avez du temps. Ça veut dire que le débat est ouvert et que c'est un débat complexe, qu'il faut le prendre comme tel, qu'il faut revendiquer la créativité, d'autant plus que le comité en question dit que l'innovation doit être reconnue comme l'un des éléments majeurs de votre compétence collective et de votre

compétence individuelle. Ça veut dire qu'il y a un débat. La question de l'évaluation est un débat ouvert. Ce n'est pas une question close et plus vite vous vous en saisissez, plus vite vous le revendiquez positivement et mieux c'est, et mieux ça va servir à tout le monde dans tous les secteurs et en revendiquant la complexité, la richesse de votre secteur professionnel. C'est une question majeure. C'est pas une question bureaucratique, C'est pas une question : les directions, etc. contre eux, puisque tout le monde est recadré, tout le monde est en jeu. C'est donc une démarche globale de longue durée. Premier point. C'est une démarche qui est apportée de façon crédible par les cadres, par les directions générales, par l'ensemble parce que les cadres, ne nous y trompons pas, dans cette affaire ils sont entre le marteau et l'enclume et c'est eux qui sont porteurs de ça , c'est eux qui sont porteurs de la durée, c'est eux qui sont porteurs de la longue durée, et dans bien des cas ils ont des situations qui sont pas toujours (je ne suis pas en train de les plaindre) il sont dans des situations qui sont complexes. Ça doit être porté par les conseils d'administration ça veut dire qu'il va falloir recadrer au sens fort du terme un certain nombre de Présidents, de conseils d'administration ? etc pour qu'ils soient capables de comprendre les enjeux de professionnalisation en restant à leur place et tous ces enjeux là et ça c'est pas simple, ça aussi ça demande de la durée . Ça veut dire également qu'il faut résister à prétendre apporter des modèles qui tomberaient d'ailleurs et des modèles qui seraient importés. Tous ceux qui disent : on veut aller dans des démarches qualité mais on est pas une entreprise de l'agroalimentaire ou bien on n'est pas un sous-traitant de Citroën. Ils ont raison . Bien sûr pour les CAT c'est complexe. Parce que

les CAT ils ont une dimension dans certains cas les ateliers protégés qui relèvent du secteur marchand et de la sous-traitance. Donc c'est complexe parce qu'ils ont à monter dans certains cas quelque chose qui relève de l'ISO de la sphère marchande, tout en étant capables de ne pas l'étendre au secteur historique de leur mission de service public et d'inventer quelque chose de compatible. Il y a un champ d'innovation extraordinaire du point de vue de la traduction entre des secteurs professionnels. C'est tout à fait passionnant, mais faut le prendre comme ça, faut pas dire que parce qu'on a une certification ISO 9002 en tant que sous-traitant, ça y est, les chefs de service vont appliquer ça pour le management de leur équipe. Faut arrêter. Il faut être capable de comprendre la complexité, la différence.

Autre point, partir de l'existant, ne pas réinventer la poudre, le réexpliquer, toute la richesse est là, les écrits sont là . Vraiment, on va me dire qu'il y a des secteurs où il n'y a pas d'écrits, mais c'est le trop plein d'écrits. Simplement vous avez des projets d'établissement dans certains cas qui font 250 pages . Enlevez le truc qui rassemble tout ça. Gardez la partie projet et tous les référentiels autrement, remettez-les dans un parcours des usagers. Remettez ça dans les parcours professionnels. Redistribuez, remettez ça tranquillement dans la complexité des choses et dans leur simplicité aussi. Ensuite il faut se centrer sur le parcours des usagers. Je n'ai pas le temps de développer ça mais l'utilisateur théorique ça n'existe pas, et de moins en moins. On a bien vu qu'ils ont tous un point de vue etc. Le fait

Est de revendiquer la complexité et la richesse de vos savoir-

faire à travers une explicitation des parcours concrets et quand je dis concret, c'est physique des usagers en chair et en os.

Enfin je pense qu'il faut faire un effort éventuel, pour traduire ça dans des langages compréhensibles, à l'intérieur même de votre secteur, à l'intérieur de la culture, en gros dotez-vous de glossaires. Vous avez un jargon, c'est bien. Des jargons, c'est bien, c'est quelque chose qui permet de montrer qu'on est un professionnel du secteur, d'ailleurs les jeunes éducateurs en formation et les éducatrices viennent se former au jargon aux temporalités, l'inestimable moment d'échange informel du café matinal, etc. Ils ont les arguments. Le fait qu'on ne peut pas tout expliciter. Au bout de trois mois passé dans l'établissement, ils ont tous les arguments qui leur ont été transmis par les compagnons anciens, les compagnones anciennes, des compagnons qui sont sur le bord de la retraite, du style calme toi, ne va pas trop vite, etc. t'est pas encore à la retraite comme moi, enfin vous connaissez tout le truc. Les langages en question gardez-les mais tâchez d'en trouver des traductions à l'intérieur de votre secteur, entre les différentes grandes cultures de votre secteur de façon à vous faire comprendre publiquement par les autres secteurs. Trouvez des langages de traduction. Le secret joue contre vous. Je peux vous l'assurer. Vous gagnez à être connus dans vos compétences professionnelles à l'époque où l'on vivait heureux en vivant caché, c'est terminé. Vous êtes sur la place publique. En 10 minutes je peux avoir n'importe quel renseignement sur ce qui s'est passé dans votre institution au téléphone. Je serais même obligé de raccrocher pour qu'on ne me raconte pas la vie et les histoires sentimentales de la moitié du secteur ou de la moi-

tié du service. Je vous assure, n'importe qui peut savoir ce qui se fait. Donc vous êtes sur la place publique. Arrêtez de penser que vous pouvez cacher quelque chose. Valorisez.

Dernier point, revendiquez une bonne fois pour toute le fait que vous êtes des acteurs actifs et qui revendiquent dans le débat public sur l'évaluation votre juste place et n'hésitez pas à envoyer au comité national d'évaluation l'ensemble des écrits, l'ensemble de votre système d'évaluation, popularisez-le, ne le cachez pas, mettez-le en ligne et ouvrez tout ça au débat public. Vous avez absolument tout à y gagner.

JEAN LUC LOZÉ

Directeur IRTS Nord Pas de calais

« A LA RECHERCHE DU SUJET »

Je vous remercie l'image du dessert nous touche parce que je suis fils de pâtissier j'espère être à la hauteur du merveilleux gâteau que j'ai goûté dans mon enfance. L'image du gâteau, c'est aussi les madeleines, aller à la recherche du sujet c'est un petit clin d'œil la pâtisserie, à Proust et à sa madeleine. Alors je vais partager ces choses avec vous. Jacky Kerneur a eu la gentillesse de me solliciter, c'est une marque de confiance, j'espère être à la hauteur de ses attentes. Sur la question du sujet, rassurez vous, je ne vais pas trop aller du côté de la psychanalyse quoique je vais aborder les choses d'un point de vue qui sera en filigrane de cette intervention, c'est la question de la clinique du social, non pas de la clinique psychanalytique, qui renvoie à des questions de posture professionnelle. On en a parlé ce matin, mais je vous propose aussi de bien vouloir m'accompagner dans une réflexion à caractère un peu plus économique, contextuelle. Mes propos qui iront peut-être un peu « dans le sens du poil », dans le sens de la nostalgie que les uns et les autres on peut avoir du temps passé, du temps perdu et de l'odeur de la madeleine qu'on a du mal à retrouver aujourd'hui. Ils seront quand même teintés de situations paradoxales. La posture du travail social en général confrontée au contexte dans lequel on se trouve aujourd'hui est largement ré-interrogée par rapport à une référence, à une réalité. Cette nostalgie, cette odeur de madeleine, est-ce la réalité ou une reconstruction de la réalité ?

Je serais peut-être un peu provocateur à certains endroits, je

tiens à préciser que mes propos restent très généraux, et que, bien sûr, il faut après relativiser et resituer les choses dans leur contexte.

D'un point de vue historique, une manière pour moi de relire les choses à grands traits, c'est de repartir quand même de fondements qui sont très marquants dans l'histoire du travail social en général, de repartir de l'après guerre. Il est remarquables que les ordonnances de 1945, pour ceux qui les connaissent, ont pour la première fois reconnu une responsabilité relative aux jeunes délinquants, qui jusque là étaient traités comme des délinquants majeurs et donc enfermés. Ensuite, des associations et des gens se sont mobilisés pour faire reconnaître que la personne handicapée, mentale notamment, ne relève pas seulement de la psychiatrie. Ces deux évolutions notables témoignent d'une position humaniste. Il s'agissait d'inadaptés, de colonies pénitenciaires, il s'agissait d'objets à redresser, d'objets à rééduquer. Vers la fin des années soixante-dix le secteur social se développe et on voit apparaître une professionnalisation de ce secteur avec une forte période de développement de l'action sociale et médico-sociale. A ce moment beaucoup de jeunes, dont j'étais, découvrent le secteur et il faut rappeler que pour la plupart d'entre eux, l'entrée en profession était connotée de convictions personnelles, très souvent teintées de militantisme. Petit à petit, des passages idéologiques s'opèrent. A cette époque l'action sociale évolue dans ses concepts et passe des théories de l'après guerre, encore teintées de redressement, de rééducation, à des théories moins coercitives influencées par la psychologie et la psychanalyse. On commence à voir poindre le sujet. On peut dire aussi que cette évolution marque le passage de positions qu'on peut qualifier d'organiscistes à des positions professionnelles à caractère clinique. En d'autres

termes, il s'agit déjà moins de l'objet à redresser que du sujet à rencontrer. Pour cela il faut aussi pouvoir être l'élève de la personne à accompagner, plutôt à ce moment là, de la personne que l'on va prendre en charge. Cela peut paraître un peu désuet de parler de ça aujourd'hui, mais c'est pourtant sur ce terrain là, sur ce questionnement que les professions médico-sociales s'installent. C'est aussi à cause de cette histoire-là qu'aujourd'hui, à partir de ces contraintes du contexte législatif, on entend des propos qui peuvent apparaître teintés de nostalgie mais qui n'en sont pas moins importants. De nombreux débats idéologiques se font entendre et on observe une réflexion, voire des débats parfois un peu houleux, qui opposent l'action à caractère plus pédagogique, souvent confrontée à l'action psychothérapique. En quelque sorte le combat de la réalité face à l'inconscient. Mais chacun alors peut faire son choix face à ses convictions, son histoire personnelle, ou son appétence pour telle ou telle théorie. Car alors les politiques publiques ne sont pas affirmées c'est l'époque où les associations viennent suppléer à une carence de l'action publique avec une certaine marge de manoeuvre qui permettait aux responsables de ces mêmes associations professionnelles ou bénévoles d'avoir presque la prétention de définir ce que devait être l'action publique. L'espace était relativement ouvert.

J'aime bien rappeler quelques références qui m'ont marqué car dans ce débat des hommes se distinguent. Il y en a un que j'ai particulièrement connu puisqu'il sévissait en Bretagne aussi, il s'agissait de Claude Chassagny pédagogue et ré-éducateur du langage et par ailleurs psychanalyste. Il avait souci de la prise en charge institutionnelle au service des enfants en difficulté. Il dit une phrase qui marque de manière significative sa pensée : « Lorsque nous accueillons un enfant en difficulté quelle qu'en soit la nature, il ne s'agit jamais de prendre en

compte un symptôme à résorber mais d'accueillir un sujet porteur d'un symptôme ».

C'est banal aujourd'hui, peut-être, de dire ça, c'est peut-être important de le rappeler et de le rappeler dans un contexte particulier sur lequel on reviendra tout à l'heure.

Cette phrase s'inscrivait dans une tentative de théorisation d'une approche qui s'appelle la Pédagogie Relationnelle du Langage. Et de longs débats avaient lieu alors à ce propos. Au final le terme pédagogie était resté car il affirmait que ce n'était pas une thérapie mais une position professionnelle qui permettait d'accueillir un sujet porteur d'un symptôme dans une dimension clinique de la pédagogie. Elle est née, cette technique, fondée sur ce qu'il a appelé « l'attente », cette position quotidienne et durable d'une manière d'être qui diffère de ce que les enfants ont connu jusqu'alors du monde des adultes. C'est une manière d'être qui favorise un temps de conciliation, seule condition pour que soit introduite une technique. Mais cette rencontre si particulière, ne peut non plus exister sans un temps de béance, un espace libéré de contraintes et sollicitations d'un monde adulte qui reste étranger à l'enfant ou à la personne en vulnérabilité. Et c'est cette articulation qui permet que s'installe une dynamique d'apprentissage ou la réalité de l'enfant, de l'autre en vulnérabilité, ne saurait être défigurée.

Trente années ont passé. Aujourd'hui plus que jamais la politique publique est affirmée. Ça n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui. La ligne directrice de la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé consiste à rejeter l'idée selon laquelle la seule voie permise à des parents pour permettre une vie décente à leur enfant handicapé

passer par la recherche d'une faute leur ouvrant droit à l'indemnisation.

La nouvelle loi pose le principe du droit pour toute personne handicapée d'obtenir de la solidarité nationale la compensation des conséquences de son handicap. Je voudrais faire une toute petite parenthèse pour rappeler que cette loi émane d'un fait divers, arrêt Perruche et arrêt Mattei qui reconnaissent que toute vie est digne d'être vécue pourvu peu qu'on apporte les moyens pour que cette vie soit digne et que le financement de ces moyens relevait de la solidarité nationale. Ce qui est paradoxal, sans polémiquer sur des aspects plus politiques mais la question était un petit peu abordée ce matin, c'est qu'on voit un système qui est plus proche d'un système libéral prendre une décision législative qui relève de la social-démocratie pure. La solidarité nationale obéit à des règles qui se réfèrent à la social-démocratie plutôt qu'à un système libéral qui est beaucoup axée sur la logique de marché. Ce qui est étonnant, c'est que dans le même temps, sous la pression des associations et des fédérations, et dans un souci de reconnaissance des personnes en difficulté, on crée une caisse nationale de solidarité et d'autonomie -jusque là tout va bien- mais cette caisse nationale de solidarité pour l'autonomie crée une forme de tuyau qui permet par une tour de passe-passe de faire passer le financement public dans une logique de marché en mettant en place la solvabilité de la demande plutôt que le financement de l'offre. En d'autres termes, la prestation de compensation va générer une solvabilité des personnes qui sont plus ou moins dépendantes, qui sont en situation de vulnérabilité, et qui vont pouvoir demain aller acheter la prestation qu'ils souhaitent : on rentre dans une logique de marché.

Le service à la personne devient un marché : le droit pour la

personne au libre choix de sa prestation est posé clairement dans la loi. il faut donc solvabiliser la demande plutôt subventionner l'offre. Les travailleurs sociaux que nous sommes sont face à des clients et la judiciarisation des rapports sociaux est un fait. Client, droit, justice, moyens budgétaires, prélèvement sociaux, PIB, consommation, autant de signifiants, pourrait-on dire, qui influencent ou influenceraient une nouvelle économie psychique du sujet accueilli dans une institution ou un service. Sujet de droit donc, lui-même pris dans ce nouvel environnement socio-économique car je ne peux oublier que cette évolution se passe dans un contexte économique teinté de maîtrise budgétaire de rationalisation, voire de diminution des dépenses publiques. C'est un fait. Dans ce contexte, la révision de la loi de 1975 était à faire, le cadre juridique était à réactualiser car bien souvent la cohorte des réglementations, les habitudes professionnelles aussi finissaient par ne plus faire vivre l'institution que pour elle-mêmes. J'ai bien conscience en disant cela de ne pas m'adresser aux bons interlocuteurs parce que sans être particulièrement gentil du fait de ma présence au sein du colloque du MAIS -je dois avouer très sincèrement que j'ai rencontré le MAIS par des gens du Nord où j'étais à cette époque là- je dois dire le MAIS est à ma connaissance la première instance professionnelle qui est venue signifier aux autres, aux décideurs, aux directeurs généraux dont j'étais, aux présidents, que la réponse en terme d'accompagnement auprès des personnes handicapées mentales n'était pas l'institution. C'est dire que vous prenez le risque de soulever la question de l'autonomie, vous prenez le risque de vous heurter à des dynamiques de protection. Vous êtes dans cette attitude de la Vierge à l'enfant qui plutôt que de garder l'enfant tourné vers le sein, présentait l'enfant au monde. Il faut reconnaître que les institutions avaient fini par s'installer, du fait de tout le monde, du fait des financeurs et du fait des modes de

financement, et ne finissaient plus par tourner que pour elles-mêmes. C'est caricatural mais je m'en expliquerai si vous le souhaitez. Voilà donc un moment charnière, rapidement dit je vous le concède, où le sujet en souffrance qui avait été mis en avant par des théories empruntées à la psychologie et à la psychanalyse, était redevenu au fil du temps objet, non plus objet à redresser, non plus objet à rééduquer mais objet d'un système qui s'auto-alimentait insidieusement. Un nouveau rapport dominant-dominé, s'était installé. Ce sujet en souffrance redevenait étranger d'une réalité à laquelle il ne pouvait accéder. Trop souvent il était réduit à l'état d'objet source d'alimentation du système qui était sensé l'aider. Il faut rappeler à quel point à travers l'arrêt Perruche le fait social fait irruption. Le législateur dans un élan de générosité et d'humanité place l'utilisateur au cœur du « dispositif ». La tentative est louable, il faut la saluer mais elle se place dans un contexte particulier. D'un point de vue économique, l'heure est à la rationalisation, à la maîtrise du budget, mais du point de vue du service, on ne peut être qu'étonné lorsqu'on lit au détour de la nouvelle loi de larges extraits du code du commerce et de la consommation. Il faut dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit, le prouver en assurer la traçabilité, c'est dit un peu ironiquement mais en même temps je partage les idées qui ont été évoquées par M. Le Moine. Mais il faut reconnaître que faute de traçabilité, les contrats de séjour ayant valeur juridique, tout litige sera tranché par le juge. De ce fait, la personne vulnérable, l'enfant en difficulté deviennent sujets de droit inscrits dans une société de plus en plus marquée par l'acte de consommation. Un espace social où le jouir à tout prix prime sur la responsabilité comme le souligne Charles Melman dans un livre que je vous invite à lire qui s'intitule L'homme sans gravité où il nous dit que le sujet ne serait plus responsable dans la mesure où sa détermination toujours subjective ne relèverait plus d'une aven-

ture singulière, d'un choix singulier qu'on a tous fait, que tout le monde a à faire, mais d'une participation à l'hystérie collective. Il apparaît désormais légitime pour chacun de considérer qu'il doit son parcours de vie à des circonstances collectives institutionnelles à qui il demandera réparation de tout ce qui lui manque ou de tout ce qu'il estimera comme raté. A la question « Que suis-je ? », le sujet fait l'économie d'une réponse qui est toujours inscrite dans une logique du manque. La mutation culturelle induite par une certaine forme de libéralisme économique encourageant une consommation débridée génère donc une économie psychique fondée sur la représentation d'un objet désormais accessible à tout prix et par l'accomplissement jusqu'à son terme de la jouissance ; dans cette logique voilà donc l'enfant en souffrance, la personne vulnérable, redevenus objet d'un système, objets non plus à redresser, objets non plus de l'institué mais objets à assouvir en leur offrant comme le demandent souvent de manière étreinte les financeurs, une parfaite satisfaction de ses besoins matériels réduite au risque zéro. Réduits au nursing avec un risque zéro. Voilà donc que les éducateurs sont pris dans le système, désarmés qu'ils sont par le sentiment de la perte de sens de leur travail. Un homme d'état français disait dans un discours en Italie : « Nous ne devons jamais oublier, nous, français, que nous sommes de culture latine où l'esprit domine la matière ». Cependant une culture anglo-saxonne s'installe, on en voit les traces, c'est un fait, dans le sens où la matière, le règlement, l'évaluation, la procédure, la réalité ont tendance à prévaloir. Peut-être n'avons-nous rien compris ou pas encore compris le défi dans ce nouveau contexte qui consiste à intégrer une certaine forme de réalité qui s'impose à nous et passer par la matière pour le service de l'esprit . Prendre en compte une réalité pour retrouver le sujet, retrouver cette béance dont nous parlait Claude Chassagny et au final permettre que toutes les ma-

riionnettes au travers de phases d'adaptation plus ou moins longues puissent peu ou prou s'affranchir de leurs fils d'acier et enfin se nommer Marion.

Voilà le contexte dans lequel la réflexion se pose. Je voudrais rebondir en complément sur ce qui a été dit ce matin : ce principe de réalité c'est l'ensemble des règles, des procédures, qui aujourd'hui s'impose à nous et je souscris tout à fait à ce qu'à dit M. Le Moine concernant la nécessaire mobilisation, voire l'entrée en résistance, mais l'entrée en résistance sans pour autant être dans un combat frontal et idéologique qui ferait que la personne en vulnérabilité deviendrait l'objet d'un enjeu, d'une réalité qui n'est pas la sienne Faire un petit détour sans reprendre les propos qui ont été évoqués ce matin, sur la notion de l'efficacité ou de l'efficience J'aime beaucoup cette définition de l'efficacité ou de l'efficience que reprend François Julien dans un de ses livres où il explique que l'efficacité, c'est ce jardinier français ou anglais qui rentre chez lui le soir harassé et qui dit à son épouse : « J'ai bien travaillé aujourd'hui, mon objectif était que les légumes poussent, j'ai passé mon temps à tirer sur chacun des légumes pour qu'il soit plus grands et demain je recommencerai ». Le lendemain quand ils arrive dans son potager, bien sûr ils n'ont pas résisté à sont traitement. Il préfère l'efficience du jardinier chinois qui ayant la même finalité va bien sûr au départ accueillir les graines, les plants, et qui va passer son temps à travailler autour à sarcler, à biner, à arroser, à nettoyer pour permettre que le légume final pousse, ce qu'il appelle « l'efficience ». Une efficience qui n'en a pas moins besoin d'un geste efficace et ça rejoint la question d'évaluation dont il était question ce matin. Je crains très fort, je ne fais pas confiance aujourd'hui au vu du contexte que je viens de rappeler à grands traits, aux décideurs, aux responsables politiques, je ne crois pas qu'ils puissent aujourd'hui, vu

la pression économique qui pèse sur les différents états et la mondialisation, je ne peux pas croire une seule seconde que ce ne soit pas la dimension économique qui prime. C'est un principe de réalité de toutes façons dans laquelle on est tous pris. Donc il me semble que sous l'angle de la qualité de l'évaluation, comme ça a été dit ce matin, il faut pouvoir démontrer qu'on ne peut pas aborder l'évaluation du service qui est rendu uniquement sous l'angle de l'efficacité parce que alors on tue les talents qui sont en germe mais qu'il faut pouvoir démontrer, avec toute la rigueur qui a été évoquée ce matin, la particularité du travail social, de la clinique du social qui favorise l'accompagnement de sujets qui, s'ils n'y avait pas cette forme d'accompagnement, en serait réduits à ce qu'ils étaient au début du siècle dernier, c'est-à-dire à des personnes qui seraient en situation de réclusion et non pas de vie.

Mon propos voulait aussi faire allusion à la question de la formation. Si je vous ai parlé un peu comme tout à l'heure, c'est à partir de positions professionnelles différentes dans ma vie professionnelle, d'éducateur, de thérapeute, de manager et me voilà aujourd'hui directeur d'un institut de formation. Je vous avoue que c'est un vrai dilemme pour moi parce que je constate de manière flagrante que toute la problématique de la reconnaissance du sujet en France est tout à fait transposable dans un centre de formation. En d'autres termes, que produit un IRTS aujourd'hui ? Est-ce qu'il produit du diplôme ou est-ce qu'il produit de la compétence, est-ce qu'il fait de la formation ou est-ce qu'il fait de l'enseignement ? Et donc je suis obligé de raisonner, de penser une reconfiguration de l'IRTS qui du fait du contexte ancien et de l'installation de ce secteur dont je parlais –dans lequel on a tous une part de responsabilité, pas de faute mais de responsabilité- doit se reconfigurer. Il faut envisager de mettre en place des logiques de parcours et de

transversalité***. La logique de filière aujourd'hui n'existe plus on devient éducateur par des voies multiples (la VAE etc.) font qu'on ne peut plus raisonner comme avant. Quand on accompagne des personnes, la loi 2005 ne permet plus la simple reconduction des pratiques antérieures. Donc il faut bien se caler sur les référentiels -au passage parfois je suis un peu effrayé de voir avec quelle légèreté la question des référentiels est posée mais enfin ça aboutit quand même à des réformes de diplômes qui n'ont pas que du mauvais et qui laissent quelques espaces mais qui me semble d'un certain points de vue beaucoup trop calés sur les enjeux de l'efficacité plus que de l'efficacité. La question de la compétence se pose aujourd'hui de manière plus claire qu'hier. La compétence est une articulation entre l'acquisition de savoirs théoriques et l'expérience. Le temps n'appartient plus forcément au travail aujourd'hui on sait bien qu'on ne fera pas forcément carrière, c'est peut-être un peu moins vrai dans le social où d'une manière générale on passe toute sa vie dans la même entreprise ou dans la même association. Le temps, c'est le temps de la formation : aujourd'hui la formation s'acquiert tout au long de la vie. Le fil rouge, la permanence de l'accompagnement va aussi s'articuler à travers la formation.

Mon rêve ce à quoi je m'emploie aujourd'hui, c'est de créer les conditions pour que les éducateurs qui sont formés à l'IRTS intègrent une conscience affirmée de ce contexte. Qu'ils comprennent que la loi de 2002-2005 n'est pas seulement une loi qui place l'usager au centre du dispositif mais une loi qui a des conséquences en termes d'organisation, d'obligations, de traçabilité. Cette traçabilité doit décrire avec objectivité ce que l'on fait, elle doit pouvoir montrer les qualités et les richesses du travail social.

MARYVONNE CAILLAUX

Mouvement ATD Quart Monde

Lorsque j'ai reçu votre invitation à venir vous parler de l'accompagnement, j'ai tout de suite pris mon téléphone pour interroger quelques personnes que nous accompagnons de longue date dans le Mouvement.

« Dites leur que « accompagner » ce n'est pas « assister ». Ce n'est pas faire à la place de la personne. Il faut beaucoup d'écoute, de respect pour accompagner des personnes qui souffrent, et il ne faut pas employer de mots compliqués... »

Puis j'ai consulté le dictionnaire et j'ai retenu ceci. Accompagner:

« aller quelque part avec quelqu'un. » Et aussi j'ai retenu, pour ce qui nous concerne ici, la définition de l'accompagnement musical: « ensemble des parties secondaires pour soutenir la partie principale. »

Il y a donc deux parties dans l'accompagnement: la partie principale qui est la personne à accompagner et la partie secondaire qui est l'accompagnateur. Autrement dit : le centre est la personne en difficulté et l'accompagnateur n'est là que pour la soutenir, comme un tuteur soutient un arbre...

Arrivée en 1982 dans le Mouvement Atd Quart Monde, j'ai

depuis accompagné de nombreuses familles et enfants en situation de très grandes difficultés, vivant dans la grande précarité. C'est à partir de cette expérience, à travers diverses

actions et dans divers pays, que je vais vous parler. A partir donc d'un lieu précis: le Mouvement Atd Quart Monde, et de personnes particulières. Comme vous le savez le Mouvement Atd Quart Monde est un Mouvement de lutte contre la grande pauvreté qui rassemble des personnes très pauvres et très exclues avec d'autres qui ne vivent pas les mêmes difficultés, pour qu'ensemble nous tentions de mettre fin à la misère. Et c'est sans doute cette expérience qui m'autorise à m'adresser à vous aujourd'hui. Car ce que vivent les très pauvres est d'une certaine manière le miroir de ce que nous vivons chacun. Parce qu'ils vivent le cumul de toutes les difficultés - et

C'est cela précisément la misère: le cumul de toutes les difficultés- ils passent à la limite de nos difficultés à chacun. C'est pourquoi tout ce que nous réfléchissons ou faisons à partir d'eux a une valeur universelle.

Permettez-moi une métaphore.

Vous êtes au théâtre, confortablement installés dans de larges fauteuils, absorbés, subjugués par le spectacle qui se déroule sur la scène. Et dans les coulisses, participant au même spectacle, il y a le machiniste. Lui est tout accaparé par ce qu'il doit faire, du spectacle il ne voit que les poulies et les cordages, et la noirceur de l'envers des décors... Le même spectacle: deux visons. D'un côté le spectateur et de l'autre le machiniste: deux points de vue sur une même réalité.

Si on veut savoir ce que voit le machiniste il faut aller le rejoindre et on ne pourra pas le comprendre sans être aller voir concrètement ce qu'il voit et ce qu'il vit.

Être avec les très pauvres nous oblige à nous déplacer et à

considérer de quel point de vue ils voient le monde et comment ils le comprennent.

Pour accompagner les personnes en difficulté il est nécessaire de se déplacer intérieurement, de changer de point de vue, - c'est -à-dire de se laisser toucher, percuter, déstabiliser par la réalité de leur vie.

Il est nécessaire de changer de perspective. Le plus pauvre nous oblige à tout reconsidérer, à voir le monde autrement, ou plutôt à le voir à partir de son point de vue, à partir de ce que vit celui que nous accompagnons.

Laissez moi vous donner un petit témoignage personnel.

« Lorsque je suis arrivée dans le Mouvement, avec ma famille, nous avons habité pendant plusieurs années dans une petite cité d'urgence avec de nombreuses familles très démunies comme voisins. .. Il Y avait un enfant, Yvon, dans la même classe que mon fils aîné. Or Yvon manquait très souvent l'école alors que sa maman me tenait des discours sur l'importance de l'école pour l'avenir de son fils. Moi, devant la contradiction entre ce qu'elle disait et ce que je voyais, j'avais vraiment du mal à l'écouter et à croire en elle... Alors que dans le Mouvement on me parlait du désir profond des parents de donner un bon avenir à leurs enfants..., je ne voyais pas cela en elle.

Un jour, elle me dit dans la conversation: « Tu sais je ne peux pas l'envoyer à l'école le corps vide! » Cette expression m'a comme ouvert les yeux. Cela m'a profondément touchée. Je ne voyais plus une femme qui me racontait des histoires, mais la souffrance d'une maman qui était dans l'impossibilité de faire ce qu'elle savait bien devoir faire. .. » et ma relation avec cette

maman a complètement changé.

La focalisation permanente sur les dysfonctionnements contribue à masquer les efforts des gens et nous aveugle. Si on essaie de comprendre et si on cherche à voir autrement, on verra autre chose.

Apprendre à voir autrement, c'est-à-dire à ne plus voir les pauvres seulement à partir de leurs manques ou comme des gens à aider, mais comme des personnes qui pensent, qui ont des aspirations et des idées. .. des personnes qui sont les premières à refuser l'état dans lequel elles vivent.

Et cela va transformer nos manières de faire et d'être et nous obliger à trouver les moyens, à inventer les chemins, les manières de faire, pour les rendre acteurs, actifs, participant des décisions qui les concernent.

C'est ce que me disaient les personnes avec qui j'ai réfléchi pour préparer cette intervention: « Dites-leur que accompagner ce n'est pas assister. Ce n'est pas faire à notre place. »

Voir autrement, et aussi écouter autrement.

Si l'écoute est très importante, encore faut-il entendre ce que les gens nous disent... Encore faut-il se laisser atteindre par ce qu'ils nous disent ou nous laissent deviner.

« On parle beaucoup de l'écoute et je trouve qu'on nous écoute beaucoup,. par exemple devant les assistantes sociales, on doit toujours raconter notre vie. Mais l'écoute, ce n'est pas la même chose que la compréhension. Pour moi, il y a compréhension quand on a envisagé de faire des choses ensemble.

A ce moment-là, on peut dire que les autres acceptent de tenir compte de notre vécu et de notre savoir, des idées qui viennent de notre expérience.))

(Noëlle, Rennes)

Il y a un paradoxe: Il faut connaître les gens pour pouvoir les accompagner avec un minimum de sérieux; et en même temps il ne faut pas tout savoir de leur vie.

Pour dire les choses autrement: il faut acquérir, peu à peu, une sensibilité suffisante mi' monde de la misère pour comprendre l'univers dans lequel les gens parlent, mais il n'est pas nécessaire de tout connaître de la vie précise de cet homme ou de cette femme que j'accompagne.

Un manque de connaissance est un handicap certain: on risque fort d'être sans cesse dans le malentendu (mal-entendu). Trop de connaissances précises risquent d'enfermer les gens dans leur passé, dans leurs erreurs...

Il faut laisser aux gens la capacité d'être de manière nouvelle.

Il faut laisser le temps de se dévoiler dans la liberté et le respect, la pudeur.

Il faut ouvrir aux gens l'espace pour naître à nouveau.

Tout cela exige un long travail sur soi pour voir autre chose que ce que l'on croit voir ou comprendre de prime abord. Devant des situations qui apparaissent comme désordonnées et incohérentes, nous projetons rapidement nos propres interpréta-

tions, nos propres logiques, nos propres représentations. Alors on peut vite être déçu et parfois même en arriver à ne plus croire dans les gens ou à les détester.

Comme cet homme qui se bat pour obtenir un logement à une famille et au dernier moment elle refuse d'y aller. .. Face à une telle situation la réaction commune et immédiate est de penser « avec ces gens il n'y a rien à faire! » Mais avant d'aider cette famille peut-être fallait-il essayer de comprendre ce qu'elle vivait et voulait vraiment? D'entendre par exemple combien le réseau social était important pour cette famille, et qu'au dernier moment elle a eu peur de se retrouver seule dans un monde inconnu.

Ainsi l'accompagnement ce n'est pas seulement soutenir l'autre pour qu'il change, mais changer soi même pour peu à peu rejoindre la personne à soutenir. Ce qui demande du temps, c'est-à-dire de la patience, de la tolérance, de Cespérance envers l'autre et envers soi-même.

Ce qui exige aussi, comme le disait le Père Joseph Wresinski, d'entrer dans le contenu du désespoir des gens, de comprendre les raisons qui les font agir.

Cela va certainement à l'encontre du monde actuel où tout doit se faire vite. Il faut comprendre vite, juger, trancher, avoir vite des résultats (on parle beaucoup d'exigences de résultats en ce moment !) Cette contradiction est difficile à vivre. Il faut pouvoir résister à la pression sociale, institutionnelle ou administrative, mais ce n'est pas si simple puisque cette pression n'est pas seulement extérieure: elle nous habite toujours un peu.

Lorsque nous habitons à Caen j'ai fait un long chemin (5ans)

avec une famille dont tous les enfants étaient déscolarisés. .. En m'appuyant sur ce que disait la maman, j'ai tout essayé, tout inventé. .. et les enfants ne sont jamais réellement retournés à l'école.

Un jour cette maman m'a dit: « Vous voyez Maryvonne ... j'en ai vus défiler des gens chez moi, des assistantes sociales et des éducateurs... Vous n'avez pas fait mieux que les autres! Mais vous vous êtes toujours là ! »... Elle m'a alors appris l'importance de la fidélité, de la persévérance... Cette famille est ainsi restée une référence dans mon questionnement personnel.

Je n'ai pas revu cette famille pendant 10 ans et un jour j'ai eu l'occasion de repasser à Caen et je suis alors allée la voir... toute surprise de me trouver derrière la porte, elle me tombe dans les bras et la première chose qu'elle me dit comme victorieuse: « Maryvonne, tous mes petits enfants vont à l'école! »

Dans l'accompagnement des personnes en difficulté il faut une énorme volonté d'avancer et dans le même temps une dépossession des résultats.

Je dois bien me faire comprendre, car ce que je dis là peut être ambigu: la misère est une souffrance énorme il s'agit bien de lutter contre cette misère pour permettre aux gens de sortir de leur situation de désespoir.

Accompagner les gens qui souffrent n'est pas les accompagner pour leur permettre de mieux supporter leurs souffrances! Mais bien pour qu'ils sortent de leurs souffrances et de la dépendance.

« La misère abîme celui qui la vit)) disait Gérard LECOINTE avec qui je réfléchissais. Elle l'atteint profondément dans son identité, dans la façon dont il se perçoit et par conséquent dans ses relations avec les autres.

La misère, disait une maman dernièrement « c'est regarder la vie sans être dedans » .

Ou comme l'exprimait cet enfant de 8 ans, « Ma mère elle ne fréquente plus l'avenir »

Il Y a urgence et en même temps il faut du temps. Les gens souffrent et il faut pouvoir durer.

La misère isole les gens c'est pourquoi, l'accompagnement individuel s'il est essentiel, doit absolument être conjugué avec une dimension collective. Cette dimension collective est capitale dans le Mouvement Atd Quart Monde.

Trop de souffrance, de difficultés enferment les gens dans le sentiment « qu'ils sont les seuls à vivre ce qu'ils vivent, que leur situation est pire que celle des autres» et cela les emprisonne dans la peur et dans la honte.

Alors faire l'expérience concrète qu'il est possible de prendre la parole, qu'on a des choses à dire, que sa propre expérience de vie a des choses à apprendre aux autres permet une sorte de retournement intérieur, de passer de la honte à la fierté. C'est ce que faisons dans les Universités populaires Quart Monde.

Mais il faut du temps, parfois beaucoup de temps pour oser renouer des relations: une dame a mis plus d'une année avant

de nous ouvrir sa porte et finalement pour accepter de venir aux réunions auxquelles nous l'invitions... Mais après quelques années elle a pu participer à une délégation et prendre la parole au nom du groupe auquel elle appartenait. Il ne faut pas avoir peur de mettre les gens dans de grandes perspectives.

Pour cela il nous faut apprendre à les rejoindre et à reconnaître les forces qui sont en eux. C'est en effet à partir de ces forces que, peu à peu, les gens pourront mettre en œuvre ce qu'ils veulent profondément.

On ne fera jamais le bonheur des gens à leur place mais on peut leur permettre de devenir acteurs et actifs dans les décisions et les démarches qui les concernent. Je pense que c'est cela que soulignait Lucienne quand elle me disait: « dites leur qu'on ne veut pas qu'on nous assiste. » .

Dans le Mouvement Atd Quart Monde nous parlons alors de partenariat. Être partenaire, être ensemble, chacun à la place qui lui revient.

En terminant je voudrais ajouter une dimension fondamentale. Je n'aurais pas le temps de la développer mais je ne veux surtout pas l'occulter. Je voudrais parler des conditions concrètes de vie qui sont souvent réservées aux pauvres.

On le sait, les conditions de vie ont une importance considérable sur la qualité de vie: le logement, les revenus, la qualité de l'enseignement donné aux enfants. . .

C'est pourquoi parallèlement aux actions d'accompagnement personnel, aux actions de rassemblement, nous devons dans un même temps mener des actions collectives et d'ordre poli-

tique pour obliger la société à réfléchir sur le sort qu'elle réserve aux plus faibles de ses membres.

Conclusion

Finalement le travail pour accompagner une personne en difficulté ou une famille, est un long et patient travail à faire avec elle bien sûr, mais c'est dans le même temps un long et patient travail à faire sur soi. L'accompagnement n'est qu'un « accompagnement », - c'est-à-dire que c'est la personne accompagnée qui est au centre. C'est à elle de dire ses priorités.

Mais pour entendre le sens de ces priorités il est nécessaire que

* l'accompagnateur se déplace, rappelez-vous pour comprendre ce que voit le machiniste : le spectateur doit se déplacer.

FERMETURE DU COLLOQUE

JACKY KERNEUR

Merci, de la part de A.F.P.H.I. "Nous Aussi" (Association Française des personnes handicapées itellectuelles)

Suite à la demande de votre mouvement nous sommes intervenus à vos journées nationales le 14 Juin à Lorient .

Cinq personnes ont participé à un atelier. Après le visionnage d'un film retraçant la vie quotidien de personne déficiente intellectuelle vivant en service exterieur en lien avec un foyer et des personnes accompagnées par un service, nous avons echangé sur ce qui fait notre vie et ce que les lois 2002/2 ont changé pour nous .

L'écoute de qualité des professionnels, même si certains ont quitté la salle, nous encourage dans notre demarche associative ...

Reste pour nous la question de la suite à un tel travail : Comment rencontrer les professionnels ? Le veulent-ils? Où et comment ?

Nous restons persuadé du bien fondé de telle rencontre, qui contribuera à changer le regard qui est posé sur nous . Il faut que : à la différence du passé les idées et les décisions de nos défenseurs ne doivent en aucune façon remplacer notre voix.

C'est en multipliant ces moments d'echange que nous, comment il était dit dans le titre de vos journées, nous deviendrons acteurs et partenaires ...

merci encore



Une partie de l'équipe MAIS Bretagne - Pays de Loire
sans qui les journées n'auraient pu être...

